



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8449^e séance

Mardi 22 janvier 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Singer Weisinger/M. Trullols (République dominicaine)

Membres :

Afrique du Sud	M. Matjila
Allemagne	M. Heusgen
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Ma Zhaoxu
Côte d'Ivoire	M. Ipo
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Indonésie	M ^{me} Marsudi
Koweït	M. Alotaibi
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Expression de sympathie et de condamnation à la suite de l'attaque contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Le Président (*parle en espagnol*) : Au nom des membres du Conseil de sécurité, je voudrais condamner avec la plus grande fermeté l'attaque odieuse, meurtrière et totalement inacceptable perpétrée le 20 janvier contre le camp de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à Aguelhok, au Mali, qui a fait 10 morts et plusieurs blessés parmi les soldats de la paix tchadiens. Les membres du Conseil de sécurité expriment leurs plus sincères condoléances aux familles des victimes et au peuple et au Gouvernement tchadiens, ainsi qu'à la MINUSMA. Ces vaillants soldats de la paix opéraient au titre d'un mandat confié par le Conseil pour que le peuple malien puisse jouir d'un avenir plus sûr. Nous rendons hommage au sacrifice suprême qu'ils ont fait pour la cause de la paix.

J'invite les membres du Conseil à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire des victimes.

Les membres du Conseil observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, du Bangladesh, du Botswana, du Brésil, de Cuba, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'Équateur, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Kazakhstan, du Liban, de la Libye, du Liechtenstein, de la Malaisie, des Maldives, du Maroc, de la Namibie, de la Norvège, du Pakistan, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République populaire démocratique de Corée, de la République islamique d'Iran, de la Turquie et du Viet Nam à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

M. Mladenov participe à la présente séance par visioconférence depuis Genève.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite aussi les personnalités suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. Gustavo Martín Prada, Chef adjoint de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; S. E. M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S. E. M^{me} Anayansi Rodríguez Camejo, Vice-Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Marsudi, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, de sa présence parmi nous aujourd'hui.

En ce début de 2019, nous ne devons pas nous faire d'illusions sur la dynamique dangereuse du conflit israélo-palestinien, qui continue d'évoluer sous nos yeux. Ces derniers mois, à juste titre, nous nous sommes intéressés particulièrement à la situation tragique qui règne à Gaza. Aujourd'hui, je voudrais revenir sur les questions plus générales ayant trait à la paix et à un règlement durable de la question palestinienne.

Au fil du temps, les faits sur le terrain ont systématiquement réduit les chances de créer un État palestinien viable et d'un seul tenant. Pendant la période à l'examen, les autorités israéliennes ont proposé ou approuvé des plans concernant plus de 3 100 unités de logement dont la construction est prévue dans les

colonies de la zone C, ou ont lancé des appels d'offre à cette fin, notamment 2 500 unités pour lesquelles des plans de construction ont été soumis et environ 650 autres pour lesquelles des appels d'offres ont été lancés. Près de la moitié de ces unités de logement seront construites en plein cœur de la Cisjordanie, dont beaucoup dans des colonies isolées de la région de Naplouse et à proximité d'Hébron. L'un de ces plans prévoit la légalisation de l'avant-poste d'Ibei Hanahal, qui deviendrait un quartier de la colonie de Maalé 'Amos, dans le gouvernorat d'Hébron.

Entre-temps, nous avons été témoins de nouvelles tentatives en vue de l'adoption d'une législation qui permettrait d'appliquer directement la loi israélienne sur le territoire de la Cisjordanie occupée, ce qui fait craindre une annexion future. En décembre, le Gouvernement a approuvé un projet de loi visant à accélérer la légalisation de quelque 66 avant-postes illégaux dans l'ensemble de la Cisjordanie d'ici deux ans. Dans l'intervalle, les autorités doivent fournir aux avant-postes les financements nécessaires, de l'électricité et d'autres services et geler la mise en œuvre des ordonnances de démolition.

Au début du mois de janvier, les forces de sécurité israéliennes ont évacué des dizaines de colons qui vivaient dans des maisons mobiles installées illégalement sur le site de l'ancien avant-poste d'Amona. Dans le même temps, une équipe gouvernementale a été chargée de légaliser les avant-postes et les logements construits illégalement dans les colonies, notamment en vertu du droit israélien. Les démolitions et les saisies de structures appartenant à des Palestiniens se sont également poursuivies sur l'ensemble du territoire de la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Quelque 25 structures ont été saisies ou démolies, au motif de l'absence de permis de construire délivrés par Israël, dont l'obtention est pratiquement impossible pour les Palestiniens. Cela a entraîné le déplacement de 32 personnes. Étant donné que seulement 13 % du territoire de Jérusalem-Est a été réservé à la construction de maisons appartenant aux Palestiniens et qu'environ 13 000 ordonnances de démolition en suspens ont été émises dans les communautés de la zone C, la menace de démolitions et de déplacements subsiste. Je réaffirme la position de longue date de l'ONU selon laquelle les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle à la paix.

Du côté palestinien, les fondements du futur État palestinien sont soumis à de plus en plus de pressions, qui résultent en grande de décennies d'occupation et de divisions internes. En dépit des efforts inlassables déployés par l'Égypte et l'ONU, l'espoir de parvenir à une véritable réconciliation inter-palestinienne s'estompe de jour en jour, alors que les parties se rejettent mutuellement la responsabilité de l'absence de progrès.

Comme toujours, ce sont les Palestiniens ordinaires qui en font les frais. Le fossé entre Gaza et la Cisjordanie se creuse à nouveau. L'arrestation par le Hamas de dizaines de membres du Fatah à Gaza, début janvier, est particulièrement préoccupante et a conduit l'Autorité palestinienne à retirer son personnel du point de passage de Rafah le 7 janvier. Cette évolution porte un coup très grave au processus de réconciliation. J'appelle les dirigeants palestiniens à coopérer de manière constructive avec l'Égypte et à prendre des mesures résolues pour briser l'impasse politique en veillant à la pleine application de l'Accord du Caire de 2017. Une chose est certaine : la souveraineté palestinienne et l'État palestinien ne seront jamais une réalité en l'absence d'une véritable unité. Il ne peut y avoir d'État à Gaza, et il ne peut y avoir d'État sans Gaza.

Dans le même temps, le taux de croissance économique en Cisjordanie ne suffit pas pour maintenir l'économie palestinienne à flot compte tenu de la grave contraction économique que connaît Gaza, de l'occupation et de la baisse de l'appui extérieur. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le produit intérieur brut (PIB) de la Cisjordanie a augmenté de 1,2 % au troisième trimestre de l'an dernier, alors qu'il a baissé de 6,5 % à Gaza. En conséquence, le PIB total de la Palestine a connu une contraction de 0,5 % au cours de cette période.

Une autre évolution sape les fondements démocratiques palestiniens : le 12 décembre 2018, la Cour constitutionnelle palestinienne a annoncé la dissolution du Conseil législatif palestinien et a demandé au Président Abbas d'organiser des élections législatives dans les six mois. Je suis préoccupé par le vide créé par l'absence d'un organe législatif palestinien élu qui soit en mesure de fonctionner jusqu'à la tenue d'élections crédibles.

Une dangereuse dynamique en matière de sécurité s'est également développée en Cisjordanie ces derniers mois, avec une série d'attentats terroristes meurtriers et un risque accru de déstabilisation. Au cours de la période considérée, le nombre d'opérations militaires menées par Israël dans les zones A et B de la Cisjordanie

n'a cessé d'augmenter. À Ramallah par exemple, et ailleurs, les affrontements quasi-quotidiens avec les forces de sécurité israéliennes alimentent la colère des Palestiniens et soulèvent des doutes quant à la viabilité et à la pertinence des structures créées dans le cadre des accords d'Oslo. Ces opérations perturbent la vie des civils, exacerbent les tensions et sapent la confiance de la population palestinienne dans ses propres forces de sécurité ainsi que le moral du personnel palestinien.

Cela fait plus de 25 ans qu'Oslo a ouvert la voie de la paix. Pour l'essentiel, la teneur de ces accords avait été consacrée depuis longtemps par plusieurs résolutions de l'ONU et accords bilatéraux qui sont toujours valides. Ces accords définissent également les questions relatives au statut final qui ne peuvent être réglées qu'au moyen de négociations entre les parties, en vue de parvenir à une solution des deux États. Toutefois, ces accords ont été affaiblis au fur et à mesure que les chances de négociations crédibles se sont réduites, et ont été remplacées par un sentiment de désespoir et le risque croissant de voir la solution d'un seul État s'ancrer dans une réalité d'occupation perpétuelle, comme l'indique le rapport du Quatuor publié en 2016 (S/2016/595, annexe). Si les deux parties pouvaient renouveler leur attachement, avec l'appui de la communauté internationale, au respect des principes fondamentaux consacrés par les accords bilatéraux et au principe qui veut qu'un accord sur les questions fondamentales doit être le résultat de négociations entre les parties, cela pourrait susciter un nouvel espoir dans l'avenir et donner une impulsion à la paix et à la stabilité. Il ne faut pas permettre que les investissements faits pendant un quart de siècle dans la paix et l'édification de l'État soient réduits à néant par la violence, la radicalisation et les souffrances.

Les deux parties doivent respecter les accords et les principes établis au cours des 25 dernières années pour donner une chance à la paix. Il faut que l'économie palestinienne puisse se développer en augmentant les possibilités de libre-échange; il faut remédier aux lacunes budgétaires en modernisant les arrangements existants; et il faut que le Gouvernement palestinien puisse étendre les services qu'il fournit à sa population. La coordination en matière de sécurité doit également se poursuivre. Ce ne sont là que quelques exemples de mesures simples qu'on peut prendre pour renforcer les efforts visant à mettre en place les institutions palestiniennes et qui doivent être appuyées par la communauté internationale, notamment par les mécanismes du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Ces mesures ne sauraient se substituer

aux négociations sur les questions relevant du statut final, sur la base du droit international. Elles ne sont pas et ne peuvent pas être une solution de remplacement à la création de l'État. Toutefois, en introduisant ces mesures, on peut créer certaines des conditions politiques et économiques dont les populations ont désespérément besoin pour croire à nouveau en un règlement pacifique et juste du conflit. Pour la communauté internationale, il est également important de savoir que les deux parties sont toujours attachées aux accords et arrangements bilatéraux existants.

La dynamique difficile que je viens de décrire se développe alors que des incidents violents se poursuivent à Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Huit Palestiniens ont été tués au cours de la période considérée par les Forces de sécurité israéliennes, notamment dans le cadre de manifestations, d'affrontements, d'opérations militaires et d'autres incidents. Aucun Israélien n'a été tué par des Palestiniens pendant cette période.

Les manifestations le long de la barrière de Gaza se sont poursuivies durant le mois écoulé, et sept Palestiniens ont été tués par des tirs israéliens. En outre, des engins incendiaires ont été de nouveau lancés en direction d'Israël après une accalmie de plusieurs semaines, et deux roquettes ont été lancées par des militants en direction d'Israël. En même temps, à Gaza, le Hamas doit également cesser de tirer sans discernement des roquettes et des obus de mortier et veiller à ce que les manifestations restent pacifiques.

Entre-temps, la recrudescence pendant l'année écoulée des actes de violence commis par les colons continue de susciter de vives préoccupations. La veille de Noël, le cortège du Premier Ministre palestinien, M. Hamdallah, a été visé par des jets de pierres, au même endroit où une femme palestinienne, Aisha Rabi, avait été tuée en octobre par des lanceurs de pierres israéliens. J'exhorte les autorités à s'acquitter de leur obligation de protéger les civils palestiniens en Cisjordanie et d'amener les responsables de telles attaques à répondre de leurs actes.

Je voudrais passer brièvement à la crise humanitaire persistante à Gaza. Bien que l'augmentation actuelle et provisoire de l'approvisionnement en électricité ait conduit à une amélioration générale des conditions de vie, notamment une réduction de 40 % des besoins en combustible d'urgence fourni par l'Organisation des Nations Unies, la situation reste désespérée. Les réductions récentes du financement par les bailleurs de fonds ont obligé le Programme alimentaire mondial à

suspendre l'aide alimentaire à quelque 27 000 personnes et à réduire les rations de 166 000 autres bénéficiaires.

À la réunion de septembre du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, les États Membres ont souligné la nécessité d'accroître les efforts de revitalisation de l'économie de Gaza, notamment grâce à des programmes travail contre rémunération. La mise en œuvre de l'ensemble d'interventions d'urgence se poursuit. Les donateurs ont engagé quelque 90 millions de dollars sur les 210 millions qui sont requis pour six mois. L'approvisionnement en électricité des ménages est passé de trois à 10 heures. Quelque 4 200 emplois ont été créés et des médicaments essentiels ont été livrés par l'ONU. J'encourage les bailleurs de fonds à continuer de soutenir notre travail, qui est crucial pour éviter une nouvelle escalade.

Malgré l'immensité des difficultés politiques, l'ONU coopère avec l'Autorité palestinienne et toutes les parties prenantes concernées afin de satisfaire certains des besoins les plus pressants à Gaza. L'Organisation des Nations Unies a également renforcé de façon considérable sa capacité à appuyer l'exécution des projets sur le terrain. Elle travaille actuellement avec l'ensemble des principales parties prenantes pour faire progresser le programme d'interventions socioéconomiques et humanitaires et pour contrôler les projets en cours. J'exhorte les donateurs à soutenir tous nos efforts. Je voudrais aussi réaffirmer en quelques mots notre appui au travail indispensable que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient accomplit à Gaza, en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et dans l'ensemble de la région. J'exhorte également les bailleurs de fonds à continuer de financer les services essentiels fournis par l'Office.

S'agissant du Liban, ce pays est sans gouvernement depuis plus de huit mois. La formation d'un gouvernement semblait imminente, mais elle ne s'est pas matérialisée à cause de désaccords politiques survenus en décembre. J'appelle de nouveau toutes les parties prenantes à régler leurs différends afin que le Liban puisse relever les nombreux défis pressants auxquels il est confronté, notamment ses difficultés économiques.

Entre-temps, la situation dans le sud du Liban et le long de la Ligne bleue est restée calme mais tendue. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a pu confirmer qu'au moins deux des tunnels découverts par les Forces de défense israéliennes (FDI)

avaient franchi la Ligne bleue et constituaient donc des violations de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. À ce jour, la FINUL n'a pas été autorisée à accéder aux points d'entrée confirmés d'un tunnel près de Kfar Kila, du côté libanais. Le 13 janvier, les FDI ont également annoncé qu'elles avaient découvert un sixième tunnel, près de Zariit, au sud de la Ligne bleue, à proximité de Ramié dans le secteur Ouest. Le 9 janvier, les FDI ont commencé la construction d'un mur pare-éclats en T au sud de la Ligne bleue, près du no man's land libanais, à proximité de Misgav Am. Les travaux de construction ont figuré au premier plan des réunions tripartites des 10 et 17 janvier.

Dans le Golan occupé, le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie a été maintenu, dans un calme relatif et avec des niveaux faibles d'activité militaire dans les zones de séparation et de limitation des armements du secteur bravo. La Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) attribue cette activité à des détonations contrôlées d'engin explosif, dans le cadre d'une opération de neutralisation des explosifs et munitions menée par les forces de sécurité syriennes. Le calme relatif dans la zone d'opérations de la FNUOD a été interrompu par les événements qui se sont produits le 25 décembre et, plus récemment, les 20 et 21 janvier.

Le 25 décembre, la FNUOD a vu un hélicoptère du secteur alpha tirer quatre roquettes qui ont produit un impact dans le secteur bravo. Ce jour-là, la FNUOD a également entendu et observé des tirs de missiles sol-air, de canons antiaériens, de roquettes et de mitrailleuses lourdes effectués à partir du secteur bravo, mais elle n'a pas pu observer les points d'origine ni d'impact.

Les 20 et 21 janvier, la FNUOD a observé et entendu une augmentation des activités aériennes au-dessus des zones de séparation et de limitation du secteur bravo, ainsi que des tirs de missiles dans ces zones. Elle a assuré la liaison avec les deux parties pour apaiser la situation. Les observations d'activité militaire ont coïncidé avec des informations de sources publiques faisant état de la confirmation par Israël qu'il avait effectué une série de frappes aériennes contre des cibles en Syrie, en réponse à un missile tiré depuis la Syrie et intercepté par Israël.

De tels événements démontrent l'instabilité de la zone et risquent de compromettre le cessez-le-feu établi de longue date entre les deux pays. Il est crucial que les deux parties à l'Accord sur le dégageement des forces, de 1974, respectent l'Accord à tous moments afin de prévenir une escalade à travers la ligne de cessez-le-feu

et des actes qui minent les progrès vers la stabilité dans la zone.

Revenant à la question palestinienne, je l'ai déjà dit à maintes reprises, mais qu'il me soit permis de le répéter une fois encore : ceux qui pensent que le conflit peut être géré à perpétuité ont tort. Il n'existe pas de statu quo; il n'y a qu'une détérioration qui, si elle n'est pas enrayée, et en l'absence d'une vision d'avenir et d'une volonté politique en faveur de la paix, ne peut que mener à un conflit sans fin et à la montée régulière de la radicalisation de tous les côtés. Je suis préoccupé par le fait que, dans le paysage politique actuel, l'action de ceux qui, de part et d'autre, essaient de combler le fossé entre Israéliens et Palestiniens est en train d'être sapée. En dépit de cela, des efforts cruciaux continuent d'être déployés par la société civile pour trouver un terrain d'entente et pour œuvrer en vue du règlement du conflit. Ces efforts sont une source d'inspiration et ils doivent être salués et soutenus par tous.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je félicite chaleureusement la République dominicaine de la compétence avec laquelle, depuis le tout début de son mandat, elle préside le Conseil de sécurité. Je remercie aussi le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé sur la situation actuelle dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem.

Aujourd'hui, nous félicitons sincèrement les autres membres du Conseil qui ont également commencé leur mandat le 1^{er} janvier – la Belgique, l'Allemagne, l'Indonésie et l'Afrique du Sud. Nous leur souhaitons plein succès, ainsi qu'à tous les autres membres du Conseil, dans l'exercice de leurs hautes responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À cet égard, je tiens à présenter à mon ami, l'Ambassadeur Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud, et par son truchement au peuple et au Gouvernement sud-africains, mes condoléances les plus sincères à la suite du décès d'un ami cher, feu l'ancien Représentant permanent de l'Afrique du Sud, l'Ambassadeur Kumalo. Que son âme repose en paix.

Nous souhaitons aussi la bienvenue parmi nous aujourd'hui à M^{me} Marsudi, Ministre indonésienne des affaires étrangères, et nous la remercions de sa présence, ainsi que du ferme appui et de la solidarité de l'Indonésie à l'égard de la Palestine.

Bien entendu, nous devons également renouveler notre vive gratitude aux délégations des pays qui ont achevé leur mandat au Conseil – la Bolivie, l'Éthiopie, le Kazakhstan, les Pays-Bas et la Suède – lesquelles ont œuvré avec un dévouement, un brio et un discernement sans pareil.

Bien que de nombreuses difficultés graves nous attendent, la nature humaine veut que nous commencions l'année avec de grands espoirs, en voulant croire que les meilleures qualités de l'humanité l'emporteront, que nos valeurs communes seront défendues, que nos obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international seront respectées et que nos engagements seront honorés, afin d'assurer un monde plus juste, plus pacifique et plus sûr pour tous, y compris le peuple de Palestine.

Bien que nous ayons été témoins, l'année dernière, de profondes souffrances humaines et de nombreuses pertes en vies humaines, tandis que l'occupation illégale d'Israël devenait plus enracinée, plus brutale et plus extrême et que le processus politique restait dans l'impasse, non seulement sans perspectives à l'horizon mais avec aussi des revers marqués, il y a eu quelques lueurs d'espoir. Outre ces récits inspirants de résilience et de grands accomplissements par les Palestiniens, les tendances et événements internationaux suivants ont été déterminants pour préserver notre foi dans le droit international et le système international et même dans le caractère inéluctable de la justice.

Malgré la crise de financement sans précédent auquel se heurte l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la communauté internationale s'est mobilisée avec générosité et compassion pour combler un déficit immense. Sous la direction du Secrétaire général et du Commissaire général et avec l'appui de nombreux pays donateurs traditionnels et nouveaux, ces efforts ont contribué à assurer la continuité des opérations afin de fournir une aide humanitaire, au développement et d'urgence cruciale à 5,4 millions de réfugiés palestiniens dans la région, conformément au mandat confié à l'UNRWA par l'Assemblée générale, dans l'attente d'une solution juste.

La signification de cette mobilisation collective ne saurait être sous-estimée. Elle a contribué à alléger le sort des réfugiés dans un contexte d'inquiétudes, de craintes et de besoins croissants généralisés. Elle a assuré une relative stabilité au sein des communautés et dans les pays d'accueil face à l'instabilité et aux conflits sévissant dans la région. Elle a été un modèle de multilatéralisme et de respect tangible des principes humanitaires et des responsabilités politiques et juridiques, autant de facteurs décisifs dans notre capacité collective de faire face aux crises que nous connaissons alors que le multilatéralisme est mis à rude épreuve.

L'année 2018 a également mis en évidence la détermination partagée du peuple palestinien, de ses dirigeants et de la communauté internationale à préserver les fondements d'une solution juste et pacifique et à protéger les droits des Palestiniens. Cela s'est manifesté par le rejet quasi consensuel des actes visant à légitimer les mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée, mesures qui ont été considérées comme nulles et non avenues et constituant une violation flagrante des résolutions 478 (1980) et 2334 (2016).

À maintes reprises, que ce soit dans cette salle par presque tous les membres du Conseil de sécurité, mois après mois, ou par d'autres États Membres à chaque débat ou encore dans la déclaration conjointe du 18 décembre des membres actuels et sortants du Conseil qui sont membres de l'Union européenne et/ou dans l'appui écrasant aux résolutions de l'Assemblée générale sur la question de Palestine, dont la résolution 73/89 du 6 décembre, intitulée « Pour une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient », des efforts importants ont été faits pour renforcer les paramètres de longue date relatifs à une solution juste, fondée sur deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur des frontières d'avant 1967, et à toutes les questions liées au statut final, notamment Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au mandat de la Conférence de Madrid, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route du Quatuor.

La communauté internationale doit continuer de s'opposer aux tentatives qui sont faites pour affaiblir ce consensus, et traduire ses paroles et ses engagements en mesures concrètes afin de garantir la reddition des comptes pour toutes les violations commises. Ce n'est qu'ainsi que l'impunité aura un coût, que l'on pourra y mettre un terme et que l'on pourra vraiment changer la donne dans notre quête collective de la paix. Il faut

pour cela consentir des efforts sérieux afin de mettre en œuvre les résolutions pertinentes, notamment la résolution 2334 (2016), et les obligations claires qui y sont énoncées, y compris celles concernant la non-reconnaissance et la distinction. Comme le Secrétaire général l'a souvent souligné, il n'existe pas de plan B viable pour la solution des deux États. Je le répète, il n'y a pas de plan B pour la solution des deux États, comme il nous le dit souvent. Il faut agir immédiatement pour mettre en œuvre cette solution avant qu'il ne soit trop tard.

Un dernier événement positif qui s'est produit récemment a été le soutien apporté à l'État de Palestine en tant que Président du Groupe des 77 pour l'année 2019. À ce titre, nous avons été chargés de diriger les efforts du Groupe pour traiter les questions d'intérêt universel visant le développement, la stabilité et la prospérité de l'humanité entière. Nous sommes honorés de cette responsabilité et nous engageons à défendre nos principes et objectifs collectifs, dans le véritable esprit du multilatéralisme, au nom des 134 États membres du Groupe et avec le reste de nos partenaires et la communauté internationale.

Telles sont les évolutions les plus prometteuses. Malheureusement, comme l'a souligné le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov, la situation sur le terrain a été beaucoup moins positive. La réalité demeure celle de crises récurrentes, de cycles de violence et de dangers imminents, alors qu'Israël, Puissance occupante, exploite la paralysie internationale, persiste dans ses politiques et pratiques illégales, inflige toujours plus de souffrances à notre peuple et colonise sans relâche nos terres, repoussant de plus en plus les perspectives de paix.

Jour après jour, l'occupation détruit la solution des deux États et sème un profond désespoir parmi notre peuple. Ce désespoir est particulièrement grave chez nos jeunes, qui n'ont connu toute leur vie que l'oppression et la déshumanisation de l'occupation étrangère et du blocus et qui perdent tout espoir d'un avenir meilleur et toute confiance dans les promesses de paix et de justice que leur ont faites leurs dirigeants et la communauté internationale. Cette réalité est confirmée exposé après exposé, y compris dans le contexte des rapports trimestriels du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016), qui devraient être présentés sous forme écrite, comme nous l'avons demandé à maintes reprises, tout comme la majorité des membres du Conseil.

Israël, Puissance occupante, poursuit de façon flagrante sa campagne de colonisation illégale, se moquant du droit international et de la crédibilité du Conseil de sécurité. Au mépris flagrant de l'autorité du Conseil et des exigences internationales, Israël persiste à confisquer et à coloniser nos terres en y implantant des colonies de peuplement, en y érigeant le mur et en mettant en place des postes de contrôle, des routes réservées aux Israéliens et d'autres infrastructures d'occupation; en démolissant les habitations palestiniennes; et en transférant de force des Palestiniens, y compris des Bédouins vulnérables. C'est ainsi que près de 500 personnes, dont 216 enfants et 127 femmes, ont été déplacées et se sont retrouvées sans abri en 2018.

Au cours de l'année écoulée, Israël a délibérément poursuivi la construction illégale de plus de 5 600 unités de peuplement, facilitant ainsi le transfert illégal de milliers d'autres colons israéliens vers nos terres. La majorité de ces activités de peuplement se déroulent dans des zones situées au cœur de la Cisjordanie et en particulier à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est. L'objectif évident est de modifier la démographie, le caractère et le statut du territoire occupé et de l'annexer *de facto*, en violation grave du droit international, tout en entravant la contiguïté de notre État et, partant, la viabilité de la solution des deux États.

Les responsables du Gouvernement israélien et les colons extrémistes ont également poursuivi leurs provocations et leurs incitations à l'encontre des communautés palestiniennes musulmanes et chrétiennes et de nos lieux saints, en particulier au Haram el-Charif, sapant le statu quo historique et la tutelle de la Jordanie et attisant les tensions religieuses. Récemment, cela s'est traduit par la rhétorique dangereuse d'une personnalité politique israélienne, qui a appelé à démolir certaines portions du mur historique de la vieille ville de Jérusalem. Ces provocations doivent être expressément condamnées et il convient d'exiger qu'Israël respecte toutes les résolutions pertinentes, notamment celles relatives à la protection et à la préservation du patrimoine historique, culturel et religieux de la ville.

Le bilan humain continue également de s'alourdir tandis que les civils palestiniens demeurent privés de leurs droits fondamentaux et de la protection internationale à laquelle le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale appellent périodiquement depuis cinq décennies que dure cette occupation illégale. Les actes de violence et de haine contre les enfants, les femmes et les hommes palestiniens, notamment par des colons extrémistes, se

poursuivent sans relâche. Encouragées par un flot de discours incendiaires, émanant même des plus hauts échelons du Gouvernement et de l'armée israéliens, des descentes violentes et des attaques meurtrières menées par les forces d'occupation, y compris contre des manifestants civils non armés lors de la Grande Marche du retour à Gaza, continuent de porter atteinte aux civils, de tuer des innocents et de semer la désolation au sein des familles palestiniennes, tandis que les civils palestiniens continuent d'être arrêtés, détenus et emprisonnés par la Puissance occupante, qui s'acharne à prendre nos jeunes hommes pour cible.

Nous n'oublierons pas les 295 Palestiniens, dont de nombreux enfants, tués par les forces d'occupation en 2018, ni les 29 000 blessés – le nombre de victimes le plus élevé enregistré depuis la guerre menée par Israël dans la bande de Gaza en 2014 –, parmi lesquels on dénombre des centaines de personnes handicapées, dont de nombreux amputés. Nos appels pour que les auteurs de ces crimes contre notre peuple aient à répondre de leurs actes et pour que justice soit rendue aux victimes ne faibliront pas.

La misère humaine s'intensifie également, et la pauvreté et la dépendance vis-à-vis de l'aide qui découlent de cette injustice augmentent chaque jour davantage. La situation est particulièrement grave dans la bande de Gaza, soumise au blocus israélien, où l'ampleur de la crise humanitaire est indescriptible. On pourrait penser qu'il est devenu normal, après tant de temps, d'entendre les chiffres choquants rapportés mensuellement par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'UNRWA ou le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, entre autres instances, mais le fait d'infliger délibérément de telles privations et humiliations n'a rien de normal. Plus longtemps la communauté internationale tolérera cette crise déplorable provoquée par l'homme – qui contraint 2 millions de personnes à vivre dans une prison à ciel ouvert, dans l'isolement et le désespoir absolu –, plus elle risquera d'en perdre son humanité.

Nous exhortons le Conseil de sécurité à entendre les mises en garde et les appels qui lui ont été adressés à maintes reprises, et à accorder une attention urgente à cette question. Nous appelons à ce que des mesures sérieuses, conformes à la Charte des Nations Unies et aux résolutions du Conseil lui-même, mettent un terme à l'impunité d'Israël, afin non seulement de préserver la possibilité d'une paix juste, mais d'en promouvoir la réalisation effective. De plus, tous les États sont tenus

de respecter et de faire respecter le droit en n'apportant ni aide ni assistance aux mesures illégales prises par Israël, y compris à Jérusalem, et en encourageant l'établissement des responsabilités et la paix.

Pour notre part, nous entendons continuer à appeler avec détermination à l'application du droit international et à demander à la communauté internationale de s'acquitter de sa responsabilité politique, juridique et morale de mettre fin à l'occupation israélienne et de parvenir à un règlement juste de la question de Palestine sous tous ses aspects, notamment la réalisation des droits inaliénables de notre peuple, y compris le droit à l'autodétermination et au retour.

À cet égard, nous appelons de nouveau les pays qui ne l'ont pas encore fait à reconnaître l'État de Palestine, et nous appelons également à appuyer la demande d'admission de la Palestine à l'ONU en tant que membre à part entière, demande en attente depuis 2011, ce qui nous permettra d'occuper la place qui nous revient de droit au sein de la communauté des nations. De telles actions respecteraient pleinement les résolutions en vigueur, le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance et la solution des deux États que la communauté internationale met en avant, tout en la négligeant, depuis des décennies. Elles apporteraient également une contribution importante au rétablissement de l'espoir et de la confiance, qui jouent un rôle crucial dans l'instauration de la paix. Nous continuerons par ailleurs de poursuivre avec insistance la réconciliation et l'unité palestiniennes. Une fois encore, nous rendons un hommage appuyé aux précieux efforts de l'Égypte à cet égard, et l'assurons de notre coopération.

En outre, en dépit d'une situation effroyable sur le terrain et d'une grave impasse politique, nous restons attachés à la non-violence, au dialogue et à l'objectif de la paix, notamment en menant des négociations fondées sur le cahier des charges énoncé dans les résolutions pertinentes de l'ONU, les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor. C'est sur cette base que toutes les questions relatives au statut final doivent être réglées, et qu'une paix juste, durable et globale pourra être garantie.

Nous appelons à mobiliser les efforts régionaux et internationaux pour aider à sortir de l'impasse et contribuer – c'est urgent – à la réalisation d'une solution juste, conformément aux appels lancés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2334 (2016). Nous exhortons tous les États à redoubler d'efforts pour s'acquitter de

leurs engagements et obligations afin de mettre fin pacifiquement à la tragédie israélo-palestinienne. La paix ne saurait être obtenue en foulant aux pieds le droit international et les droits de l'homme; au contraire, respecter le droit est la seule voie qui mène à la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Au nom d'Israël, je félicite les nouveaux membres du Conseil de sécurité. J'espère que, cette année, le Conseil se livrera à un dialogue factuel et constructif concernant la situation au Moyen-Orient. Je félicite également la délégation de la République dominicaine de son accession à la présidence du Conseil pour le mois.

Il y a deux jours, le régime iranien a commis un acte d'agression grave contre Israël. La Force iranienne Al-Qods a tiré, depuis une position très proche de la frontière israélienne, un missile sol-sol de moyenne portée dirigé vers le nord d'Israël. Le système israélien de défense aérienne, Dôme d'acier, a réussi à intercepter ce missile. En réponse, Israël a visé l'infrastructure militaire iranienne en Syrie, notamment des centres de commandement et de contrôle du renseignement, des entrepôts d'armes et des installations de formation. Israël tient le régime syrien pour responsable du missile tiré depuis le territoire syrien à l'encontre d'Israël.

La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent condamner l'Iran pour cet acte d'agression. Ce tir de missile prouve une fois de plus que l'Iran est profondément enraciné en Syrie. Je vais être clair : l'Iran doit retirer ses forces armées et ses milices de Syrie, intégralement et sans conditions. Il doit le faire immédiatement. Israël ne souhaite pas que la situation s'envenime, mais il est prêt à protéger ses citoyens et sa souveraineté contre la menace iranienne, et il en a la capacité. Quiconque menace d'effacer Israël de la carte devra rendre pleinement compte de ses actes.

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, il faut suivre l'argent. Lorsque le monde s'est uni contre les Taliban, Al-Qaida et l'État islamique d'Iraq et du Levant, nous avons posé deux questions fondamentales. Où se procurent-ils de l'argent, et comment faire pour leur couper les vivres? En posant les bonnes questions et en suivant la trace de l'argent, le monde est parvenu à faire reculer la menace terroriste.

Pour lutter contre le terrorisme qui sévit actuellement au Moyen-Orient, la communauté internationale doit suivre la même stratégie. Elle doit

suivre l'argent. Dans notre région, la piste des fonds de la terreur mène à un pourvoyeur commun. Le monde doit nommer ce pourvoyeur – la source qui est l'épicentre du terrorisme moderne. Il doit se confronter à la dure réalité que cette source est un État Membre de l'ONU. Cet État Membre propage une menace terroriste dont personne n'est à l'abri. Heureusement, ces derniers mois, des pays et des unions d'États, du Moyen-Orient à l'Europe et au-delà, ont commencé à prendre des mesures pour trouver une parade, mais cela ne suffit pas. Nous devons mener une action préventive. Il est grand temps que le monde stoppe la source, le principal moteur et parrain du terrorisme – l'Iran.

Après la signature du Plan d'action global commun, la communauté internationale était optimiste. Elle pensait que l'Iran utiliserait les milliards de dollars reçus pour investir dans sa population, et peut-être ses infrastructures, réformer son économie et rejoindre la communauté des nations. Ce n'étaient que vœux pieux. L'Iran utilise cet argent pour financer le terrorisme dans toute la région et dans le monde entier. Les fonds iraniens enhardissent les pires terroristes. La piste de l'argent naît à Téhéran. Elle s'étend jusqu'à la frontière avec l'Iraq. Elle traverse le golfe Arabique et va jusqu'au Yémen. Elle dessert les tyrans de Damas. Elle se retrouve dans les comptes en banque de son agent, le Hezbollah. L'Iran finance une coalition mondiale de terroristes. Son objectif ultime est de prêcher et d'exporter la doctrine radicale de l'ayatollah Khomeini tout en propageant la politique expansionniste iranienne. Avec l'appui total du régime iranien, le Hezbollah – qui agit pour le compte de l'Iran – est en train de transformer le Liban en une rampe de lancement pour le terrorisme. Si les délégations ne me croient pas, elles n'ont qu'à croire Nasrallah – le chef du Hezbollah – qui a fièrement déclaré que tous les fonds du Hezbollah, que ce soit pour se procurer des armes ou des vivres, proviennent de l'Iran.

Le 19 décembre 2018 (voir S/PV.8432), j'ai présenté ici même des preuves irréfutables que le Hezbollah utilise des terrains privés dans tout le sud du Liban pour creuser des tunnels de la terreur sous la Ligne bleue en direction d'Israël, en violation flagrante de la souveraineté d'Israël. Comme l'ont souligné la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et plusieurs États Membres, ces tunnels violent la résolution 1701 (2006). L'Armée libanaise n'a pas réagi, ce qui permet au Hezbollah de continuer à construire ces tunnels sans être inquiété. J'ai également révélé l'existence de quatre tunnels de la terreur entre le Liban

et Israël. J'ai exposé le grand plan du Hezbollah, qui consiste à s'emparer de la Galilée israélienne.

Chaque année, l'Iran fournit 1 milliard de dollars à son agent libanais, le Hezbollah. Le régime iranien investit des millions de dollars dans chaque tunnel de la terreur du Hezbollah. Voilà où mène la piste de l'argent iranien lorsque le monde garde le silence. C'est ce qui se passe lorsque le monde se nourrit de vaines illusions. Le 20 décembre 2018, Israël a lancé une nouvelle phase de l'opération Bouclier du Nord. Cette opération était une opération défensive mise en oeuvre de notre côté de la Ligne bleue pour détruire les tunnels de la terreur. Israël a neutralisé un tunnel en le bouchant avec du ciment. Lorsque le ciment a ressurgi de l'autre côté, tout est devenu très clair. L'entrée de ce tunnel de la terreur se trouvait sur un terrain privé au Liban, et le tunnel passait sous la ligne bleue pour s'infiltrer en Israël, violant son territoire souverain. En dépit de ces preuves flagrantes, la FINUL ne s'acquitte toujours pas de son mandat. Le 26 décembre 2018, les Forces de défense israéliennes ont découvert un cinquième tunnel de la terreur partant de Kfar Aïta al-Chaab, au Liban, et allant jusqu'à Chtoula, en Israël. Pas plus tard que la semaine dernière, le 13 janvier, Israël a découvert un sixième tunnel de la terreur – le plus long et le plus perfectionné à ce jour – partant de Kfar Ramié, au Liban, et s'infiltrant dans le territoire souverain d'Israël. L'opération Bouclier du Nord est terminée, mais Israël continuera de prendre toutes les mesures défensives nécessaires de son côté de la frontière, notamment pour neutraliser tous les tunnels de la terreur qui violent sa souveraineté. Israël défendra son peuple par tous les moyens, sur terre et sous terre. La sécurité de notre peuple n'a pas de prix.

Quand on suit la piste sanglante de l'argent, qui commence à Téhéran, on arrive aux tunnels de la terreur au Liban et à Gaza ainsi qu'aux entrepôts d'armes en Syrie. L'Iran tente maintenant de s'infiltrer également en Judée et en Samarie. L'obsession israélienne du régime iranien n'est pas seulement notoire, elle est aussi onéreuse. Sept milliards de dollars servent chaque année à financer des tentatives incessantes de détruire Israël – 7 milliards de dollars. Rien qu'en Syrie, l'Iran investit 4 milliards de dollars par an pour aider le régime d'Assad. L'Iran donne 1 milliard de dollars d'aide par an à son intermédiaire chiite. Il donne également des centaines de millions de dollars à ses agents en Iraq et des dizaines de millions de dollars aux rebelles au Yémen. À la frontière israélienne, l'Iran soutient le Hamas et le Jihad islamique à Gaza en leur versant plus de 100 millions de dollars par an.

L'Observateur palestinien n'a rien dit au sujet du lien entre les organisations terroristes palestiniennes et l'Iran. Je vais donc le faire. L'argent iranien s'est retrouvé directement dans les poches du Hamas et du Jihad islamique dans la bande de Gaza, en Judée et en Samarie. L'Iran, en partenariat avec le Hamas et avec l'aide du Hezbollah, fait des pieds et des mains pour créer un front militaire en Judée et en Samarie afin d'attaquer Israël. Le parcours iranien de la terreur unifie les efforts de Saleh Al-Arouri, le Chef politique adjoint du Hamas. Celui-ci collabore très étroitement avec Saeed Izadi, le chef de la branche palestinienne de la Force Al-Qods iranienne, au nom de Qasem Soleimani, commandant de la Force Al-Qods des gardiens de la révolution islamique. L'objectif de cette bande est de créer des réseaux terroristes dans tout le Moyen-Orient. Avec l'aide d'Al-Arouri et d'Izadi, l'Iran tente de transformer la Judée et la Samarie en un quatrième front militaire contre Israël. Avec la bénédiction de l'Iran, le Hamas est également en train de se rapprocher du Hezbollah et de partager ses tactiques terroristes préférées, notamment les tunnels, qu'on retrouve désormais dans le sud du Liban. Le Hamas est également en train de créer un grand front militaire au Liban en l'utilisant comme une base supplémentaire pour terroriser Israël.

Tout d'un coup, l'Iran parle publiquement de former des terroristes palestiniens. Des terroristes notoires du Hamas et du Jihad islamique se réunissent avec des représentants de haut rang à Téhéran. Le 22 décembre 2018 – il y a quelques semaines – le cofondateur du Hamas, Mahmoud al-Zahar, a emmené une délégation du Hamas à Téhéran. Comme l'a dit Saleh Al-Arouri,

« L'aide que l'Iran fournit à la résistance n'est pas simplement symbolique. Personne, à part l'Iran, ne nous fournit d'appui militaire ».

Le 31 décembre, l'Ayatollah Khamenei a fêté la nouvelle année en rencontrant le chef du Jihad islamique palestinien, Ziad Al-Nakhalah, à Téhéran. En guise de résolution pour la nouvelle année, Khamenei a promis à Al-Nakhalah qu'un État de Palestine serait établi à Tel-Aviv. J'ai quelque chose à annoncer à M. Khamenei. Il n'honorera pas sa résolution pour la nouvelle année – ni cette année, ni jamais.

À la lumière de ces réunions, il est étrange que la même semaine, le Ministre des affaires étrangères de l'Iran, Mohammad Javad Zarif, ait déclaré en toute confiance

« Quand avons-nous dit vouloir annihiler Israël? Trouvez-moi une personne qui ait dit cela. Personne n'a dit cela ».

En fait, l'ensemble du régime iranien dit cela depuis 40 ans, depuis 1979. Depuis 40 ans, les missiles iraniens portent l'inscription « Mort à Israël », écrite en hébreu. Le Président iranien prétendument modéré qualifie Israël de « tumeur cancéreuse ». Le Guide suprême iranien menace d'annihiler Israël lui-même et d'établir l'État de Palestine à Tel-Aviv.

La machine iranienne de la terreur ne s'arrête pas un seul moment. Elle tente de se refermer sur nous sur quatre fronts, mais elle n'a aucune chance contre Israël. Nous ne laisserons jamais l'Iran triompher – ni en Syrie, ni au Liban, ni en Judée-Samarie, ni à Gaza, ni nulle part. Le monde ne peut continuer de voir la vie en rose. L'Iran attaque l'Europe. Il est profondément ancré dans des États de l'autre côté de la planète. Je suis certain que les Ambassadeurs de la France, de la Belgique et du Danemark savent que si l'Iran a déjà frappé leurs pays une fois, comme il l'a fait ces dernières années, il les frappera encore. L'Union européenne a fait un pas décisif en imposant de nouvelles sanctions à l'Iran. Il revient désormais au Conseil de faire de même.

Israël ne plaisante pas. Nous savons ce que l'Iran cherche à réaliser, et nous en informons nos alliés. Nous savons que la communauté internationale peut se montrer à la hauteur de la situation et se joindre à nous dans notre lutte contre le terrorisme iranien. Nous savons que le monde peut répondre à l'appel du peuple iranien, qui mérite un avenir plus brillant. Nous attendons du Conseil qu'il désigne le Hamas, le Hezbollah et le Jihad islamique palestinien comme des organisations terroristes, car les affaiblir est la première étape pour démanteler l'épicentre du terrorisme qui est situé à Téhéran. Nous savons que le monde est capable d'y répondre. Mais si nous le devons, nous y répondrons seuls. Nous défendrons notre démocratie, sauvegarderons notre souveraineté et protégerons notre peuple. Comme l'ancien Premier Ministre israélien Menachem Begin nous a avertis un jour,

« Quand un ennemi de notre peuple dit qu'il cherche à nous détruire, croyez-le. N'en doutez pas un seul instant. Ne prenez pas ses paroles à la légère. Faites tout ce qui est en votre pouvoir pour le priver des moyens de concrétiser ses intentions sataniques ».

Si Israël doit agir, Israël ne s'en empêchera pas.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à la Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

M^{me} Marsudi (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je vous félicite, Monsieur le Président, de la manière compétente dont vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité. Je remercie M. Nickolay Mladenov de son exposé. Je tiens également à féliciter chaleureusement la Palestine d'assumer la présidence du Groupe des 77. Cela témoigne de la confiance que la communauté internationale accorde à la Palestine.

Ma présence dans cette salle aujourd'hui est intentionnelle. Elle vise à montrer l'appui constant de l'Indonésie à la cause palestinienne. C'est un droit naturel et légal de la Palestine que d'être Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Le chemin vers l'admission de la Palestine a été et restera cahoteux. Tout le monde le sait. Mais je suis certaine que cette route cahoteuse n'empêchera pas la Palestine et la communauté internationale d'exercer ce droit. La Palestine mérite toute l'attention du Conseil. La crédibilité du Conseil dépend de la question de Palestine. Dans ce contexte, je voudrais souligner trois points principaux.

Premièrement, toutes les parties doivent respecter d'urgence le droit international et les résolutions pertinentes, en particulier les résolutions 478 (1980) et 2334 (2016). La poursuite de la violence et des violations du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU mine la crédibilité du Conseil. Ces agissements doivent cesser, et la crédibilité doit être restaurée. Le respect du droit international implique également de s'abstenir de toute action ou de tout discours provocateurs. Il y a deux jours, les médias israéliens ont fait circuler des informations sur la fermeture prévue, à Jérusalem-Est, l'année prochaine, d'écoles gérées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). J'espère sincèrement que cette nouvelle est un canular. Dans le cas contraire, il s'agit d'actes de provocation ainsi que d'une violation des responsabilités qui incombe à Israël en vertu de divers accords internationaux. En outre, nous rejetons la poursuite de l'expansion des implantations illégales. C'est une provocation, pour ne pas dire une erreur morale et juridique. Les familles palestiniennes sont injustement chassées de chez elles. Ces agissements doivent cesser.

Deuxièmement, le processus de paix doit être empreint de légitimité, et la légitimité est garantie lorsque le processus se déroule sous la direction d'un mécanisme multilatéral fondé sur des paramètres convenus au niveau international. Aucun plan de paix ne réussira s'il ne prend pas en compte ces paramètres. Ce dont nous sommes désormais témoins est inquiétant, étant donné que les paramètres convenus sont sapés, et que certains tentent notamment de s'éloigner de la solution des deux États. Je voudrais le répéter haut et fort : la solution des deux États est la seule option possible pour régler la question de Palestine. L'unité et la réconciliation sont également d'une importance capitale. C'est pourquoi je félicite l'Ambassadeur Riyad Mansour de sa déclaration sur la détermination dont fait preuve la Palestine pour réaliser l'unité et la réconciliation. En outre, nous félicitons les pays qui ont défendu les positions de principe conformément à de nombreuses résolutions de l'ONU, notamment sur le statut de Jérusalem.

Troisièmement, l'effondrement humanitaire, en particulier à Gaza, doit cesser. Le blocus qui persiste depuis 11 ans est injuste. Il ne contribue pas à régler le problème et doit être levé. Nous remercions ceux qui ont généreusement contribué à combler le déficit budgétaire dont souffre l'UNRWA et à améliorer la situation à Gaza. L'Indonésie a, elle aussi, sensiblement accru sa contribution à l'UNRWA, et nous intensifierons notre aide humanitaire au peuple palestinien. Je tiens à souligner que l'UNRWA est dotée d'un mandat humanitaire et n'est pas un organisme politique. Le sort de 5,4 millions de réfugiés palestiniens est en jeu.

En ce qui concerne la Syrie et le Yémen, il faut continuer d'encourager les efforts en faveur de solutions politiques pacifiques et inclusives. La Syrie a connu plus d'une décennie de souffrances. Nous condamnons la récente série d'attentats à la bombe qui ont fait plusieurs victimes. Nous nous félicitons donc des derniers efforts déployés pour faire avancer un processus politique crédible. Nous appelons toutes les parties à assurer le succès de ce processus facilité par l'ONU, dirigé et contrôlé par la Syrie, qui conduirait à une voie concrète vers la paix.

En ce qui concerne le Yémen, l'Indonésie se félicite des divers processus dirigés par l'ONU, notamment la création de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda. La Mission est une étape cruciale vers l'instauration de la paix et la

facilitation de l'accès humanitaire. L'Indonésie est prête à apporter sa contribution.

En ce qui concerne le Liban, nous saluons l'excellent travail accompli par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour maintenir la paix. Nous sommes honorés que 1 308 soldats de la paix indonésiens, dont 45 femmes, fassent partie de la FINUL.

Enfin, il faut rejeter toute violence et tout usage disproportionné de la force contre les civils par qui que ce soit et où que ce soit. Toutes les parties doivent faire preuve de la plus grande retenue et continuer à travailler de bonne foi pour faire avancer le processus de paix. Je souligne que l'esprit du multilatéralisme doit être ravivé.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de son exposé. Je souhaite la bienvenue à la Ministre indonésienne des affaires étrangères, M^{me} Marsudi, et la remercie de se joindre à nous au Conseil de sécurité pour l'exposé d'aujourd'hui. Nous offrons nos plus sincères condoléances au Tchad suite à la perte de 10 soldats de la paix au Mali au cours du week-end.

Pour en venir au sujet d'aujourd'hui, comme nous l'avons souvent dit dans cette salle, le Conseil de sécurité consacre beaucoup trop de temps aux questions israélo-palestiniennes, sans prêter suffisamment attention aux nombreuses autres menaces à la paix et la sécurité internationales qui existent au Moyen-Orient. Les modalités de cette séance mensuelle non seulement n'ont pas réussi à faire progresser la paix israélo-palestinienne, mais elles nous ont aussi empêchés, nous et le monde entier, de considérer la région dans sa globalité. Nous ne nous concentrons pas sur les mesures qui permettraient de remédier à l'instabilité qui touche les Syriens, les Libanais, les Iraquiens, les Yéménites, les Libyens et les Iraniens, entre autres.

En vue de relever les défis de la région, les États-Unis accueilleront conjointement à Varsovie les 13 et 14 février, avec leurs collègues polonais, une réunion ministérielle visant à promouvoir la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Cette réunion ministérielle sera l'occasion de partager nos expériences, nos points de vue et nos évaluations tout en œuvrant de concert en faveur d'un Moyen-Orient plus stable et pacifique. Cette réunion servira de séance de remue-méninges à l'échelle mondiale, au cours de laquelle nous pourrions définir les grandes lignes d'une architecture de sécurité renforcée

dans la région et établir des repères clairs pour mesurer les progrès. Parmi les points à l'ordre du jour figurent un débat sur les crises humanitaires en Syrie et au Yémen, ainsi que des séances sur la mise au point de missiles, sur l'extrémisme et sur la cybersécurité.

Il importe également d'indiquer clairement ce que cette réunion ministérielle n'est pas. Il ne s'agit pas d'un forum pour réexaminer les mérites du Plan d'action global commun. Bien que nous ayons clairement exprimé nos préoccupations au sujet de ce plan, nous respectons la décision des autres États de l'appuyer. Il n'est pas non plus un moyen de diaboliser ou d'attaquer l'Iran. En effet, le Secrétaire d'État des États-Unis a défini une stratégie claire pour parvenir à un nouvel accord global avec l'Iran, fondé sur l'entente mondiale commune selon laquelle ce pays doit cesser ses activités déstabilisatrices.

Ces derniers mois ont mis en évidence la nécessité d'une nouvelle action internationale concernant le programme de missiles de l'Iran. Pas plus tard que la semaine dernière, le Secrétaire d'État Pompeo a appelé l'attention sur le lancement par l'Iran d'un lanceur spatial, ce qui démontre une fois encore l'attitude de défi de l'Iran envers le Conseil de sécurité et la résolution 2231 (2015). De même, nous voyons les mandataires de l'Iran prendre des mesures dangereuses qui menacent la paix et la sécurité internationales. Israël a mis au jour de nombreux tunnels creusés par le Hezbollah sous la Ligne bleue. Comme la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) l'a clairement indiqué, cette construction viole la résolution 1701 (2006). Nous saluons l'action menée par la FINUL pour garder la Ligne bleue sous contrôle. Toutefois, il est inacceptable que le Gouvernement libanais n'ait pas encore autorisé la FINUL à accéder aux entrées des tunnels de son côté de la Ligne bleue.

Compte tenu des événements du week-end, je tiens à dire clairement que les États-Unis condamnent le lancement d'une roquette de la Syrie vers Israël. Il s'agit là d'un acte de provocation inacceptable de la part des régimes iranien et syrien. Nous appelons à nouveau l'Iran à retirer toutes ses forces de Syrie et à réaffirmer le droit d'Israël à la légitime défense.

La prochaine réunion ministérielle à Varsovie reconnaîtra ces activités, entre autres, comme des facteurs d'instabilité au Moyen-Orient. Toutefois, le débat portera sur des questions beaucoup plus larges qu'un seul pays ou un ensemble de pays. Dans cette optique, des pays du monde entier ont été invités à y participer. Cette réunion sera l'occasion pour tous les pays présents d'engager une discussion dynamique et

une réflexion collaborative dans le but de contribuer à un Moyen-Orient plus pacifique, stable et prospère, ce qui serait également une approche plus productive et appropriée pour ces séances mensuelles du Conseil. Nous attendons avec intérêt le suivi des résultats de la réunion ministérielle avec le Conseil de sécurité au cours des prochains mois.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, pour son exposé très complet. Je voudrais également souhaiter la bienvenue parmi nous à S. E. M^e Retno Marsudi, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie. Nous sommes très heureux de la voir ici aujourd'hui.

Je voudrais également m'associer à la déclaration qui sera prononcée aujourd'hui au nom de l'Union européenne.

Malgré nos appels constants à la désescalade au Moyen-Orient, il n'y a malheureusement pas eu de progrès du tout. Au contraire, nous n'avons pas réussi à empêcher de nouvelles pertes en vies humaines. Nous appelons une fois de plus toutes les parties à agir avec la plus grande retenue afin d'éviter de nouvelles pertes. Lors d'épisodes violents récents, des civils des deux camps, y compris des enfants, ont été tués ou blessés.

Les récents événements dans la bande de Gaza et en Cisjordanie nous rappellent combien il est important de poursuivre le processus de désescalade. Notre priorité est de rétablir un horizon politique pour la reprise d'un processus de paix significatif. Nous pensons qu'une solution négociée prévoyant deux États et le règlement de toutes les questions relatives au statut final, y compris Jérusalem, les colonies de peuplement, l'avenir des réfugiés palestiniens, les frontières et les arrangements de sécurité, demeurent un moyen réaliste de répondre aux aspirations légitimes des deux parties et de parvenir à une paix durable.

Nous appelons les deux parties à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui préjugent de l'issue des négociations sur le statut final et nous attendons d'elles qu'elles démontrent leur attachement à la paix par leur action et leurs politiques.

D'une manière plus générale, je voudrais souligner que la Pologne est favorable à une solution prévoyant deux États, dans le cadre de laquelle les aspirations nationales des deux parties au conflit seraient satisfaites, notamment le droit palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi que le droit israélien d'assurer sa

sécurité et la normalisation des relations avec les États arabes. Malheureusement, jusqu'à présent, nous n'avons pas constaté de progrès significatifs dans la réalisation de cet objectif.

Je voudrais maintenant évoquer brièvement la situation dans la bande de Gaza, où les conditions politiques et sécuritaires demeurent instables. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation humanitaire des 2 millions de personnes dans la bande de Gaza.

Nous pensons que ce n'est qu'en reprenant des négociations bilatérales constructives, fondées sur les résolutions pertinentes de l'ONU et le droit international, qui reprennent les paramètres convenus au niveau international, qu'il sera possible d'apporter une contribution positive à ce processus. C'est la seule voie vers une solution à deux États et vers le règlement de toutes les questions relatives au statut final. La création d'un horizon politique et d'un cadre approprié pour le processus politique ne sera possible qu'en collaborant avec nos partenaires régionaux et internationaux, notamment le Quatuor pour le Moyen-Orient.

Malheureusement, la solution des deux États semble être en passe de s'évanouir. La mise en œuvre des projets de construction de colonies de peuplement israéliennes risque de séparer la Cisjordanie en deux, ce qui rendrait quasiment impossible la concrétisation de la solution des deux États. Nous sommes également préoccupés par le risque de démolition qui continue de planer sur la communauté de Khan el-Ahmar.

Nous suivons de près les discussions menées par l'Égypte sur la réconciliation interpalestinienne et espérons que ce processus portera ses fruits. Nous exhortons par conséquent toutes les factions palestiniennes à travailler de concert pour que ce processus aboutisse à un résultat durable et permette à l'Autorité palestinienne d'exercer à nouveau pleinement ses responsabilités à Gaza. Une Autorité palestinienne unique et légitime serait un pas important pour l'unité du futur État palestinien et le point de départ d'un accord de paix durable.

Je voudrais également souligner le rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans la région. Nous sommes résolument convaincus qu'interrompre les activités importantes de l'UNRWA pourrait entraîner une instabilité et créer un vide qui ne profiterait qu'aux extrémistes. Nous devons tout

faire pour préserver le rôle crucial de l'UNRWA dans ce contexte.

La stabilisation du Moyen-Orient est indispensable à la sécurité mondiale. À cette fin, comme l'a mentionné mon collègue des États-Unis, une conférence ministérielle consacrée à la sécurité et la stabilisation du Moyen-Orient sera organisée conjointement par la Pologne et les États-Unis à Varsovie en février. Nous pensons que cette conférence sera utile aux efforts de paix au Moyen-Orient en proposant une vision positive pour la région. Nous avons invité les représentants de plus de 70 pays du monde entier. La conférence sera axée sur une série de questions transversales qui touchent l'ensemble de la région. Nous n'avons nullement l'intention de nous focaliser sur des pays en particulier durant cette conférence.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je tiens tout d'abord à remercier vivement le Coordinateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, pour son briefing et pour le travail que lui et son équipe effectuent. Je voudrais saluer aussi la présence parmi nous aujourd'hui de la Ministre indonésienne des affaires étrangères.

Dans la mesure où il s'agit de ma première intervention sur ce dossier devant le Conseil, je souhaiterais souligner quelques éléments fondamentaux pour la Belgique.

Pour la Belgique, il n'y a pas d'autre option qu'une solution négociée fondée sur la coexistence de deux États, avec la ville de Jérusalem comme future capitale de ces deux États, conformément aux paramètres internationalement agréés. L'ensemble de ces paramètres doivent être respectés. Le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil doivent être le fondement de tout plan de paix global, juste et durable. Pour la Belgique, toute initiative diplomatique crédible doit reposer sur ces paramètres, qui font l'objet d'un consensus international.

Ma déclaration se centrera aujourd'hui sur les efforts internationaux pour faciliter la solution des deux États, qui est la seule à même de satisfaire durablement les aspirations légitimes des Israéliens et des Palestiniens. Mais la Belgique n'en oublie pas pour autant que cette solution exigera un environnement international, et surtout régional, apaisé, loin des développements de ces dernières semaines et derniers jours sur lesquels la Belgique et les autres membres du Conseil de sécurité seront amenés à se prononcer d'ici peu.

L'année 2018 a confirmé une tendance amorcée en 2017 d'une poursuite soutenue de la politique de colonisation, y compris au cœur de la Cisjordanie, dans des endroits stratégiques pour la continuité territoriale d'un futur État palestinien. La Belgique s'inquiète également du fait que la poursuite de la colonisation sur le terrain soit couplée à des initiatives législatives visant à faciliter l'avancée de la colonisation. En ligne avec la résolution 2334 (2016), nous nous opposons fermement à cette politique de colonisation et aux mesures prises dans ce contexte, tels que les déplacements forcés, les expulsions et les démolitions, qui ont également été en augmentation en 2018, notamment à Jérusalem-Est.

La colonisation est illégale au regard du droit international. Elle porte également atteinte à l'établissement de la confiance nécessaire à tout processus de paix et contribue à renforcer les tensions. Nous appelons les autorités israéliennes à reconsidérer et annuler leurs décisions à ce sujet. En outre, nous constatons avec préoccupation une augmentation du recours à la violence par les colons, mais également envers les colons. Nous répétons notre ferme condamnation de tout recours à la violence, quels qu'en soient les auteurs. Ces évolutions nous rapprochent d'un point de non-retour pour la solution des deux États et ne font qu'amenuiser les perspectives de paix, déjà précaires, entre les parties.

La situation à Gaza continue de retenir toute notre attention. Les manifestations ont repris en intensité ces dernières semaines, avec des incidents violents. Or, si nous reconnaissons le droit d'Israël à assurer sa sécurité, nous condamnons l'usage disproportionné et aveugle de la force. Nous appelons Israël à respecter le droit des Palestiniens de manifester pacifiquement et à respecter ses obligations légales de protection des civils.

Mais inciter de manière irresponsable les habitants de Gaza à franchir la barrière de séparation vers Israël et à causer des dommages ne saurait être toléré non plus. Nous condamnons les provocations et les incitations à la violence. Les manifestations doivent rester strictement non violentes et ne pas être exploitées à d'autres fins. Nous condamnons fermement les tirs de roquettes vers le territoire israélien et nous appelons l'ensemble des acteurs à la retenue afin d'éviter un nouveau cycle de violence.

Qu'il me soit permis de porter notre attention sur le sort des plus vulnérables dans ce conflit. En 2018, 57 enfants ont été tués, dont la grande majorité dans le contexte de la Grande Marche du retour à Gaza.

Dans aucun des cas, il ne semble y avoir eu de menace imminente pouvant justifier le recours à des tirs à balle réelle. Nous sommes préoccupés par ce nombre bien plus élevé qu'en 2017. La Belgique appelle les responsables israéliens à renforcer les mécanismes de contrôle et de responsabilisation, qui doivent inclure, entre autres, des enquêtes approfondies et indépendantes pour chaque enfant tué.

La situation humanitaire et socioéconomique dans la bande de Gaza doit être améliorée de manière urgente et nous soutenons les efforts du Coordinateur spécial à cet égard, ainsi que les activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Mais une réponse humanitaire seule ne suffira pas. Un changement fondamental de la situation à Gaza est nécessaire, qui comprenne notamment la levée du blocus et l'ouverture complète des points de passage, tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël quant à sa sécurité. Une solution politique de la crise exige également le retour de ce territoire sous le contrôle de l'Autorité palestinienne.

Nous regrettons que les pourparlers de réconciliation intra-palestiniens semblent être dans une impasse et appelons l'ensemble des parties à s'investir dans le dialogue. Nous saluons à cet égard les efforts de l'Égypte. Nous prenons note de la dissolution du Conseil législatif palestinien et exprimons notre préoccupation suite à ce développement, dans la mesure où il s'agit d'un organe élu de l'Autorité palestinienne. Nous encourageons les dirigeants palestiniens à œuvrer en faveur d'institutions fortes, inclusives, responsables et démocratiques, fondées sur le respect de l'état de droit et des droits de l'homme. Nous appelons l'Autorité palestinienne à œuvrer en faveur d'élections crédibles et démocratiques.

Je voudrais conclure mon intervention en répétant qu'il n'y a pas d'autre solution que la solution à deux États. Ce n'est qu'en répondant aux aspirations légitimes de chaque partie qu'une paix juste et durable est réalisable. Les développements récents démontrent à souhait que la situation actuelle n'est pas tenable. Loin d'être un statut quo, elle se dégrade et entretient une instabilité dont la région n'a nul besoin. Nous continuerons à œuvrer dans cette direction conjointement avec nos amis palestiniens et israéliens.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Mladenov de son exposé

riche en informations sur les faits survenus au Moyen-Orient et dans les territoires palestiniens occupés.

Aujourd'hui alors que des conflits violents – en Syrie, au Yémen et en Libye – continuent de faire rage dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, l'absence de progrès dans le règlement de la question palestinienne est source de grave préoccupation. Nous avons toujours dit que le statu quo actuel n'est pas tenable. Il ne fait qu'exacerber les tendances négatives qui éloignent encore plus les chances d'instaurer la paix au cœur du Moyen-Orient. Mais ce que nous voyons aujourd'hui, ce n'est même pas le statu quo, mais une dangereuse détérioration de la situation, comme M. Mladenov l'a noté à juste titre. Le résultat, comme le confirme le Coordonnateur spécial dans son rapport, est que les parties ont intensifié leurs activités unilatérales, ce qui ne fait qu'aggraver les problèmes existants. Les activités de peuplement israéliennes ont repris de plus belle. La rhétorique incendiaire des deux côtés se poursuit. Et les rapports faisant état de violences sont de plus en plus fréquents. Nous exhortons les Palestiniens et les Israéliens à s'abstenir d'actes d'agression et nous condamnons fermement les attaques terroristes. Nous soulignons le caractère inadmissible de tout emploi aveugle de la force et de toute attaque délibérée contre des cibles civiles.

Le seul moyen de sortir de la situation actuelle est de relancer le processus politique en vue d'une reprise dès que possible des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens sur une base juridique internationale généralement acceptée, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route du Quatuor de médiateurs pour un règlement au Moyen-Orient. Seule la mise en œuvre de la solution à deux États, selon laquelle la Palestine et Israël coexisteraient dans la paix et la sécurité, permettra de surmonter la crise et créera les conditions nécessaires à des progrès soutenus vers une paix durable. Nous devons souligner qu'une majorité écrasante d'États Membres n'accepteront pas les tentatives visant à revenir sur cette base pour un règlement au Moyen-Orient. Cela a été encore confirmé lors du vote à l'Assemblée générale en décembre dernier (voir A/73/PV.47). Nous sommes convaincus que toutes les initiatives et propositions qui ne sont pas le fruit de négociations israélo-palestiniennes sont vouées à l'échec et qu'il n'est pas possible de régler ce qu'on appelle les questions liées au statut final à la place des Palestiniens et des Israéliens eux-mêmes, tout comme il n'a pas été possible de parvenir à une

stabilisation durable du Moyen-Orient sans un règlement juste et à long terme de la question palestinienne.

La Russie continuera de prendre des mesures visant à imprimer un élan positif au dossier israélo-palestinien. Notre proposition de fournir une plateforme pour une rencontre directe en Russie entre dirigeants palestiniens et israéliens est toujours sur la table. Nous sommes certains que le Quatuor garde toujours son potentiel en tant que seul format de médiation approuvé par les résolutions du Conseil de sécurité. Nous sommes favorables à sa réactivation, en coopération étroite avec la Ligue des États arabes et toutes les parties prenantes régionales et mondiales qui peuvent aider à sortir le règlement du problème israélo-palestinien de la dangereuse impasse dans laquelle il se trouve. Nous poursuivons nos efforts en faveur de la réunification des Palestiniens. Ces dernières semaines, des responsables du Ministère russe des affaires étrangères ont eu une série de contacts intensifs avec les représentants des diverses factions palestiniennes. Nous espérons que les Palestiniens arriveront à opérer un rapprochement afin de mettre un terme à leur division et de replacer la Cisjordanie et Gaza sous une seule autorité. Nous avons pris acte des efforts faits par le Caire et Amman à cet égard, et nous nous en félicitons.

Nous ne pouvons ignorer les efforts dévoués du personnel humanitaire en Palestine. Nous prenons note du travail important qu'effectue l'ONU, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dans les territoires palestiniens occupés et les camps de réfugiés. La Russie fournit aussi une aide à ses amis palestiniens via des contributions au budget de l'UNRWA et sur une base bilatérale. Nous ne pouvons pas permettre que se mette en place une situation où les Palestiniens n'auront, en fait, plus rien à perdre. Ceci alimente la radicalisation et pourrait faire exploser la situation dans les territoires palestiniens et bien au-delà de leurs frontières.

Il y a déjà assez de radicalisation au Moyen-Orient. Si nous voulons contrer cette menace, nous avons vraiment besoin que la communauté internationale tout entière coordonne ses efforts au quotidien. Conformément à la position exprimée par les représentants russes à plusieurs reprises, y compris lors de la séance du Conseil de sécurité du 25 juin de l'année dernière consacrée à l'examen global de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (voir S/PV.8293), nous demandons encore une fois que des

mesures véritablement collectives axées sur des efforts intégrés soient prises s'agissant de la question israélo-palestinienne, ainsi que sur d'autres, notamment la Syrie, le Yémen et la Libye. Il importe que nous continuions d'aider les efforts déployés par les autorités iraqiennes pour continuer à stabiliser leur situation. Les violations de la souveraineté de la Syrie doivent cesser et nous devons tous prendre part aux efforts collectifs visant à parvenir à un règlement politique en Syrie et à réintégrer ce pays dans le giron arabe. Nous devons appuyer ce processus, et non pas l'entraver de l'extérieur. Nous voudrions une fois encore appeler l'attention sur ce que nous entendons par mesures de confiance dans le golfe Persique, qui visent à créer une architecture de sécurité à l'échelle de la région.

Nous avons entendu certaines délégations dire aujourd'hui dans cette salle que la prochaine conférence ministérielle à Varsovie n'a pas de dimensions nationales spécifiques. Je voudrais bien le croire, mais je me demande pourquoi l'Iran, l'un des plus grands et des plus importants pays de la région n'y a pas été invité. Les tentatives visant à constituer des alliances politico-militaires dans la région, en organisant différentes conférences en vue de broser unilatéralement un tableau simpliste des problèmes du Moyen-Orient, qui sont apparemment tous liés à l'Iran et à l'Iran seulement, sont contre-productives et ne font qu'éloigner la possibilité de mettre en place une architecture de sécurité authentique, inclusive et globale dans la région, tout comme il ne saurait y avoir d'architecture de sécurité régionale véritablement inclusive sans un règlement juste de la question palestinienne.

En définitive, la sécurité est la priorité politique fondamentale et naturelle de tous les États de la région. L'élaboration de règles de conduite qui soient acceptables pour tous ne peut, à notre sens, se faire que dans le cadre d'un processus de négociation, semblable peut-être à celui d'Helsinki, comme le Secrétaire général, M. Guterres, l'a dit à maintes reprises. Nous l'appuyons pleinement dans ses efforts visant à promouvoir cette initiative.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire salue la tenue de ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Ma délégation souhaite la bienvenue à S. E. M^{me} Marsudi, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie. Elle remercie M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies, dont la présentation nous situe sur les défis multiples et complexes à la paix et à la stabilité dans

une région affectée par la crise israélo-palestinienne et les conflits armés au Yémen et en Syrie.

La question israélo-palestinienne représente sans aucun doute la crise la plus complexe à laquelle la communauté internationale se trouve confrontée depuis plus de 70 ans. Aux difficultés d'ordre politique et sécuritaire, s'est greffée une crise humanitaire dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, à laquelle il convient d'apporter des solutions urgentes et coordonnées. Face à cette situation, mon pays, qui attache du prix aussi bien à la sécurité de l'État d'Israël qu'au droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, réaffirme son soutien ferme à la solution à deux États, coexistant pacifiquement dans le cadre des frontières de 1967. Il est indispensable à cet effet que les dirigeants israéliens et palestiniens fassent preuve de dépassement en renouant le dialogue pour bâtir, sur les acquis du passé, les fondements d'une entente nouvelle, gage d'une paix juste et durable.

Les nombreux rapports des agences onusiennes interpellent le Conseil sur les vulnérabilités structurelles qui affectent les territoires palestiniens, notamment le chômage, avec un taux record de 27 %, la faiblesse de l'offre en matière de logements décents, d'infrastructures de santé et de services sociaux de base, tels que l'accès à l'eau potable et à l'électricité. Devant la gravité de la situation humanitaire, la Côte d'Ivoire réitère son appel au Conseil à œuvrer, en synergie avec les agences spécialisées des Nations Unies et tous les partenaires, à la recherche de solutions urgentes pour mobiliser l'assistance nécessaire à la couverture des besoins essentiels des populations affectées. À cet égard, ma délégation exhorte les partenaires internationaux à poursuivre leur soutien financier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Elle reste convaincue qu'un tel soutien permettra progressivement de combler le déficit budgétaire, estimé à plus de 200 millions de dollars américains, de cette agence qui joue un rôle clef dans le dispositif international d'assistance aux populations en détresse.

Sur le plan politique, mon pays appelle le Fatah et le Hamas à renouer le dialogue afin de permettre à l'Autorité palestinienne, à qui incombe la responsabilité première de répondre aux demandes sociales des populations palestiniennes, d'exercer ses fonctions régaliennes à Gaza et en Cisjordanie. La Côte d'Ivoire réitère en outre son soutien à une résolution du différend israélo-palestinien par le dialogue. À ce propos, elle

salue le consensus international sur la nécessité d'une reprise du processus de paix, seul cadre viable pour des solutions mutuellement acceptables sur les questions cruciales telles que le statut de Jérusalem et la levée du blocus sur Gaza. Elle appelle toutes les parties à la retenue, les exhorte à engager un dialogue constructif et à s'abstenir de toute action unilatérale susceptible de compromettre les efforts de la communauté internationale pour un règlement pacifique de la crise israélo-palestinienne.

Ma délégation reste également préoccupée par la crise au Yémen, qualifiée par tous les observateurs de pire crise humanitaire au monde. En effet, l'insécurité alimentaire menace des millions de Yéménites et les expose à la famine et à la malnutrition. À cela s'ajoute le difficile accès des populations civiles à l'eau potable et aux soins de santé primaire ainsi que les menaces liées aux maladies hydriques et à des risques d'épidémies. Au regard de la situation humanitaire alarmante, la Côte d'Ivoire appelle les protagonistes au respect du cessez-le-feu afin de permettre la livraison sûre et sans entraves de l'aide humanitaire aux populations en détresse. Elle les invite en outre à privilégier le dialogue en vue d'un règlement politique de la crise actuelle, et à respecter leurs obligations en matière de droit international humanitaire.

En dépit de la persistance de nombreux défis, mon pays est d'avis que l'Accord de Stockholm, signé le 13 décembre 2018, et les arrangements subséquents sont une source d'espoir pour parvenir à une paix et une stabilité durables au Yémen. Le Conseil, qui a entériné cet accord de paix longtemps espéré, se doit de déployer tous les efforts nécessaires en vue de la mise en œuvre de ses dispositions pertinentes, notamment la cessation des hostilités dans le gouvernorat de Hodeïda, le redéploiement mutuel des forces de la ville de Hodeïda et des ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa, ainsi que les échanges de prisonniers et les arrangements concernant la ville de Taëz.

En ce qui concerne le conflit en République arabe syrienne, ma délégation voudrait évoquer les questions liées à l'utilisation des armes chimiques, à la situation humanitaire, ainsi qu'au processus politique. S'agissant de la question relative à l'utilisation des armes chimiques, mon pays apprécie la poursuite de la coopération de la République arabe syrienne avec les instances compétentes de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Cette coopération a permis d'enregistrer des avancées dans le cadre du programme

de destruction de l'arsenal chimique syrien. Toutefois, ma délégation demeure préoccupée par les questions en suspens suscitées par la déclaration de la République arabe syrienne sur son arsenal chimique et exhorte les autorités syriennes à coopérer davantage avec le Secrétariat technique de l'OIAC sur cette question.

Quant à la question humanitaire, elle reste une grande source de préoccupation pour ma délégation, en raison de l'escalade militaire et de son impact sur les civils dans le nord-ouest du pays, y compris la zone démilitarisée dans le gouvernorat d'Edleb, établie conformément l'accord signé, le 17 septembre 2018, par la Fédération de Russie et la Turquie. En effet, la prise de la province d'Edleb par le groupe Hay'at Tahrir el-Cham, ancienne branche d'Al-Qaida, constitue une source d'inquiétude pour ma délégation et fait craindre une nouvelle dégradation des conditions de travail des organisations humanitaires. À cet égard, mon pays réaffirme l'importance d'un accès humanitaire sûr, rapide, sans entrave et durable aux personnes en détresse, aussi bien à Edleb que sur toute l'étendue du territoire syrien. Il appelle par conséquent les belligérants au respect de leurs obligations liées au droit international humanitaire et aux droits de l'homme.

Au titre du processus politique, la Côte d'Ivoire note avec regret que la résurgence des combats dans le gouvernorat d'Edleb et dans certaines parties du territoire syrien pourrait compromettre les maigres acquis du processus de paix inter-syrien. C'est pourquoi elle encourage les parties prenantes à s'inscrire résolument dans le cadre des négociations conduites sous l'égide des Nations Unies et des processus d'Astana et de Sotchi. Ma délégation exhorte à nouveau les belligérants à s'accorder pour la mise en place effective de la commission constitutionnelle censée rédiger une nouvelle Constitution.

La Côte d'Ivoire exprime son soutien au nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Geir Pedersen, et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de sa mission. Elle reste convaincue qu'il n'y a pas de solution militaire aux différentes crises qui agitent le Moyen-Orient. Seul un dialogue hardi et inclusif, bénéficiant de l'appui de la communauté internationale, y compris du Conseil, pourra permettre l'avènement de la paix et de la stabilité durables en vue d'une prospérité partagée dans la région.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au

Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, de son exposé édifiant sur l'évolution récente de la situation dans le territoire palestinien occupé, qui nous rappelle une fois de plus la situation tragique qui y règne. Nous saluons ses efforts et ses démarches en faveur de la désescalade. Nous souhaitons la bienvenue à S. E. Mm^e Retno Marsudi, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, et nous la remercions de sa participation à la séance d'aujourd'hui.

Nous voudrions saisir cette occasion pour féliciter l'État de Palestine pour son élection à l'unanimité à la présidence du Groupe des 77 et la Chine et lui souhaiter plein succès. Je partage l'avis du représentant de la Palestine, à savoir qu'il s'agit d'une évolution positive qui suscite de l'espoir et qui confirme l'appui constant de la communauté internationale accordé à la cause du peuple palestinien.

Une fois de plus, le Conseil de sécurité se réunit au début de cette nouvelle année pour examiner la question palestinienne. L'année 2018 a été marquée par des détentions, des démolitions, la destruction de biens et une expansion sans précédent des colonies de peuplement illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi que par le déplacement forcé de civils palestiniens, les meurtres de civils palestiniens et le renforcement du blocus imposé à la bande de Gaza depuis 12 ans. Voilà les pratiques qui ont marqué la vie quotidienne des Palestiniens durant l'année écoulée. Malheureusement, le Conseil de sécurité n'a pas encore pris de mesures pour contraindre la Puissance occupante à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, et ce faisant, il a donné à Israël le feu vert pour poursuivre ses pratiques visant à perpétuer l'occupation et à saper toute perspective de parvenir à une paix réelle qui permettrait au peuple palestinien d'exercer ses droits fondamentaux et légitimes, notamment le droit à l'indépendance, à la souveraineté et à vivre dans la dignité, qui sont autant de droits fondamentaux.

Voilà où en est la question palestinienne alors qu'elle entre dans sa sixième décennie. La communauté internationale n'est toujours pas capable de trouver une solution à cette question, non pas par manque de détermination ou de volonté mais à cause du rejet catégorique par Israël, Puissance occupante, de toutes les solutions qui ont été proposées. L'histoire montre que les gouvernements israéliens successifs ont refusé de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, au droit international et à la Charte des Nations Unies et ont continué à les violer. Je voudrais mettre en exergue

les souffrances du peuple palestinien sous occupation durant l'année écoulée en présentant certaines statistiques qui figurent dans les rapports de l'ONU, notamment ceux établis par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Premièrement, en ce qui concerne les activités de peuplement, en 2018, Israël, Puissance occupante, a continué de confisquer des territoires palestiniens par la force, en expulsant les habitants. Durant l'année écoulée, la Puissance occupante a commencé à construire 5 618 unités de logement, dont la plupart sont situées au cœur de la Cisjordanie occupée, notamment à Jérusalem-Est et à Bethléem. Elle a également approuvé récemment la construction de 2 500 logements supplémentaires dans les colonies de peuplement. Le nombre de colons qui vivent en Cisjordanie occupée a augmenté de 3 %, atteignant 448 000, sans compter les 200 000 colons qui vivent à Jérusalem-Est occupée. À cet égard, nous demandons encore une fois la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), qui réaffirme que la création par Israël de colonies de peuplement constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle à l'instauration de la paix. Nous demandons à Israël, Puissance occupante, d'arrêter immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Deuxièmement, s'agissant de la démolition de logements et de bâtiments, en 2018 Israël a poursuivi sa politique de destruction de logements palestiniens, démolissant 460 structures en Cisjordanie, la plupart à Jérusalem, ce qui a chamboulé la vie d'environ 7 000 citoyens palestiniens. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus de 13 000 ordres de destruction ont été émis, y compris pour la démolition de 50 écoles. Toutes ces pratiques illégales démontrent qu'Israël continue d'essayer d'anéantir toute perspective de concrétisation de la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967.

Troisièmement, en ce qui concerne la violence des colons, nous avons assisté en 2018 à une augmentation du nombre de violations commises par l'armée d'occupation et par les colons contre les Palestiniens et leurs biens, avec au total 4 318 violations, soit une moyenne de 11 par jour, y compris des actions menées aux points de contrôle, des mises en détention, la saisie de fonds, de véhicules et de biens, et la destruction de

cultures agricoles. Les actes d'agression des colons contre les Palestiniens, qui sont considérés comme des crimes haineux, ont augmenté de 60 % en 2018 par rapport à 2017.

Quatrièmement, s'agissant des décès et des blessures, Israël, Puissance occupante, a poursuivi ses politiques contre les civils palestiniens, qui souffrent sous le joug de l'occupation, laquelle contrevient à la quatrième Convention de Genève, de 1949. En 2018, pas moins de 295 Palestiniens ont été tués et 29 000 ont été blessés, le plus grand nombre de victimes depuis la guerre israélienne contre la bande de Gaza en 2014. Dans la bande de Gaza elle-même, 257 Palestiniens ont été tués depuis le début, le 30 mars 2018, de la Grande Marche du retour, dont 181 pendant des manifestations.

Cinquièmement, en ce qui concerne les détentions, quelque 6 000 Palestiniens ont été emprisonnés en 2018, dont 358 enfants, 128 femmes et sept parlementaires.

L'État du Koweït condamne les pratiques et politiques systématiques et à grande échelle d'Israël contre le peuple palestinien sans défense, qui, d'après le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Nous demandons au Conseil de sécurité de faire appliquer ses résolutions sur la protection des civils palestiniens, en particulier les résolutions 904 (1994) et 605 (1987), qui confirment que la quatrième Convention de Genève est applicable au Territoire palestinien occupé. Cela n'est qu'un simple aperçu des crimes et des politiques et pratiques illégales d'Israël, Puissance occupante. Nous aurions besoin de plus que ces quelques minutes pour présenter avec exactitude la réalité amère que vit le peuple palestinien. Sans aucun doute, ces statistiques et chiffres nous obligent, en tant que membres du Conseil de sécurité, à assumer notre responsabilité de défendre l'état de droit et de veiller à l'application du principe de responsabilité, tout en mettant fin aux politiques illégales qui privent un peuple de ses droits légitimes. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général pour combler le déficit financier de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi que les réactions généreuses des donateurs, dont le Koweït, pour faire en sorte que l'UNRWA puisse continuer de fournir des services aux réfugiés palestiniens.

Nous réaffirmons notre appui à la lutte menée par le peuple palestinien pour exercer tous ses droits politiques légitimes et établir son propre État indépendant

sur sa terre, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous soutenons pleinement le droit de l'État de Palestine de devenir un Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Par ailleurs, dans la mesure où nous condamnons les politiques d'Israël visant à modifier les caractéristiques démographiques de Jérusalem, ainsi que la poursuite de ses violations de la mosquée Al-Aqsa, nous engageons tous les États à s'abstenir d'établir leur mission diplomatique à Jérusalem, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 478 (1980), qui souligne que Jérusalem est une question relevant du statut final.

Pour terminer, nous demandons à la communauté internationale d'honorer ses engagements et de prendre les mesures qui s'imposent pour relancer le processus de paix afin de parvenir à la solution des deux États, pour mettre fin à l'occupation israélienne de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et pour instaurer une paix juste et durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, au mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route du Quatuor.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Mladenov, de son exposé. J'ai écouté attentivement les déclarations faites par les représentants de la Palestine et d'Israël. Je salue chaleureusement M^{me} Marsudi, Ministre indonésienne des affaires étrangères, et je la remercie de sa présence aujourd'hui et de sa déclaration.

La question de Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient, et elle en constitue la cause profonde. Son règlement est crucial pour la réalisation de la paix et du développement dans cette région. Actuellement, le conflit dans la bande de Gaza se poursuit. La Cisjordanie est fréquemment attaquée, et les activités de colonisation se poursuivent, tandis que les maisons palestiniennes continuent d'être démolies. Parallèlement, on assiste à une remise en cause de la faisabilité de la solution des deux États. Les efforts en faveur de la reprise du dialogue entre la Palestine et Israël ne font aucun progrès, tandis que le risque d'une escalade du conflit ne saurait être ignoré.

La Chine s'inquiète vivement de l'évolution actuelle de la situation. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent maintenir un

front uni et adopter une perspective à long terme pour faire avancer le règlement politique de la question palestinienne. Employer la violence pour réprimer la violence ne résoudra aucun problème. La Chine s'oppose fermement à tout acte de violence contre les civils. Nous exhortons les parties intéressées à garder à l'esprit la sécurité et la sûreté des populations locales et l'importance cruciale de la coexistence pacifique, en faisant preuve de retenue et en évitant ainsi une escalade de la situation. La grave situation humanitaire dans la bande de Gaza ne favorise pas la stabilité régionale. Nous espérons que la partie concernée lèvera rapidement et complètement le blocus de Gaza. La Chine regrette la décision prise par Israël de fermer les écoles gérées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à Jérusalem-Est, et nous demandons à la communauté internationale d'accroître le financement de l'UNRWA et d'aider la Palestine à améliorer sa situation économique.

La voie fondamentale du règlement du conflit palestino-israélien passe par la solution des deux États. La communauté internationale doit adhérer aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, au principe de l'échange de territoires contre la paix et à l'Initiative de paix arabe, entre autres, et intensifier ses efforts en faveur de la reprise des pourparlers et d'un règlement global, juste et durable de la question palestinienne. Toute initiative nouvelle doit viser à faire de la solution des deux États une réalité. Des mesures concrètes doivent être prises pour appliquer la résolution 2334 (2016) et faire cesser toutes les activités de colonisation dans les territoires occupés ainsi que la démolition des logements et des biens palestiniens. Des mesures doivent aussi être prises pour prévenir la violence contre les civils.

La question du statut final de Jérusalem est complexe et sensible. Elle sous-tend tout règlement futur de la question palestinienne ainsi que l'avenir de la solution des deux États. Les parties doivent agir avec prudence et suivre les principes du respect des pluralités historiques, défendre l'équité et la justice, mettre en œuvre les accords internationaux, rechercher la coexistence pacifique et respecter les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et le consensus international, afin de parvenir à une solution grâce à des négociations qui prennent en compte les intérêts de toutes les parties. La communauté internationale devrait rester unie pour pousser à la reprise rapide des pourparlers de paix entre les deux

camps. Les parties devraient chacune faire la moitié du chemin et éviter tout agissement ou discours susceptible d'aggraver la situation. Elles devraient s'abstenir de toute mesure unilatérale qui pourrait miner la confiance, en vue de créer les conditions nécessaires à la reprise du dialogue et d'accélérer le processus de réconciliation entre Palestiniens. Les acteurs jouissant d'une influence considérable pour peser sur la situation au Moyen-Orient devraient aussi jouer un rôle constructif.

La Chine a toujours été attachée à faire progresser le processus au Moyen-Orient et soutient le peuple palestinien dans la juste cause qui est la sienne d'exercer ses droits nationaux légitimes. Nous sommes en faveur de l'établissement d'un État palestinien indépendant et pleinement souverain sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous appuyons l'intégration accrue de la Palestine dans la communauté internationale. Conformément à la proposition en quatre points du S. E. le Président Xi Jinping, nous promovons le règlement politique de la question palestinienne. La Chine intensifiera sa communication et sa coopération avec les pays de la région et s'efforcera de maintenir la paix et la stabilité, de défendre l'équité et la justice et d'encourager un développement commun au Moyen-Orient, jouant ainsi un rôle dynamique et constructif pour la paix dans cette région.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à entamer notre déclaration en remerciant M. Nikolay Mladenov de son exposé clair et détaillé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous lui exprimons, ainsi qu'à l'équipe qu'il représente, notre souhait qu'ils continuent cette année de travailler avec le même zèle et le même dévouement, dans un esprit de collaboration, sur cette question délicate. Nous souhaitons la bienvenue aux délégations israélienne et palestinienne, ainsi qu'aux autres délégations qui, en raison de l'importance qu'elles accordent à cette question, ont proposé de faire des déclarations à cette séance importante. Nous apprécions en particulier la présence de M^{me} Retno Lestari Priansari Marsudi, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, et la remercions d'être parmi nous pour ce débat.

La République de Guinée équatoriale suit de près l'évolution de la situation au Moyen-Orient, où de nombreux conflits ont fait rage depuis plusieurs décennies. Si ces conflits ne sont pas tous de même nature, ils n'en sont pas moins liés les uns aux autres. Ce

que tous ces conflits ont en commun, bien qu'ils aient été plus ou moins dévastateurs, tient à ce qu'ils ont fait de nombreux morts, détruit beaucoup d'infrastructures et porté atteinte à différents services, ruinant ainsi les efforts déployés par les résidents pour s'assurer une vie meilleure et garantir un avenir décent pour leurs enfants. Ces destructions ont entraîné le déplacement d'une bonne part de la population vers la Syrie, le Yémen, le Liban, la Palestine et d'autres endroits situés à proximité et touchés par ces luttes. La persistance et l'aggravation de cette situation ne placent pas seulement cette région dans un état constant d'instabilité, elles font aussi peser un danger permanent sur la paix et la sécurité internationales. Il est donc urgent et nécessaire que le Conseil de sécurité et la communauté internationale insistent pour exercer les pressions voulues sur les protagonistes qui alimentent ces conflits.

Sur la question de Palestine, nous déplorons les tensions entre les parties l'an passé. Comme on l'a dit, les événements violents et meurtriers ont commencé pour l'essentiel au début de la Marche du grand retour, le 30 mars, et ont duré jusqu'en décembre 2018. À cet égard, et maintenant que nous entamons une nouvelle année, nous voulons appeler les parties à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui incitent à la violence et pourraient porter préjudice à tout futur processus de négociation. Le conflit a connu de pires moments, avec des scènes très sanglantes et d'importantes destructions dans le passé, mais ces moments n'ont pas apporté la garantie de sécurité souhaitée par les Israéliens, ni facilité l'établissement d'un État palestinien reconnu par Israël. Nous réaffirmons donc une fois de plus notre position fondamentale : le conflit israélo-palestinien peut uniquement être réglé par des négociations, fondées sur l'idée de deux États indépendants, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, entre des frontières mutuellement reconnues. La violence n'est pas et ne sera jamais la meilleure option pour régler ce différend qui oppose Israéliens et Palestiniens.

Toutefois, notre délégation souligne qu'il importe que les dirigeants palestiniens abordent les problèmes de sécurité de l'État juif avec sincérité et pragmatisme. Nous insistons, comme toujours, sur le retour de l'Autorité nationale palestinienne dans la bande de Gaza. Ces dernières années, la plupart des échanges violents entre Israël et la Palestine ont eu lieu à Gaza. L'Autorité nationale, appuyée par la communauté internationale, travaillerait de façon plus appropriée pour améliorer les conditions socioéconomiques et veiller au maintien d'un climat sûr qui garantisse paix et tranquillité, à la fois

pour les deux millions de Palestiniens qui vivent dans cette enclave et pour le peuple israélien voisin. Il est donc nécessaire de soutenir et d'encourager le processus de réconciliation intrapalestinienne porté par l'Égypte. Nous suivons de près la situation à la frontière de la bande de Gaza. Nous espérons que la baisse du nombre d'épisodes violents ces dernières semaines se poursuivra, que l'on s'accordera sur la circulation des marchandises et que l'actuelle atmosphère de tranquillité perdurera.

D'autre part, nous exhortons le Gouvernement israélien, dans la mesure où il veut trouver une solution à ce conflit, à assouplir ses politiques dans les territoires palestiniens occupés, sur des aspects comme la démolition de maisons et de propriétés palestiniennes et la construction de colonies qui constituent et continueront de constituer un grand obstacle à la réalisation d'un accord raisonnable à l'avenir. De la même manière, nous exhortons les forces de sécurité israéliennes, dans les cas où elles exercent leur droit inaliénable à la légitime défense, à tenir compte de leurs obligations en droit international humanitaire et en droit international des droits de l'homme et à ne pas commettre d'actes qui pourraient compliquer la reprise du dialogue.

La République de Guinée équatoriale souscrita à toute approche tenant compte des diverses résolutions de l'ONU et des autres instruments juridiques actuels qui prévoient une solution pacifique à ce conflit. À cet égard, nous réaffirmons une fois encore notre adhésion à la solution de deux États indépendants, l'un israélien, l'autre palestinien, sur la base des frontières de 1967, et nous espérons qu'à la faveur de mesures de confiance les deux États vivront en harmonie, côte à côte, et avec les autres pays de la région.

Enfin, notre délégation se réjouit que l'Administration américaine entende publier un programme pour la reprise du processus de négociation. Nous espérons que ce programme sera publié dès que possible et qu'il sera un vrai point de départ pour la reprise des négociations. À cet égard, nous invitons les États-Unis à faire en sorte qu'un tel programme soit impartial et équitable pour toutes les parties concernées.

Il est très probable que les élections prévues en Israël en avril prochain auront pour effet de reporter la possibilité de promouvoir le processus de paix durant la campagne électorale. À cet égard, nous demandons au Gouvernement israélien de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales dans le cadre de la campagne, car cela aurait des conséquences à long terme.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir mis cette question à l'ordre du jour. Je tiens aussi à remercier le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov pour sa déclaration très impressionnante, et à la fois inquiétante.

M. Mladenov a clairement évoqué la dynamique dangereuse qu'il constate et déclaré qu'il n'y avait pas de statu quo à préserver. Il a indiqué que nous vivions des temps de détérioration et de radicalisation. Je pense par conséquent qu'un débat s'impose même s'il y a d'autres crises dans la région, notamment en Syrie et au Yémen, où des catastrophes humanitaires très rudes sont en cours.

Je veux tout d'abord m'aligner sur la déclaration qui sera prononcée plus tard par l'observateur de l'Union européenne (UE), lequel énoncera la position commune de l'UE. Je voudrais aborder cinq points.

Premièrement, l'Allemagne reste attachée à Israël, à sa sécurité et à son statut d'État juif et démocratique. Elle ne compte pas garder le silence quand le droit d'exister d'Israël est remis en question ou compromis, comme c'est le cas par l'Iran. L'Ambassadeur israélien a rappelé au Conseil qu'on peut toujours voir des missiles iraniens sur lesquels il est inscrit « Mort à Israël ».

Deuxièmement, l'Allemagne souligne l'importance du processus politique. Nous continuons de promouvoir et de favoriser les perspectives de processus politique, urgent selon nous. À cet égard, nous soutenons toute tentative de relancer des négociations authentiques et directes entre les parties dans le but de parvenir à une paix durable. Nous devons tous travailler ensemble pour ramener les parties à la table des négociations. À ce sujet, presque tous les acteurs représentés autour de la table ont fait savoir qu'ils restaient pleinement et fermement engagés au profit de la solution des deux États. Comme la Ministre indonésienne, à qui je souhaite la bienvenue ici aujourd'hui, l'a affirmé dans sa déclaration, la seule option pour régler le conflit israélo-palestinien est la solution des deux États fondée sur les résolutions du Conseil et les paramètres connus. Cela s'applique également au statut de Jérusalem. Dans ce contexte, je rappelle aussi les résolutions applicables du Conseil de sécurité, telles que les résolutions 478 (1980) et 2334 (2016), qui ont force exécutoire en droit international. S'agissant du processus politique, nous estimons que des mesures de confiance et des décisions positives de la part des deux parties sont essentielles et requièrent de l'initiative, de la volonté politique et du travail acharné. Nous appelons les deux camps à se

montrer à la hauteur de leurs responsabilités pour que les générations futures puissent vivre en paix.

Troisièmement, nous devons nous concentrer sur les politiques d'implantation d'Israël. L'expansion continue des activités de peuplement d'Israël est profondément préoccupante. Je veux mettre l'accent sur ce que M. Mladenov a exposé dans sa déclaration forte. Je note les chiffres qu'il a donnés à propos des permis et ce qu'il a indiqué sur les démolitions, les déplacements et les saisies, de même que ce qu'il dit quant à la peur d'une annexion future. Je rappelle au Conseil que toutes ces activités de peuplement sont illégales en vertu du droit international. Elles sapent la perspective d'un futur accord politique sur la base de la solution des deux États. Elles créent des enclaves, font obstacle au développement palestinien et incitent les deux camps à la violence. J'appelle donc Israël à geler l'expansion de ses colonies, la légalisation de ses avant-postes et la démolition de propriétés palestiniennes.

Le Coordonnateur spécial Mladenov a également noté que la hausse de la violence était très inquiétante. L'Allemagne condamne fermement toutes les attaques, y compris les tirs de roquette et l'utilisation de cerfs-volants et de ballons incendiaires, qui menacent la sécurité d'Israël. Aux responsables, en particulier le Hamas, nous affirmons que ces attaques sont inacceptables et doivent cesser. La violence, attaques terroristes comprises, et les troubles ont augmenté au cours des derniers mois de 2018 en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem. Nous exhortons toutes les parties à désamorcer la situation, à faire preuve de retenue et à s'abstenir de mettre en danger la vie de civils innocents. La violence contre les civils, notamment si elle est dirigée contre les plus vulnérables, est inacceptable et injustifiable. Les droits de l'homme doivent être respectés à tout moment. En même temps, il faut que les manifestations soient pacifiques, et les droits des manifestants, respectés. Nous demandons à tous les camps de s'interdire le recours excessif à la force. Sur une note plus positive, l'Allemagne encourage tous les échanges entre personnes, dont certains sont dirigés par des femmes. Nous tenons à saluer expressément ces échanges, qui contribuent à apaiser les tensions entre les parties.

Quatrièmement, en ce qui concerne la situation humanitaire, outre la hausse de la violence, la situation humanitaire et économique à Gaza reste éminemment préoccupante. Notre priorité immédiate doit être d'assouplir les restrictions sur les déplacements et le

passage. L'aide humanitaire et financière à Gaza doit pouvoir être acheminée librement. Nous demandons à l'Autorité palestinienne de faire sa part pour améliorer les conditions de vie à Gaza. Je veux aussi saluer l'important travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Pour faire écho aux mots de M. Mladenov, le travail de l'UNRWA est essentiel et critique pour les Palestiniens. Personne n'a su m'expliquer en quoi le fait de réduire les fonds alloués à l'Office pouvait aller dans le sens de la paix. Toutes les études montrent que si l'on prive les jeunes de la possibilité de recevoir une éducation, on les mène directement au terrorisme et à l'extrémisme. Je remercie une fois de plus tous ceux qui soutiennent l'UNRWA. C'est important pour les jeunes de la région.

Enfin, sur le processus de réconciliation entre Palestiniens, en particulier la situation à Gaza, il est très important que la réconciliation reprenne. À ce sujet, le Coordonnateur spécial Mladenov a déclaré que l'espoir de réconciliation s'amenuisait chaque jour davantage. Nous pensons toujours que nous devons faire tout ce que nous pouvons, même si la situation est difficile, notamment depuis la dissolution du Conseil législatif palestinien. Les perspectives de réconciliation et la confiance ne cessent de s'éroder. Je tiens à féliciter nos amis égyptiens pour les efforts qu'ils déploient inlassablement afin de resserrer les liens entre le Hamas et le Fatah. Nous encourageons l'Égypte à poursuivre ses efforts en dépit de la situation actuelle. J'appelle les acteurs palestiniens à faire preuve d'initiative pour trouver un terrain d'entente afin de répondre aux besoins du peuple palestinien. Nous sommes prêts à continuer de travailler avec l'Autorité palestinienne au renforcement des institutions démocratiques. Au lieu de se battre entre eux, je crois que les dirigeants palestiniens ont l'obligation de se concentrer sur la manière dont ils peuvent aider les jeunes frustrés et faire en sorte qu'ils aillent en cours et travaillent de façon constructive, empêchant ainsi leur radicalisation.

Je terminerai en faisant écho à notre collègue de Côte d'Ivoire, qui a parlé non seulement de la paix au Moyen-Orient mais aussi de la paix en Syrie et au Yémen. Il a dit que, pour tous les problèmes que nous connaissons au Moyen-Orient, seule une solution politique pouvait ouvrir des perspectives.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à la Ministre indonésienne des affaires étrangères, qui

est une excellente amie de l'ONU. Je me joins également au représentant des États-Unis pour exprimer nos plus sincères condoléances au Tchad à la suite de la perte de ses soldats de la paix. Nous adressons nos condoléances aux familles des victimes.

Comme d'autres orateurs l'ont noté, il y a aujourd'hui au Moyen-Orient toute une série de questions qui méritent l'attention du Conseil, mais comme M. Mladenov a été notre orateur principal, je limiterai mes observations d'aujourd'hui aux questions qu'il a abordées. Je voudrais commencer par me faire l'écho de ce qu'a dit le représentant de l'Allemagne, à savoir que la sécurité d'Israël ne doit pas être remise en cause. Nous condamnons sans réserve les tirs de roquettes effectués depuis la Syrie et Gaza vers Israël.

Je remercie M. Mladenov de son exposé. Comme il l'a expliqué, la situation en Israël et dans les territoires palestiniens occupés demeure profondément préoccupante. Il a parlé de l'érosion des perspectives d'établissement d'un État palestinien en raison des réalités sur le terrain, une érosion qui devrait véritablement guider la réflexion du Conseil. Ce qu'il a dit à propos des 25 années qui se sont écoulées depuis Oslo est également un rappel très salutaire du fait que nous ne pouvons pas nous permettre le luxe d'attendre pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient.

S'agissant de la situation sur le terrain, et comme d'autres l'ont fait remarquer, les trois derniers mois de 2018 ont été marqués par une effroyable montée de la violence en Cisjordanie. Trois Israéliens, dont un bébé, ont été tués dans des attaques terroristes palestiniennes revendiquées par le Hamas. Rien ne saurait justifier de tels actes de violence. Pendant la même période, 70 Palestiniens ont été tués en Cisjordanie et à Gaza. Le 14 janvier, un jeune Palestinien de 14 ans est mort des suites de blessures causées par des tirs à balles réelles lors d'une manifestation le long de la barrière de Gaza. Nous appuyons pleinement le droit d'Israël à se défendre, mais les forces de sécurité israéliennes doivent s'abstenir de recourir à une force excessive contre des civils non armés. L'usage létal de la force doit être exercé avec la plus grande retenue et seulement en dernier recours pour protéger la vie.

Pour en venir à Gaza, la sécurité reste précaire. Les tirs sporadiques de roquettes par des militants se poursuivent, et une erreur de calcul pourrait facilement conduire à une nouvelle confrontation. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter une nouvelle guerre dévastatrice, qui aggraverait les conditions

humanitaires et sécuritaires déjà effroyables à Gaza et menacerait la sécurité des communautés israéliennes vivant près de la frontière.

Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le secteur de la santé à Gaza, qui reste fortement mis à mal, et sur les problèmes liés à la pénurie de médicaments essentiels et à l'accès limité à l'eau potable. Les restrictions à la liberté de circulation imposées par Israël continuent, nous semble-t-il, de nuire à la santé de la population. À plus long terme, une volonté politique renouvelée est nécessaire pour améliorer la situation. Plusieurs orateurs ont aujourd'hui appelé l'attention sur le processus de réconciliation engagé sous les auspices de l'Égypte entre l'Autorité palestinienne et d'autres parties. Nous sommes très préoccupés par la décision de l'Autorité palestinienne de retirer ses gardes du point de passage de Rafah. Il est essentiel que le Conseil fasse comprendre aux factions palestiniennes qu'elles doivent travailler ensemble pour sortir de l'impasse. Nous nous félicitons des efforts que l'Égypte continue de déployer à cet égard.

En Cisjordanie, l'évolution récente de la situation continue de saper les résultats obtenus dans le cadre des Accords d'Oslo et compromet les perspectives d'une solution à deux États. À la suite des attaques violentes commises en Cisjordanie, les forces de sécurité israéliennes ont fait de nombreuses incursions dans la zone A, et les déplacements des Palestiniens en Cisjordanie ont été considérablement restreints et entravés. La pleine coopération en matière de sécurité entre l'Autorité palestinienne et Israël demeure cruciale pour assurer la sécurité des deux parties.

Je tiens à dire notre déception quant au fait que, le 27 décembre, quelques jours à peine après le débat du Conseil sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) (voir S/PV.8429), Israël a annoncé la construction de près de 2 800 unités de logement illégales. Il est doublement décevant de constater que plus de la moitié de ces unités se trouvent à l'est de la barrière de séparation, dans des zones situées au cœur de la Cisjordanie. Les plans présentés par le Gouvernement israélien le 26 décembre pour la construction d'une nouvelle colonie, Givat Eitam, près de Bethléem, représentent une nouvelle menace pour l'intégrité territoriale du futur État palestinien. Si elle était construite, cette nouvelle colonie entraverait la croissance de Bethléem et fragmenterait plus encore la Cisjordanie.

Nous suivons de près l'évolution de la situation à Jérusalem-Est. L'avis d'expulsion signifié à la famille

Sabah à Cheik Jarrah, le 3 janvier, met 45 personnes en danger de perdre leur logement. C'est pourquoi j'encourage le Gouvernement israélien à ne pas exécuter cette expulsion, et nous continuons de l'exhorter à ne pas démolir la communauté bédouine de Khan el-Ahmar.

S'agissant d'Israël et du Liban, nous sommes préoccupés par la récente montée des tensions le long de la Ligne bleue. Nous condamnons toutes les violations de la résolution 1701 (2006). Le Royaume-Uni s'est montré clair devant le Conseil, condamnant à maintes reprises les violations de la souveraineté libanaise par Israël, que ce soit par voie terrestre, maritime ou aérienne. De tels agissements sapent la confiance et la stabilité. Nous espérons que toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, mais en particulier les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006), seront respectées à la lettre.

Depuis trop longtemps, nous voyons le Hezbollah fouler au pied les résolutions de l'ONU. Le fait qu'il continue de détenir des armes en dehors du contrôle de l'État libanais et les tentatives qu'il aurait faites d'acquérir de nouvelles capacités de missiles dangereuses demeurent profondément alarmants, tout comme ses déclarations menaçant Israël. Tant qu'il ne sera pas mis fin à ces activités illégales du Hezbollah au Liban et dans la région, nous continuerons de voir la stabilité régionale menacée. Nous condamnons les activités d'agression du Hezbollah. Il est évident que nous ne pouvons les laisser se poursuivre.

Pour terminer, même si les perspectives de paix peuvent sembler sombres, comme l'a souligné M. Mladenov, nous ne devons pas renoncer à la solution des deux États. Elle demeure la seule solution viable au conflit israélo-palestinien. C'est pourquoi le Royaume-Uni demeure attaché aux paramètres convenus au niveau international pour une paix durable au Moyen-Orient. Il est essentiel que les négociations reprennent en vue de la conclusion d'un accord qui permettra à Israël de vivre en sûreté et en sécurité aux côtés d'un État de Palestine viable et souverain fondé sur les frontières de 1967, avec des échanges convenus de territoires, Jérusalem pour capitale commune des deux États, et un règlement juste, équitable, convenu et réaliste de la question des réfugiés.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue de ce débat public trimestriel et remercions M. Nickolay Mladenov de son exposé très détaillé.

Le Pérou suit avec une profonde préoccupation l'évolution de la situation relative à la question palestinienne. Nous ne pouvons que déplorer les dynamiques toujours hostiles et l'impasse inacceptable et insoutenable dans lequel se trouve le processus de paix. Nous notons avec beaucoup d'inquiétude la détérioration continue et profonde des conditions de sécurité pour des millions de Palestiniens et d'Israéliens, en raison des attaques aveugles du Hamas contre des civils et des réponses israéliennes clairement disproportionnées.

Entre-temps, la situation humanitaire semble se dégrader sur le terrain, où le manque de biens et de services de base est aggravé par l'enfermement dont sont victimes des millions de Palestiniens. Il s'agit d'un scénario idéal pour ceux qui encouragent la violence et l'extrémisme, mais aussi d'un terreau fertile pour les sentiments d'oppression et de frustration.

Dans les circonstances actuelles, nous tenons à réaffirmer notre attachement à la seule solution que nous considérons comme viable et conforme au droit international : la solution des deux États, avec des frontières internationalement reconnues et sûres, à négocier directement entre Israël et la Palestine sur la base des frontières d'avant 1967, qui doit aboutir à la détermination du statut définitif de Jérusalem, conformément aux résolutions de l'ONU.

À cette fin, il nous semble impératif de remplacer les mesures qui sapent la confiance nécessaire par de véritables manifestations de réconciliation et d'engagement, à commencer par une volonté renouvelée d'engager un dialogue courtois.

Nous déplorons l'intensification des activités de peuplement, des démolitions et des expulsions observées dans les territoires palestiniens occupés, qui s'inscrivent en violation des dispositions des diverses résolutions du Conseil, notamment la résolution 2334 (2016). La possible démolition des structures de Khan el-Ahmar nous inquiète tout particulièrement, car elle aurait un impact politique très négatif.

De la même manière, nous considérons qu'il est impératif de rejeter les discours haineux, l'antisémitisme et la discrimination sous toutes ses formes. Dans une société, quelle qu'elle soit, la diversité ethnique, culturelle et religieuse doit être considérée comme un atout et jamais comme une menace. Nous rejetons tout aussi catégoriquement le recours à la violence et aux pratiques terroristes du Hamas. Nous soulignons par ailleurs qu'il est nécessaire de remédier à la dramatique

situation humanitaire à laquelle la population civile de Gaza est confrontée. Nous encourageons à poursuivre les projets d'infrastructure et de développement, à entretenir les efforts qui permettront à l'Autorité palestinienne de reprendre le contrôle effectif de la zone et à fournir un financement stable et prévisible à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Nous tenons à saluer le fait que divers pays, en particulier ceux qui, historiquement, participent à ce processus, ont manifesté leur volonté d'user de leurs bons offices. Nous mettons en exergue le travail du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe et les encourageons à poursuivre leurs efforts. Nous soulignons que, à cette fin, le Conseil doit se montrer capable de réunir un consensus minimum pour parvenir à une décision et définir les mesures à prendre, notamment en ce qui concerne la reprise du dialogue politique, conformément aux hautes responsabilités que lui a confiées la communauté internationale.

Je voudrais évoquer très brièvement le Yémen, sachant que le pays connaît une situation de grande instabilité qui continue de toucher la population civile et compromet gravement les accords conclus en Suède. Ces accords ont marqué un tournant dans le conflit sanglant et prolongé qui sévit au Yémen et aucun retard ou violation éventuel ne saurait justifier d'abandonner les engagements qu'ils ont permis de prendre. Nous soulignons qu'il importe de préserver l'unité du Conseil s'agissant de sa responsabilité de protéger la population civile yéménite et que nous devons continuer de veiller à la bonne mise en œuvre des accords conclus entre les parties yéménites, d'une part, et des dispositions des résolutions 2451 (2018) et 2452 (2019) de l'autre.

Pour terminer, j'appelle de nouveau les parties yéménites et les différents acteurs impliqués dans le conflit à réaffirmer leur attachement à la solution politique inclusive promue par l'Envoyé spécial du Secrétaire général et à s'attaquer avec prudence et en toute bonne foi aux difficultés qui surgissent tout au long de ce processus complexe.

M. Delattre (France) : Je souhaiterais débiter mon intervention en saluant la mémoire des 10 Casques bleus tchadiens de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) tombés dimanche dans le nord du Mali. Je tiens à présenter mes condoléances aux familles des victimes, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement tchadiens. Le sacrifice héroïque de ces soldats nous oblige

tous. Il nous rappelle combien la MINUSMA évolue dans un contexte sécuritaire difficile. Il nous rappelle également combien elle joue un rôle indispensable pour préserver la stabilité du Mali et soutenir la mise en œuvre du processus de paix malien. Face aux ennemis de la paix, notre détermination doit rester totale.

Je veux remercier Nickolay Mladenov pour sa présentation convaincante et, une fois de plus, inquiétante, ainsi que pour son engagement quotidien sur le terrain. Je veux également saluer la présence parmi nous de la Ministre indonésienne des affaires étrangères.

En écho à ce que viennent de dire plusieurs de mes collègues, à commencer par mes collègues allemand et britannique, à l'instant, le constat qui s'impose régulièrement au Conseil reste plus que jamais d'actualité : l'illusion du statu quo recouvre une dégradation quotidienne de la situation, qui peut dégénérer à tout moment en nouveau conflit. Les violences qui ont marqué la fin de l'année 2018 – à Gaza en novembre, en Cisjordanie en décembre – doivent servir d'avertissement. Elles doivent aussi nous rappeler que lorsque la paix recule sur le terrain, elle recule également dans les esprits et dans les discours.

Vingt-cinq ans après les accords d'Oslo, seule une petite moitié de Palestiniens et d'Israéliens croit encore à la solution des deux États. Génération après génération, Palestiniens et Israéliens perdent l'espoir d'un règlement pacifique du conflit. Il est donc plus important que jamais que les autorités israéliennes et palestiniennes veillent à préserver un espace pluraliste et ouvert au sein de leurs sociétés civiles respectives, qui conditionne la possibilité d'un vrai dialogue entre elles.

Le Président de l'Autorité palestinienne s'est exprimé devant les Nations Unies le 15 janvier dernier, à l'occasion du début de sa présidence du Groupe des 77. Ses propos alarmistes donnent la mesure de la gravité de la crise et de la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Je veux en premier lieu revenir sur la situation à Gaza. À la mi-novembre, la bande de Gaza a été sur le point de basculer dans un nouveau conflit meurtrier, comme ce territoire en a connu trois au cours de la dernière décennie. Ce risque n'a pas disparu aujourd'hui, et nous devons prendre toute la mesure de sa gravité, dans un contexte régional volatil et marqué par un regain de tensions au nord d'Israël.

Le contexte de crise humanitaire qui prévaut dans la bande de Gaza demeure pour l'essentiel le même, malgré des améliorations ponctuelles dans le domaine de l'approvisionnement énergétique. Dans ce contexte humanitaire catastrophique, les violences se sont succédé à Gaza depuis bientôt un an, à un niveau sans précédent depuis 2014.

Le bilan des manifestations le long de la barrière de séparation est lourd : plus de 180 Palestiniens tués et plus de 6 000 blessés par balle depuis le 30 mars, dans le cadre de rassemblements nourris par le désespoir de la population. La France a condamné un usage disproportionné et indiscriminé de la force et appelé Israël à respecter le droit des Palestiniens à manifester pacifiquement. Nous avons également dénoncé l'instrumentalisation des manifestations par le Hamas et d'autres groupes armés.

Sur le plan politique, l'impasse dans laquelle se trouve le processus de réconciliation inter-palestinien aggrave la situation pour la population de Gaza. La fermeture du point de passage de Rafah entre Gaza et l'Égypte, qui résulte du retrait des personnels de l'Autorité palestinienne, vient s'ajouter au blocus imposé depuis plus d'une décennie à la bande de Gaza par Israël.

Pour redonner espoir dans l'immédiat à la population de Gaza, nous devons d'abord répondre à l'urgence humanitaire. Les efforts du Coordonnateur spécial et de l'ensemble des organismes des Nations Unies, contribuent de manière significative à cette réponse. Les conditions d'une réouverture rapide du point de passage de Rafah doivent aussi être réunies rapidement. À terme, seule une levée du blocus, assortie des garanties de sécurité requises pour Israël, permettra de répondre aux besoins de la population.

Le rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est dans ce contexte plus crucial que jamais. À Gaza comme dans la région, l'Office joue un rôle essentiel sur le plan humanitaire mais aussi sur le plan de la stabilité et de la sécurité. Alors, sachons continuer à nous mobiliser pour soutenir l'UNRWA après le retrait américain, comme le fait la France en doublant cette année sa contribution à l'Office.

Mais il ne saurait y avoir de réponse durable à la crise que connaît Gaza sans retour à l'unité palestinienne, qui devra permettre à l'Autorité palestinienne de retrouver l'ensemble de ses prérogatives dans ce territoire. Nous soutenons cet objectif dans le cadre

des efforts engagés par l'Égypte, que je tiens à nouveau à saluer ici. Nous appelons l'ensemble des parties à reprendre le dialogue pour relancer le processus de réconciliation inter-palestinien. Au-delà de Gaza, ce processus passera également par la tenue d'élections législatives, comme annoncé par le Président Mahmoud Abbas à la suite de sa décision de dissoudre le Conseil législatif palestinien. Ces élections devront se tenir dans des conditions libres et transparentes, et toutes les voies devront être explorées pour qu'elles puissent se dérouler dans l'ensemble des territoires palestiniens.

En Cisjordanie, l'escalade intervenue entre le 9 et le 13 décembre à la suite de l'attaque meurtrière perpétrée aux abords de la colonie d'Ofra, que la France a condamnée avec la plus grande fermeté, s'inscrit également dans un contexte profondément dégradé par l'absence d'horizon politique et les conséquences de la colonisation. La politique de colonisation, dont Nickolay Mladenov a établi le bilan le mois dernier devant le Conseil (voir S/PV.8429), s'est poursuivie sous toutes ses formes, tout au long de l'année 2018, à un rythme soutenu. À Jérusalem, elle a atteint un niveau proche du triste record de 2012 en nombre d'annonces de nouvelles unités de logement. Elle s'est aussi traduite par la poursuite de la politique d'expulsion des Palestiniens des quartiers arabes de la ville, comme celui de Cheik Jarrah. Ces développements nous éloignent chaque jour de l'objectif de faire de Jérusalem la capitale des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

En Cisjordanie, la mise en œuvre de la politique de colonisation s'est également poursuivie de manière systématique, avec une succession d'annonces portant sur de nouvelles unités de logement dans les colonies, jusqu'à l'approbation, les 24 et 25 décembre, de près de 2 200 nouvelles unités de logement. Les annonces, qui se sont multipliées l'an dernier, portent notamment sur des zones isolées au cœur de la Cisjordanie et sur des sites particulièrement sensibles comme Hébron. Dans le même esprit, la récente décision d'allocation par le Gouvernement israélien d'une zone pour la construction de la nouvelle colonie de Givat Eitam, dans une zone essentielle pour la viabilité de la solution des deux États et pour la contiguïté des territoires palestiniens, au sud de Bethléem, est un nouveau développement préoccupant. Dans une autre zone critique pour la solution des deux États, aux abords de la zone E-1, nous attendons toujours que la décision de surseoir à la démolition du village de Khan el-Ahmar soit pérennisée et que les autorités israéliennes renoncent définitivement à la démolition de

ce village et au déplacement forcé de ses habitants. Nous appelons enfin au retrait des initiatives législatives visant à la régularisation des colonies dites sauvages, illégales même en droit israélien. Je veux redire, dans ce contexte, notre condamnation de la colonisation, qui est illégale en droit international et contrevient aux résolutions du Conseil, notamment la résolution 2334 (2016).

Face à la situation que je viens de décrire, le Conseil de sécurité n'a jamais été en mesure de parler d'une seule voix au cours de l'année dernière. Ce silence assourdissant est chaque jour plus incompréhensible pour les populations de la région, comme pour le monde qui nous regarde. C'est pourquoi nous appelons à un sursaut et à une remobilisation cette année.

Au-delà, il est urgent de restaurer un horizon politique crédible. Toute négociation devra s'inscrire dans le cadre de paramètres internationalement agréés qui reposent sur le droit international et les résolutions du Conseil. Ces paramètres ne sont pas des options ou un menu dans lequel il serait possible de piocher à sa guise. Ils sont, pris dans leur ensemble, le socle incontournable de tout plan de paix et de toute négociation à venir. Nous sommes, en effet, proches du point de non-retour. L'ensemble territorial morcelé qui prend forme sous nos yeux fait d'ores et déjà coexister de manière inégalitaire deux populations sur un même territoire. L'aboutissement de ce processus marquerait, pour les Palestiniens, l'abandon de leurs aspirations nationales, qui passent par l'établissement d'un État, et pour les Israéliens, la renonciation au caractère démocratique de l'État d'Israël.

Or nous le savons tous, les destins des Israéliens et des Palestiniens sont liés. Aucun des deux peuples ne réalisera durablement ses aspirations aux dépens de l'autre. La France est l'amie des Israéliens comme des Palestiniens. Le Président Emmanuel Macron rencontrera le Président israélien, Reuven Rivlin, dans le cadre de sa visite en France, qui débute aujourd'hui. Le Premier Ministre, Édouard Philippe, a rencontré le Premier Ministre palestinien, Rami Hamdallah, le mois dernier à Paris. La France n'a qu'un seul objectif : la mise en œuvre, par la négociation, de la solution à deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité, avec Jérusalem pour capitale, seule à même de permettre une paix juste et durable. Le Conseil peut être assuré que nous continuerons à ne ménager aucun effort en ce sens et en faveur de la paix.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) :
Tout d'abord, je tiens à remercier mes collègues de leurs

condoléances et de leurs expressions de solidarité à la suite du décès de l'Ambassadeur Dumisani Kumalo. L'Ambassadeur Kumalo avait l'habitude de s'asseoir là où je suis assis et contribuait toujours à la recherche de solutions visant à rétablir la paix, la sécurité et la stabilité, des questions dont le Conseil de sécurité est saisi en permanence. De même, nous tenons à présenter nos condoléances à nos frères et sœurs tchadiens.

L'Afrique du Sud se félicite de l'organisation de ce débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, qui est axé sur la question de Palestine. Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, de son exposé. Nous remercions également l'observateur de la Palestine et le représentant d'Israël de leurs déclarations respectives.

L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration que va prononcer le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous tenons à commencer notre propos en félicitant l'État de Palestine de son accession à la présidence du Groupe des 77 et la Chine. Nous souhaitons également la bienvenue à M^{me} Retno Lestari Priansari Marsudi, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

C'est le premier débat public auquel participe l'Afrique du Sud en sa qualité de membre du Conseil de sécurité depuis le début de son mandat actuel de membre élu. Nous saisissons cette occasion pour souligner combien il importe que le Conseil reste déterminé à contribuer concrètement au règlement d'une des questions les plus anciennes inscrites à son ordre du jour – la question de Palestine –, dont il est saisi depuis plus de 70 ans. Si les séances mensuelles et les débats publics trimestriels du Conseil offrent la possibilité d'influencer grandement le processus de paix au Moyen-Orient, cela n'a pas encore abouti aux résultats qu'il est possible d'obtenir. L'adoption en décembre 2016 de la résolution 2334 (2016), qui a fait date, est un exemple important des résultats potentiels que peuvent générer les délibérations du Conseil à ce sujet. Malheureusement, il n'est fait guère d'effort pour mettre en œuvre cette résolution. Cela remet en question la crédibilité des décisions du Conseil, en particulier si celui-ci ne prend pas les mesures nécessaires pour garantir la mise en œuvre de ses propres décisions. Dans la résolution 2334 (2016), nous réaffirmons que les colonies israéliennes, qui empiètent de plus en plus sur le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est,

n'ont aucun fondement en droit et constituent une violation flagrante du droit international. En outre, la résolution 2334 (2016) reconnaît que les colonies constituent un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

La récente montée des tensions entre les colons israéliens et les Palestiniens dans certaines implantations, notamment à Ofra, et le cycle de violence généralisée qu'ont provoqué ces antagonismes profonds sont révélateurs des obstacles créés par l'expansion illégale des colonies de peuplement dans le contexte du processus de paix. Selon le récent rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, environ 250 colonies israéliennes ont été créées en Cisjordanie occupée depuis 1967, et environ 611 000 Israéliens – soit 10% de la population israélienne – ont été poussés en Palestine et installés de force, en violation flagrante du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève, remplaçant ainsi 12% de la population palestinienne, ce qui ressemble à la politique, appliquée durant la période de l'apartheid, consistant à expulser de force les Noirs de leurs terres ancestrales productives vers des terrains vagues, arides et peu productifs au milieu de nulle part. En conséquence, l'Afrique du Sud appelle à la mise en œuvre intégrale de la résolution 2334 (2016), notamment à la présentation trimestrielle au Conseil de rapports écrits du Secrétaire général, afin que les progrès accomplis puissent faire l'objet d'un suivi approprié. Le Conseil reçoit des rapports écrits sur d'autres questions dont il est saisi, et il doit en être de même pour la situation en Palestine. Nous ne devons pas permettre que les décisions prises par le Conseil de sécurité soient sapées et violées de manière flagrante dans certains domaines.

Ce qui est encore plus préoccupant, c'est le ciblage délibéré d'enfants et la poursuite des violations des droits de l'homme dans les territoires occupés et de l'emprisonnement de mineurs palestiniens dans des centres de détention militaire en Israël. On ne saurait sous-estimer les conséquences de ces violations sur l'avenir de la paix entre les deux parties. Le fait de fomenter la haine et une culture de la violence à ce stade du développement de ces enfants ne fera que rendre la paix et la réconciliation encore plus lointaines et irréalisables. Tant que le Conseil gardera le silence sur ces questions, les perspectives d'une paix juste ne feront que s'éloigner. Nous ne pouvons pas nous permettre de rester les bras croisés et nous devons plutôt commencer,

et le besoin s'en fait cruellement sentir, à considérer le règlement du conflit comme une urgence, notamment en sauvegardant les acquis obtenus au cours de décennies de diplomatie et en nous abstenant de préjuger de quelque manière que ce soit des résultats sur les questions relatives au statut final, telles que Jérusalem, la sécurité et le retour des réfugiés palestiniens.

Je tiens à réaffirmer l'appui de l'Afrique du Sud à une solution à deux États. Nous tenons également à rappeler que la responsabilité première de la paix incombe aux Palestiniens et aux Israéliens eux-mêmes. L'Afrique du Sud, en tant que membre de la communauté internationale, a toujours cherché à encourager la paix entre les deux parties. À cet égard, nous avons organisé le Séminaire présidentiel pour la paix de Spier en janvier 2002, auquel nous avons invité des représentants de haut niveau de Palestine et d'Israël en vue de renforcer le camp de la paix en Israël et en Palestine, tout en partageant l'expérience sud-africaine dans les domaines de la négociation, du rétablissement de la paix et de la transition vers la démocratie. Nous avons également appuyé les efforts de paix internationaux, notamment ceux déployés par le système des Nations Unies. Ces initiatives ont démontré un esprit d'engagement en faveur du dialogue et du partenariat pour la paix entre les parties.

Conformément aux résultats du Séminaire de Spier, nous continuons d'appuyer et d'encourager les parties à œuvrer ensemble en faveur d'un dialogue et de négociations pacifiques, seul moyen de trouver une solution durable. Les directives pour ces négociations sont fondées sur le cadre juridique international établi, notamment les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route du Quatuor.

Nous tenons à saluer une fois de plus l'importance de l'action menée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui fournit une aide socioéconomique cruciale aux réfugiés palestiniens depuis des décennies. Les coupes dans le budget de l'UNRWA menacent la vie de nombreuses personnes vulnérables et sapent tout espoir de règlement du conflit. Punir les civils en réduisant le financement de l'aide humanitaire ne peut en aucun cas être considéré comme un moyen de faire avancer le processus de paix. Au contraire, cela ne fait qu'enraciner l'animosité et exacerber les tensions entre les parties.

L'Afrique du Sud est très alarmée par les informations faisant état de projets israéliens de fermeture des écoles gérées par l'UNRWA à Jérusalem-Est. La fermeture d'écoles touche la population de réfugiés la plus vulnérable, à savoir les enfants, au stade le plus sensible de leur développement et au cours des années formatrices de leur éducation. L'Afrique du Sud se félicite des promesses faites récemment de financer l'UNRWA. Nous affirmons que cet appui humanitaire crée les conditions qui contribuent à atténuer la situation désastreuse dans laquelle se trouve le peuple palestinien.

Le Conseil doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour lever tous les obstacles à la paix entre Israël et la Palestine et ne plus permettre que la haine, les violations des droits de l'homme et le mépris du droit international persistent. Des générations de Palestiniens et d'Israéliens n'ont connu que la guerre et la violence. Nous devons faire tout ce que nous pouvons désormais pour créer une culture de la paix et susciter l'espoir d'un avenir sans conflit pour les deux communautés.

Chaque fois que les Palestiniens voudront porter devant le Conseil de sécurité la question de la pleine adhésion de la Palestine à l'ONU, ils pourront compter sur l'Afrique du Sud pour les appuyer.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République dominicaine.

Premièrement, nous remercions M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé détaillé et complet sur la situation actuelle dans la région. De même, nous tenons à saluer la présence de la Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, S. E. Mm^e Retno Marsudi.

La République dominicaine, guidée par le respect des droits de l'homme et du droit international, est extrêmement inquiète de la récente intensification des tensions dans le territoire palestinien occupé, et tout particulièrement dans la bande de Gaza, ainsi que de la détérioration croissante de la situation humanitaire et socioéconomique. En conséquence, nous réaffirmons notre appui à une solution prévoyant deux États, fondée sur les frontières d'avant 1967 et sur ce que les parties déterminent dans le processus de négociation. Nous estimons qu'il s'agit du seul moyen de parvenir à une paix juste et durable, qui mette fin à un conflit qui, depuis des décennies, éclipsé la paix et la sécurité mondiales.

Pour y parvenir, la République dominicaine considère qu'il est indispensable d'intensifier les efforts de conciliation entre les parties, avec l'appui de la communauté internationale, afin de garantir ainsi le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et le droit d'Israël de vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Nous considérons que ces objectifs sont incompatibles avec la poursuite de la construction et de l'expansion des colonies de peuplement illégales dans le territoire palestinien occupé, la violence contre les civils, y compris les actes de terrorisme, les attaques contre le territoire israélien, ainsi que l'incitation et le recours à des discours incendiaires. Nous condamnons fermement tous ces faits, comme l'a déjà fait la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité.

Notre pays a observé avec stupeur l'escalade de la violence à Gaza et en Cisjordanie au cours du dernier trimestre de 2018. La mort tragique de civils et de militaires, israéliens et palestiniens, nous rapproche une fois de plus dangereusement d'un conflit d'une plus grande ampleur, ce que personne ne souhaite. La République dominicaine exprime également sa peine face à la grave détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza, qui se traduit par des niveaux élevés d'insécurité alimentaire et par un accès très limité aux services de base, notamment l'énergie, l'eau et la santé. Nous appelons la communauté internationale à répondre efficacement aux besoins urgents de ses habitants. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui exige un financement suffisant pour l'action essentielle qu'il mène.

En ce qui concerne le plateau du Golan, la République dominicaine estime que seule la volonté réelle des parties de parvenir à un consensus, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973), peut mettre un terme à ce conflit.

En ce qui concerne Jérusalem, nous reconnaissons son statut particulier et réaffirmons la nécessité de protéger et de préserver la pluralité de sa dimension culturelle et religieuse, unique au monde.

En tant que communauté internationale, nous devons tout mettre en oeuvre pour parvenir à une solution négociée entre les parties, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, de la Feuille de route du Quatuor, de l'Initiative de paix arabe et des accords déjà conclus. Nous ne devons pas dévier de l'objectif de deux États démocratiques vivant

côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. Cette vision doit continuer de nous inciter à travailler sans relâche jusqu'à ce que tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants de cette région puissent vivre dans l'espoir et la sécurité auxquels ils aspirent et auxquels ils ont droit.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

J'informe aussi toutes les personnes concernées qu'étant donné le grand nombre d'orateurs inscrits, la séance se poursuivra pendant l'heure du déjeuner.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

M^{me} Mudallali (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la République dominicaine, de votre élection en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, ainsi que de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Je voudrais aussi féliciter les autres nouveaux membres non permanents du Conseil de leur élection et leur souhaiter plein succès dans l'accomplissement de leurs importantes fonctions et responsabilités.

Je ne saurais manquer aussi de féliciter l'État de Palestine de son accession à la présidence du Groupe des 77 et la Chine, et lui souhaiter plein succès dans cette fonction historique, en espérant qu'il finira par devenir Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Je remercie M. Mladenov de son exposé utile mais préoccupant sur la situation au Moyen-Orient. Je salue également la présence de la Ministre indonésienne des affaires étrangères, M^{me} Marsudi. Au nom du Liban, je la remercie et remercie l'Indonésie de l'important rôle que jouent les contingents de ce pays au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Hier marquait le jour anniversaire de la naissance de Martin Luther King Jr. C'est l'occasion pour moi de rappeler ses paroles, qui sont on ne peut plus pertinentes s'agissant de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, à savoir la question palestinienne. Il a dit :

« L'arc de l'univers moral est long, mais il tend vers la justice ». La justice est précisément ce dont est privé depuis de longues décennies le peuple palestinien qui continue de lutter aujourd'hui encore pour défendre son territoire, ses biens, la vie de ses enfants et ses lieux saints, et pour exercer son droit inaliénable à l'autodétermination.

L'occupation israélienne, qui se poursuit en toute impunité, et l'injustice sont à l'origine de cette situation affligeante. Mais si le monde a négligé les droits des Palestiniens, la cause palestinienne continue, elle, d'être en tête des préoccupations des pays arabes. Au Sommet arabe sur le développement économique et social qui a eu lieu à Beyrouth et dont les travaux se sont achevés il y a deux jours, les participants ont réaffirmé leur appui au peuple palestinien qui résiste face aux agressions israéliennes qui se multiplient et ont pour conséquence la destruction de l'économie palestinienne et de ses infrastructures, et le déni de son droit à un État indépendant, avec pour capitale Jérusalem-Est.

La création de cet État est aujourd'hui plus importante que jamais, étant donné les pratiques israéliennes tendant à liquider la question palestinienne en éliminant toutes les questions liées au statut final, telles que la mise en œuvre de la solution des deux États, la cessation des activités de peuplement, la fin de l'occupation, la question des réfugiés, le droit au retour et le statut juridique particulier d'Al-Qods Al-Charif.

À cet égard, le Sommet arabe de Beyrouth a réaffirmé la nécessité pour toutes les parties d'unir leurs efforts en vue de fournir les fonds et l'appui nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie globale de développement de Jérusalem-Est. Le Sommet a aussi réaffirmé le droit des réfugiés palestiniens et de leurs enfants au retour et à une indemnisation, conformément aux résolutions pertinentes, en particulier la résolution 194 (III), ainsi que la nécessité de fournir les fonds dont a besoin l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour venir en aide aux réfugiés palestiniens. Le Sommet a appelé tous les États à respecter le droit international et les résolutions pertinentes relatives au statut juridique particulier d'Al-Qods Al-Charif, à ne pas la reconnaître comme capitale de l'occupant israélien et à ne pas y transférer leurs ambassades. Les dirigeants arabes ont réaffirmé durant ce sommet leur volonté de prendre des mesures politiques et économiques pour contrer toute action visant à modifier le statut juridique d'Al-Qods Al-Charif.

La position du Liban sur cette question est claire et inchangée. Nous appuyons les droits inaliénables du peuple palestinien, en particulier son droit à l'autodétermination. C'est pourquoi la délégation de mon pays réaffirme le rôle de la communauté internationale et de l'ONU dans la préservation des fondements d'une paix durable, juste et globale au Moyen-Orient, ainsi que des acquis obtenus dans le cadre de l'action internationale menée depuis plus de 70 ans en faveur de la cause palestinienne, en particulier pour faire respecter les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016), qui appelle à la fin des activités de peuplement et à la protection des civils palestiniens, ainsi que les résolutions concernant le Golan syrien occupé – les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et, en particulier, la résolution 497 (1981), qui rejette l'annexion israélienne du Golan.

La région a perdu aujourd'hui tout espoir de voir la paix s'instaurer et souffre de l'absence totale de perspective d'un règlement politique. Le processus de paix appartient désormais au passé, et rien ne permet d'espérer qu'il pourrait être de nouveau relancé. La confiance entre les parties s'est évanouie et la communication s'est brisée au fil des mesures unilatérales et contraires à la paix prises par Israël. Ce qui est demandé aujourd'hui au Conseil c'est de faire preuve de leadership international afin de raviver l'espoir et de relancer le processus de paix.

Pour ce qui est du Liban, Israël continue d'occuper des territoires libanais et de menacer et d'enfreindre la souveraineté du Liban, en violation flagrante de la résolution 1701 (2006). En 2018, Israël a violé la souveraineté du Liban et la résolution 1701 (2006) pas moins de 2034 fois, ce qui a forcé notre mission permanente à saisir la présidence du Conseil et le Secrétaire général pas moins de 22 fois. Pour la première semaine de janvier, le nombre de violations israéliennes a atteint 23 – 13 violations aériennes, 4 violations maritimes et 6 violations terrestres. Le 27 décembre 2018, nous avons adressé une lettre au Conseil de sécurité pour appeler son attention sur la menace que posent ces violations aériennes israéliennes pour l'aviation civile et la navigation aérienne, ainsi que pour la sécurité de milliers de civils. Mais les plaintes du Liban au Conseil de sécurité n'ont pas empêché Israël de violer encore cette semaine l'espace aérien libanais, mettant à nouveau en danger la sécurité de la navigation aérienne. Faut-il attendre qu'une catastrophe se produise pour dissuader Israël de continuer à violer l'espace aérien libanais et

à mettre en péril la vie des civils et la sécurité de la navigation aérienne?

Pour rappel, la dernière violation israélienne en date a été la construction d'un mur et d'installations à l'intérieur du territoire libanais, sur les zones contestées, le long de la Ligne bleue, ce qui a failli entraîné une grave escalade. Mais, heureusement, la stabilité a pu être préservée grâce à une action coordonnée entre l'Armée libanaise et les forces de la FINUL, ainsi qu'au rôle important que joue la commission tripartite dans la réduction des tensions.

Tout en se disant déterminé à défendre chaque mètre carré de son territoire et de ses eaux, le Liban réaffirme qu'il est disposé à continuer d'oeuvrer dans le cadre de ce mécanisme tripartite en vue du règlement des différends frontaliers existants. Il demande aussi au Conseil de sécurité de prendre ses responsabilités et de signifier clairement qu'il condamne toutes les violations israéliennes de la résolution 1701 (2006).

L'adoption, en août 2018, de la résolution 2433 (2018) prorogeant le mandat de la FINUL, atteste de l'attachement renouvelé de tous les membres du Conseil de sécurité à la paix et à la sécurité du Liban et de la région. Le Liban continue de s'acquitter pleinement de ses responsabilités à cet égard, en œuvrant en vue de parvenir à un cessez-le-feu sur ses frontières sud, en application de toutes les résolutions internationales, en particulier la résolution 1701 (2006). Et nous attendons du Conseil qu'il prenne les mesures qui s'imposent pour contraindre Israël à honorer ses obligations internationales à cet égard.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Duque Estrada Meyer (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance importante.

Je voudrais tout d'abord faire quelques observations concernant la question israélo-palestinienne. Le Brésil est favorable à une solution des deux États, garantissant la paix et la sécurité aux Israéliens et aux Palestiniens. L'évolution récente de la situation à Gaza ne fait que démontrer la nécessité de trouver une solution politique à cette question. À cet égard, le Brésil se félicite de l'initiative des États-Unis de présenter un plan de paix. Nous sommes conscients que les deux parties devront faire des choix et des concessions difficiles pour parvenir à la paix, et nous exhortons les Israéliens et les Palestiniens à négocier en toute bonne foi et

en faisant preuve d'esprit d'ouverture. Nous devons œuvrer à une solution juste et équitable pour toutes les parties concernées. Nous notons avec satisfaction le rapprochement actuel entre Israël et des pays arabes et musulmans, comme en témoignent les visites récentes de chefs d'État et d'autres hauts responsables.

En ce qui concerne la situation en Syrie, le Brésil exhorte toutes les parties à coopérer dans un esprit constructif avec le nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Geir Pedersen, à qui nous souhaitons plein succès. Le Brésil appelle à la convocation d'une commission constitutionnelle syrienne sans plus tarder. Il s'agit d'une étape cruciale pour parvenir à une solution politique indispensable, sur la base des paramètres énoncés dans les résolutions pertinentes, notamment la résolution 2254 (2015), et de la Déclaration de Sotchi. Nous sommes convaincus qu'un processus politique mené sous l'égide de l'ONU, tout en étant pris en charge et dirigé par le peuple syrien, permettra de mettre un terme à ce conflit.

S'agissant de la situation au Yémen, le Brésil se félicite des efforts consentis par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Martin Griffiths, pour parvenir à un cessez-le-feu en ce qui concerne le port de Hodeïda, par lequel une aide humanitaire indispensable pourra être acheminée vers les populations touchées par le conflit. Nous exhortons les parties à s'abstenir de toute mesure qui pourrait conduire à une rupture de la trêve établie au titre de l'Accord de Stockholm. Nous estimons que les efforts de médiation de l'ONU sont d'une importance fondamentale à l'heure actuelle pour lancer le processus de négociation. Nous confirmons que le Brésil fournira des observateurs militaires à la nouvelle Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda, dont la création a été décidée en vertu de la résolution 2452 (2019).

La crise qui a éclaté récemment entre Israël et le Liban le long de la Ligne bleue met en exergue l'importance de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour la stabilité de la région. Le Brésil est fier du rôle qu'il continue de jouer au sein de la Mission, où est actuellement déployé notre plus grand contingent et où nous assurons le commandement du Groupe d'intervention navale depuis 2011. Nous félicitons Israël et le Liban pour leur retenue et pour s'être abstenus de tout acte de provocation qui aurait pu exacerber la situation, ainsi que pour leur engagement commun à continuer à travailler en coordination avec la FINUL pour maintenir le calme le long de la Ligne bleue.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter votre pays, Monsieur le Président, pour son élection en tant que membre non permanent au Conseil de sécurité, et vous féliciter personnellement pour votre présidence des travaux du Conseil ce mois-ci. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à M^{me} Retno Marsudi, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, et féliciter l'État de Palestine pour son accession à la présidence du Groupe des 77 et la Chine.

Les forces d'occupation israéliennes ont à nouveau commis hier une série d'attaques à la roquette visant le territoire de la République arabe syrienne à partir du territoire libanais, comme ma collègue, la représentante du Liban, vient de le décrire en détail. Israël a également lancé des missiles depuis le territoire palestinien occupé et la région de la mer de Galilée dans le Golan syrien occupé. Ces actes constituent une violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Accord de 1974 sur le dégageement des forces israéliennes et syriennes.

Ces actes d'agression n'auraient pas été possibles si le Conseil de sécurité n'avait pas échoué, pendant des décennies, à imposer l'application de ses résolutions relatives au conflit israélo-arabe, et si certains membres permanents du Conseil de sécurité n'avaient pas apporté à cette entité voyou un appui illimité, ce qui l'a encouragée à poursuivre à un rythme soutenu ses crimes, ses violations et ses actes de terrorisme d'État en toute impunité. J'en veux pour preuve les actes répétés d'agression commis par Israël contre mon pays et son appui multiforme aux organisations terroristes. Le Conseil de sécurité n'a pas condamné ces actes et n'a pas demandé que les responsabilités soient établies à cet égard, en raison de la position commune des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, qui sont partenaires et partisans d'Israël et de ses actes d'agression.

La politique et la position de ces trois pays à l'ONU vont à l'encontre de la responsabilité qui leur incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales, conformément au droit international et aux dispositions de la Charte. Ces trois pays continuent de jouer à l'avocat du diable et empêchent le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités. Toutefois, cela ne nous empêchera

pas d'exercer notre droit de légitime défense et de tout mettre en œuvre pour récupérer le Golan syrien occupé.

La récupération du Golan syrien occupé est un droit inaliénable de la République arabe syrienne qui ne peut faire l'objet de négociations ni de concessions et qui n'est pas soumis à un statut de limitation. Le retrait total des forces d'occupation israéliennes et leur retour à la ligne du 4 juin 1967 sont une obligation applicable et incontestable fondée sur les principes du droit international et les résolutions de légitimité internationale, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981) du Conseil de sécurité. Aujourd'hui, nous avons entendu le représentant israélien parler des tentatives effrénées d'Israël de changer et de modifier ces faits. Il a parlé de tout et de rien, sauf de la question palestinienne et du conflit israélo-arabe. Ces tentatives effrénées d'Israël de modifier la situation, notamment par ses déclarations agressives et ses pratiques criminelles, sont vouées à l'échec et ne porteront aucun préjudice aux droits juridiques et souverains de mon pays.

Certains ont investi dans la guerre terroriste menée contre mon pays et ont profité de la situation de certains États de la région pour reléguer au second plan les droits des Arabes et étouffer les appels à l'application des résolutions de légitimité internationale visant à mettre fin à l'occupation par Israël des territoires arabes occupés. Certains ont même tenté de tirer profit de l'occupation et de promouvoir des accords douteux pour invalider la question palestinienne et les droits inaliénables des peuples et des pays de la région en essayant de provoquer des conflits artificiels et absurdes entre les pays de la région dans le but de détourner l'attention de la véritable cause de l'absence de stabilité, de prospérité et de bien-être au Moyen-Orient, à savoir la poursuite de l'occupation israélienne, les colonies de peuplement israéliennes et les tentatives israéliennes d'invalider la cause palestinienne.

Ces derniers temps, nous avons été témoins de pratiques dangereuses et systématiques israéliennes, par lesquelles les forces d'occupation ont tenté de consolider leur contrôle sur le Golan syrien occupé et d'y imposer leur volonté, notamment en organisant une réunion du Gouvernement israélien dans le Golan syrien occupé et en essayant d'organiser des élections locales illégitimes. Israël a également signé des accords et délivré des permis pour piller les ressources naturelles du Golan, y compris, tout récemment, le pillage des biens des Syriens et leur déplacement en vue de mettre

en place un projet d'énergie éolienne sur une superficie d'environ 600 hectares à proximité des villes de Majdal Chams, d'Ein Qiniyye, de Bakata et de Masaada.

Israël poursuit ses activités de colonisation, ses crimes et ses pratiques répressives quotidiennes contre les citoyens syriens qui vivent sous le joug de l'occupation, les incarcérant arbitrairement dans les prisons israéliennes, comme c'est le cas des combattants de la liberté Sedqi Suleiman Al-Maqet, que l'on appelle le Mandela de la Syrie, et Amal Abu Saleh. Certains d'entre eux sont également assignés à résidence du fait de l'occupation. Les responsables israéliens ont par ailleurs publié à maintes reprises des déclarations agressives confirmant l'indifférence de la Puissance occupante à l'égard du droit international et des résolutions du Conseil, et réaffirmant sa détermination à poursuivre son occupation.

Malheureusement, tous ces faits et leur rejet par notre peuple vivant dans le Golan n'ont pas retenu l'attention du Coordonnateur spécial Mladenov et n'ont donc pas été inclus dans ses exposés mensuels au Conseil. Au lieu de cela, M. Mladenov a intentionnellement omis d'appeler un chat un chat. Il a parlé au Conseil des secteurs alfa et bravo, comme si tout le monde savait ce que cela signifiait. Il aurait dû condamner clairement l'agression israélienne quasi quotidienne contre les territoires de la République arabe syrienne, y compris l'agression continue contre l'aéroport civil international de Damas. Ce silence assourdissant constitue une violation morale et politique de son mandat, contrevient aux principes et règles applicables de l'Organisation des Nations Unies et, partant, délégitime son travail.

N'est-il pas grand temps que le Conseil prenne les mesures nécessaires pour mettre fin aux attaques israéliennes répétées contre les territoires de mon pays? Ou nous faut-il attirer l'attention des va-t-en-guerre du Conseil en exerçant notre droit de légitime défense et en répondant à l'agression israélienne contre l'aéroport civil international de Damas en lançant une attaque similaire contre l'aéroport de Tel-Aviv?

Mais nous sommes pragmatiques. Nous savons les différentes positions politiques des membres du Conseil. Toutefois, nous exhortons les membres à se concentrer sur nos dénominateurs communs, à savoir le droit international, la Charte des Nations Unies et les résolutions du Conseil. C'est pourquoi nous soulignons que les pays qui soutiennent Israël et ses politiques et positions doivent revoir ces politiques, garder à l'esprit ces dénominateurs communs et s'employer à rétablir les

droits légitimes des titulaires de ces droits, conformément aux résolutions de la légitimité internationale et au mandat convenu à l'échelle internationale. Sinon, l'Organisation internationale échouera pour les mêmes raisons que la Société des Nations.

N'oublions pas qu'une grande partie des crises que connaissent nos pays sont dues à des violations du droit international et de la Charte des Nations Unies, à la création de coalitions illégales, comme celles qui visent l'Iraq, la Libye, le Yémen, la Syrie et d'autres, mais aussi à la convocation de réunions en dehors du Conseil de sécurité, comme celles de Varsovie et de l'Alliance stratégique du Moyen-Orient, connue par les experts du renseignement comme l'OTAN du Moyen-Orient. Ce sont des coalitions qui ont été établies en marge du Conseil de sécurité, ce qui soulève les questions suivantes. D'où ces coalitions et réunions tirent-elles leur légitimité? Les relations internationales sont-elles régies par le droit international et la Charte des Nations Unies, sur laquelle nos pères fondateurs ont tout fait pour s'entendre? Sont-elles régies par la volonté et les desseins destructeurs de certains pays? Avons-nous tort d'avertir l'Organisation que son sort pourrait être similaire à celui de la Société des Nations si nous ne prenons pas tous position contre les politiques de ces États? Le fait que la réunion de Varsovie n'a pas été entérinée par l'ONU montre qu'une telle approche ne permettra pas d'élaborer une stratégie commune pour le Moyen-Orient, comme l'ont déclaré les organisateurs mêmes de la réunion, affirmant qu'elle visait à dégager un accord sur une stratégie commune pour faire face à la situation au Moyen-Orient.

Mon pays souligne sa position de principe inébranlable en faveur du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant sur la totalité de son territoire, avec Jérusalem pour capitale, tout en garantissant le droit des réfugiés au retour conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale de 1948. Nous réaffirmons que toute mesure visant à mettre en péril ces droits est nulle et non avenue et rejetée, car elle ne fait qu'exacerber les tensions et menace la paix et la sécurité dans la région et dans le monde.

Pour terminer, je dis à ceux qui essaient de redessiner la carte de la région selon leur bon vouloir que notre peuple, qui s'est opposé à la guerre terroriste internationale sans précédent qui nous a été imposée, continuera de s'opposer à ces plans lamentables et

veillera à ce qu'ils échouent, tout comme il a fait échec à d'autres plans tout au long des dernières décennies.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Gallegos Chiriboga (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient à féliciter les délégations de la République dominicaine, de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Indonésie et de l'Afrique du Sud de leur récente accession au Conseil de sécurité comme membres non permanents pour la période 2019-2020. Nous leur souhaitons plein succès dans l'exercice de leurs fonctions. Nous félicitons tout particulièrement la délégation de la République dominicaine pour laquelle l'heure est historique, étant donné que c'est la première fois qu'elle siège au sein de cet organe. Nous sommes convaincus que son dévouement et ses capacités contribueront positivement aux travaux du Conseil, en particulier ce mois-ci pendant lequel elle exerce la présidence.

Nous saluons également la convocation du présent débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Il s'agit d'une question d'une importance vitale pour la communauté internationale et le Conseil, qui a la responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales, car seul un climat de paix et de sécurité peut favoriser la coopération et le développement des pays.

Depuis le dernier débat public convoqué par le Conseil sur la question, le 18 octobre 2018 (voir S/PV.8375), nous regrettons que la situation humanitaire ait continué de s'aggraver et de se détériorer en raison des événements survenus au cours des deux derniers mois de l'année dernière, et des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le territoire palestinien occupé. Les morts, les attaques, les arrestations, les violences et les affrontements se poursuivent sans relâche.

Selon les rapports de M. Jamie McGoldrick, Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies, depuis le 9 décembre 2018, des Israéliens et des Palestiniens ont été tués à la suite des violences en Cisjordanie. Plus de 400 Palestiniens et au moins 13 Israéliens ont été blessés et plus de 200 Palestiniens ont été arrêtés. Les Palestiniens continuent de se heurter à des obstacles pour accéder aux services de santé, à l'eau potable, aux moyens de subsistance et à l'éducation, entre autres, et les travailleurs humanitaires sont confrontés à des difficultés sans précédent, notamment un manque

de financement et une augmentation des attaques visant à délégitimer l'action humanitaire. Les faits sur le terrain constituent une sonnette d'alarme pour la paix et la sécurité internationales. Aujourd'hui plus que jamais, il est impératif que le Conseil prenne des mesures pour appliquer pleinement les principes fondamentaux du droit international et la Charte des Nations Unies.

Il importe de mettre en exergue le rapport couvrant la période allant de septembre à décembre 2018 sur l'application de la résolution 2334 (2016), qui a été présenté au nom du Secrétaire général par M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. D'une manière générale, il y est dit qu'Israël n'a pas cessé ses activités de colonisation dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Bien au contraire, les autorités israéliennes ont approuvé des plans de construction d'environ 2200 logements dans les colonies de Cisjordanie, et à Hébron, 31 unités sont en cours de construction pour la première fois depuis 16 ans. Il est également indiqué que les démolitions et les saisies de structures appartenant à des Palestiniens par les autorités israéliennes se poursuivent dans toute la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, et que les tendances négatives persistent sur le terrain.

De même, d'autres mesures, telles que la décision du Comité ministériel de législation d'aller de l'avant avec l'élaboration de projets de loi, notamment la loi dite de régularisation no 2, qui vise à réglementer les communautés situées à flanc de colline qui se sont implantées au-delà de la Ligne verte au cours des 20 dernières années, ainsi que l'annonce par les autorités israéliennes de l'ouverture de la route 4370 dans la Jérusalem occupée, qui comprend un mur haut de huit mètres séparant la circulation israélienne de celle des Palestiniens, montrent que les politiques de colonisation et d'expansion, fondées sur l'exclusion et la discrimination, ne sont pas près de disparaître, contrevenant aux dispositions de la résolution 2334 (2016) et compromettant la possibilité d'une solution à deux États. Ce rapport révèle également qu'aucune mesure immédiate n'a été prise pour prévenir tous les actes de violence contre les civils, y compris les actes de terreur, de provocation et de destruction. Les actions et les déclarations provocatrices qui encouragent la violence et la rhétorique incendiaire se poursuivent.

Quant à la résolution 2334 (2016), elle représente la voie la plus viable pour rétablir la paix dans la région. La mise en œuvre de cette résolution est indispensable au

règlement du problème israélo-palestinien et va de pair avec l'action menée par le Conseil de sécurité pour assurer l'application et le respect de la résolution 1322 (2000), par le biais de laquelle Israël, Puissance occupante, est exhorté à s'acquitter scrupuleusement des obligations et responsabilités qui lui incombent en vertu de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Notre délégation apprécie également les diverses initiatives internationales qui ont été prises dans le but de relancer les négociations et les pourparlers de paix entre Israël et la Palestine, et leur réitère une fois de plus son appui.

Notre délégation engage une nouvelle fois la communauté internationale à faire des progrès tangibles dans la promotion d'un règlement politique, pacifique, définitif et juste au bénéfice des parties, sur la base de l'existence de deux États – la Palestine et Israël. Il est impératif que la perspective d'une solution prévoyant deux États soit préservée car c'est le seul moyen d'instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient, de rétablir les droits du peuple palestinien et de concrétiser la création d'un État palestinien indépendant et membre à part entière de l'ONU.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

M^{me} Bahous (Jordanie) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je tiens à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que la République dominicaine, de votre direction avisée du Conseil de sécurité ce mois. Je félicite également l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Belgique et l'Indonésie d'avoir rejoint le Conseil de sécurité en tant que membres non permanents pour les deux prochaines années. Je me réjouis à la perspective de travailler avec elles et avec tous les membres du Conseil pour maintenir la paix et la sécurité dans un monde où les défis et crises sont très nombreux. Je remercie également les membres sortants du Conseil de sécurité, à savoir l'État plurinational de Bolivie, l'Éthiopie, le Kazakhstan, les Pays-Bas et la Suède, de leurs efforts sérieux et inlassables. Je leur présente tous mes vœux de succès. Je félicite enfin la Palestine d'avoir accédé à la présidence du Groupe des 77 et la Chine.

Je tiens à remercier sincèrement M. Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé détaillé ce matin, et je souhaite la bienvenue à cette

séance à M^{me} Retno Marsudi, Ministre indonésienne des affaires étrangères.

Du fait de sa situation géographique et de ses liens étroits avec le peuple palestinien, la Jordanie a toujours été proche de la cause palestinienne et de la souffrance des Palestiniens. Nous sommes du côté de leur juste cause et l'avons été depuis que les Palestiniens ont été déracinés de leurs terres et déplacés pour la première fois. Nous n'avons ménagé aucun effort, aucun moyen pacifique de faire avancer le processus de paix et d'atteindre les nobles objectifs consistant à restituer toutes leurs terres en vue d'une paix globale, juste et durable, afin de répondre aux aspirations du peuple palestinien frère et de tous les peuples de la région. Cela mettrait fin à leurs souffrances et à leur grande détresse, tout en leur accordant leurs droits légitimes à la liberté, à un État et à une vie digne sur leurs terres.

La solution des deux États, qui garantit la création d'un État palestinien indépendant, souverain et viable dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël, est le seul moyen de mettre fin au conflit israélo-palestinien et d'instaurer une paix régionale globale. Il faudra pour cela redoubler d'efforts aux fins de venir à bout des obstacles qui empêchent la reprise des négociations directes entre Palestiniens et Israéliens. Il faudra également que cessent toutes les mesures unilatérales israéliennes, au premier rang desquelles figure la construction de colonies de peuplement.

La question la plus importante a trait à Al-Qods Al-Charif, ville sainte pour plus de la moitié de la population mondiale – musulmans, chrétiens et juifs confondus. Nous devons tous préserver Jérusalem, et sa très longue histoire liée à différentes religions, car cette ville sainte nous rassemble et incarne la paix. Dans ce contexte, la Jordanie réaffirme son engagement résolu à défendre et à protéger les lieux saints de l'islam et du christianisme à Jérusalem, dans le cadre de son rôle historique de gardien hachémite de ces lieux saints à Jérusalem. Nous soulignons à cet égard la position ferme de la Jordanie, selon laquelle Jérusalem est une limite à ne pas franchir, car la ville fait partie des questions relatives au statut final qui doivent être réglées dans le cadre de négociations, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, et en veillant à ce que Jérusalem-Est soit la capitale de l'État palestinien.

La question des réfugiés fait également partie des questions relatives au statut final qui doivent être résolues sur la base des résolutions de la légitimité internationale,

au premier rang desquelles la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et l'Initiative de paix arabe, qui visent à garantir le droit des réfugiés au retour et à une indemnisation. À cet égard, nous réaffirmons la nécessité de continuer à fournir l'appui et la protection nécessaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous continuerons d'œuvrer avec la communauté internationale pour faire en sorte que l'UNRWA continue de proposer ses services aux réfugiés dans le cadre d'un engagement mondial. Toute tentative visant à réduire le rôle de l'UNRWA et le soutien financier qui lui est apporté aurait des conséquences désastreuses.

Avec le début de la nouvelle année, nous devons également ouvrir un nouveau chapitre s'agissant de la crise syrienne. Nous devons tous continuer à rechercher une solution politique à la crise, conformément à la résolution 2254 (2015), afin d'assurer que la Syrie puisse se relever et qu'elle devienne un pilier de la stabilité dans la région et une composante de l'action arabe commune, tout en permettant le retour volontaire des réfugiés et la reprise du développement et de la construction en Syrie et dans les États de la région qui ont souffert de cette crise sur les plans politique, économique et social.

Quant à la crise au Yémen, mon pays a accueilli favorablement la détente politique des négociations de Stockholm, l'accord pour un cessez-le-feu à Hodeïda, l'échange de prisonniers, l'accès des convois humanitaires aux zones assiégées de la ville et l'instauration d'un cadre pour les négociations futures. Le Royaume de Jordanie a accueilli une rencontre entre le Gouvernement yéménite et le groupe Ansar Allah, laquelle a été organisée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen. L'objectif était de discuter de l'échange de prisonniers. Nous nous tenons aux côtés de nos frères au Yémen pour régler la crise et mettre fin à leurs souffrances.

Les guerres et les crises ont épuisé nos ressources, frustré nos jeunes et privé la région de la stabilité et de la sécurité dont elle a besoin pour dégager une croissance économique à même de répondre aux besoins propres aux sociétés développées. Trouver des solutions aux problèmes de la région nécessite de remédier aux causes profondes des crises politiques, économiques et sociales et de mettre en place des politiques et mécanismes propres à permettre à nos jeunes de participer activement à la consolidation de la paix et à promouvoir une culture de tolérance et de coexistence.

Pour terminer, je voudrais paraphraser les paroles de S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein, qui a déclaré que lorsque tous les peuples, et les jeunes en particulier, verront devant eux un avenir prometteur, c'est toute la communauté internationale qui en bénéficiera. Lorsque notre région, qui revêt une importance stratégique, deviendra forte et prospère, c'est le monde entier qui tirera profit de notre stabilité, de notre sécurité et de notre développement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je tiens à remercier la République dominicaine de nous avoir invités à participer à ce débat, et je la félicite de l'excellent travail qu'elle a accompli à la tête des travaux du Conseil de sécurité ce mois. Le processus de paix israélo-palestinien traverse la période la plus difficile qu'il ait connue depuis les accords d'Oslo en 1993. La gravité de la situation sur le terrain exige un effort collectif pour préserver la perspective de la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, et pour progresser sur la voie du règlement de toutes les questions relatives au statut final identifiées dans ces accords, à savoir Jérusalem, les réfugiés, les colonies, les frontières et les mesures de sécurité.

L'Argentine appuie résolument toutes les initiatives visant à instaurer la paix et la stabilité dans la région. Nous appuyons les efforts du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, et nous saluons l'importante contribution que fait l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour éviter une aggravation de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés. De même, nous encourageons Israël et la Palestine, deux pays amis de l'Argentine, à travailler de manière constructive pour que les parties puissent régler leurs différends par des moyens pacifiques, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, à la Feuille de route du Quator et à l'Initiative de paix arabe.

L'Argentine réitère son appui au droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à créer un État indépendant et viable, reconnu par toutes les nations, ainsi qu'au droit de l'État d'Israël à vivre dans la paix avec ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

L'Argentine réitère sa préoccupation au sujet de la croissance des implantations illégales israéliennes dans les territoires palestiniens occupés et exhorte Israël à faire cesser leur expansion. Comme le reconnaît le Conseil de sécurité dans la résolution 2334 (2016), les colonies sont contraires au droit international, constituent un obstacle à l'instauration de la paix, fragilisent la solution des deux États vivant dans la paix et la sécurité et perpétuent ainsi un statu quo qui n'est pas viable.

Par ailleurs, les attaques contre des citoyens israéliens sont inadmissibles et doivent cesser immédiatement. Mon pays condamne dans les termes les plus énergiques tous les actes de terrorisme et de violence commis par le Hamas et d'autres organisations palestiniennes, notamment les tirs de missiles depuis la bande de Gaza et la construction de tunnels pour s'infiltrer en Israël.

Dans ce contexte, nous reconnaissons le droit d'Israël à la légitime défense. Sans préjudice de ce droit, nous soulignons que les actions d'Israël doivent être conformes au droit international humanitaire, en tenant compte, dans le recours de la force, des principes de distinction entre les civils et les combattants, de proportionnalité et de nécessité militaire, entre autres.

L'Argentine réaffirme le statut particulier de Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 478 (1980). À cet égard, nous rejetons toute tentative unilatérale de modifier le statut de Jérusalem. L'Argentine estime donc que la question relative au statut final doit être réglée par les parties dans le cadre de négociations bilatérales.

En ce qui concerne la situation en République arabe syrienne, l'Argentine appuie un règlement politique fondé sur le dialogue et la diplomatie, conformément au droit international et dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Syrie. L'Argentine attache une importance particulière aux pourparlers de Genève, qui se déroulent sous les auspices de l'ONU. Nous remercions M. Staffan de Mistura des efforts inlassables qu'il a déployés à partir de 2014 en sa qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général, et nous exprimons notre soutien à son successeur, M. Geir Pedersen, dans la poursuite des négociations afin de parvenir à une solution pacifique conforme aux dispositions de la résolution 2254 (2015). De même, nous saluons la contribution des accords d'Astana et des autres accords de cessez-le-feu à la baisse de la violence et à l'allègement de la situation

humanitaire sur le terrain, en vue de créer des conditions propices à un règlement définitif, global et à long terme. L'intégration et l'opérationnalisation de la commission constitutionnelle marqueraient une avancée importante à cet égard.

Enfin, s'agissant du Yémen, l'Argentine se félicite de la création de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda, qui doit contribuer à la mise en œuvre de cet accord dans la ville de Hodeïda et dans les ports de Hodeïda, Salif et Ras Issa, conformément à l'Accord de Stockholm. Nous espérons que cet accord marquera une étape initiale vers le règlement pacifique et définitif du conflit interne au Yémen afin que la crise humanitaire extrêmement grave que subit la population civile yéménite soit rapidement mise sur le recul.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de l'accession de la République dominicaine à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je vous remercie également d'avoir organisé ce débat sur le sujet important de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial, Nickolay Mladenov, de son exposé détaillé.

En ce début de l'année 2019, je rappelle que nous sommes entrés dans la soixante-et-onzième année de ce processus interminable et du déni du droit du peuple de Palestine à l'autodétermination. Si nous apprécions la volonté du Conseil de sécurité, de l'ONU et de toutes les parties intéressées de contribuer au règlement de cette question, une question impensable se pose néanmoins : est-il concevable que dans 29 ans, cela fera 100 ans que nous ne faisons pas ce qui est nécessaire et juste? Nous devons redoubler d'efforts collectifs pour œuvrer avec une plus grande diligence et une plus grande détermination au règlement du conflit et pour aider les peuples israélien et palestinien à se rassembler et à vivre côte à côte dans la paix, l'harmonie, la stabilité et la dignité. Le moment est venu de nous mobiliser avec un sentiment d'urgence accru pour permettre au peuple palestinien d'exercer son droit légitime à l'indépendance et à un État.

Ce mois marque le dixième anniversaire de la première attaque militaire d'envergure menée par Israël contre la bande de Gaza. Deux autres conflits majeurs ont eu lieu depuis, et des flambées de violence régulières

en ont résulté. La fin de l'année dernière a été marquée par une des pires flambées de violence. Nous saisissons cette nouvelle occasion de remercier l'ONU et l'Égypte d'être intervenues pour apaiser les tensions, ce qui a permis de prévenir un nouveau conflit.

Ces conflits et ces épisodes de violence récurrents ont des effets dévastateurs sur Gaza et ses 2 millions d'habitants. La situation économique et humanitaire reste désespérée. Néanmoins, grâce aux fonds versés par l'État du Qatar, un certain nombre d'avancées ont été enregistrées. L'ONU a pu importer du carburant pour alimenter la centrale électrique de Gaza, ce qui a permis de faire passer l'alimentation journalière en électricité à plus de 11 heures, bénéficiant aux maisons, aux écoles, aux entreprises et aux hôpitaux. Je suis certain que ce changement a été accueilli avec satisfaction par tous les résidents après une période d'environ deux ans où l'électricité n'était disponible que quatre heures par jour, voire moins. Une autre évolution positive est l'augmentation de 40% de l'approvisionnement en eau courante, qui permet de répondre presque entièrement aux besoins domestiques à cet égard. Nous espérons que ces progrès se poursuivront tout au long de l'année 2019.

Alors qu'une nouvelle année commence, un financement sûr et stable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) doit rester une préoccupation et une priorité. Nous appelons la communauté internationale à continuer de mobiliser les ressources nécessaires pour que l'UNRWA puisse continuer de fournir ses importants services durant toute l'année.

Dans la présentation du rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016) qu'il a faite au Conseil de sécurité en décembre (voir S/PV.8429), M. Mladenov nous a de nouveau informés qu'aucune mesure n'avait été prise par Israël pour mettre en œuvre cette résolution extrêmement importante. Les activités de colonisation se poursuivent. Au cours de la période considérée, de septembre à décembre 2018, les autorités israéliennes ont lancé ou approuvé des plans concernant quelque 2 200 unités de logement dans des colonies de peuplement en Cisjordanie. La grande majorité des unités de logement concernées se trouvent à Jérusalem-Est. La démolition et la saisie de biens palestiniens se sont également poursuivies sans relâche. Ces actes sont illégaux au regard du droit international et constituent un obstacle à la paix et à la solution des deux États. La Namibie réaffirme son ferme appui à la résolution de

l'Assemblée générale sur le statut de Jérusalem (résolution 72/15), qui affirme catégoriquement que Jérusalem est une question relative au statut final qui doit être réglée par des négociations, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

L'appui mondial à la Palestine a été réaffirmé à l'Assemblée générale en décembre 2018 avec l'adoption d'une résolution intitulée « Pour une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient » (résolution 73/89). Il y a une semaine, à sa cérémonie de transfert de pouvoirs, le Groupe des 77 et de la Chine a réaffirmé fermement son appui à la Palestine tandis qu'elle accédait à la présidence du Groupe pour l'année 2019. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec la Palestine au cours de cette année.

Pour terminer, la Namibie appelle de nouveau le Gouvernement israélien à cesser d'étendre ses colonies de peuplement et de détruire les maisons et les infrastructures palestiniennes. En outre, nous appelons une nouvelle fois au retrait complet et inconditionnel d'Israël des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Nous devons utiliser la réconciliation pour surmonter les importantes barrières sociales et travailler à la mise en place de mécanismes permettant de traiter et de guérir les blessures infligées au peuple palestinien il y a de nombreuses décennies. En conséquence, un retour à la table de négociation pour garantir une solution prévoyant deux États, vivant côte à côte, est la seule solution.

Je rappelle aux membres du Conseil que c'est la décision qui avait été prise par le Conseil avec l'adoption de la résolution 181 (1947), qui appelait à la création de deux États vivant côte à côte. Le Conseil n'a pas encore tenu l'engagement qu'il a pris dans cette résolution historique. La solution des deux États doit être fondée sur les frontières d'avant 1967, conformément au droit international et aux résolutions de l'ONU. C'est le seul moyen de garantir des relations pacifiques entre Israël et la Palestine.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. l'archevêque Bernardito Cleopas Auza, Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mgr Auza (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège remercie la présidence de la République dominicaine d'avoir organisé le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, en particulier sur Israël et la Palestine.

Dans le message qu'il a délivré à l'occasion de la Journée mondiale de la paix 2019, centrée sur le thème « La bonne politique au service de la paix », le pape François a comparé la paix à une fleur fragile qui cherche à s'épanouir au milieu des pierres de la violence. Une telle image saisit de façon frappante la situation persistante entre Israël et la Palestine, où nous savons combien la paix est fragile et comment son existence ténue est constamment menacée par des discours, des provocations et des attaques nuisibles, des violations des droits de l'homme et des actions unilatérales qui entravent les efforts visant à trouver une solution, causant des souffrances indicibles et la mort de civils innocents et sans défense.

Dans un tel contexte, le Saint-Siège continue d'appeler avec ferveur les autorités israéliennes et palestiniennes à reprendre le dialogue et à entreprendre un voyage de paix qui puisse mettre fin à un conflit qui, depuis plus de 70 ans, déchire les terres qui sont non seulement le foyer de ces deux peuples, mais qui ont également une importance historique et culturelle considérable pour le monde entier, et qui sont un centre spirituel pour les trois religions monothéistes que sont le judaïsme, le christianisme et l'islam. Pour ce qui est de l'importance religieuse de la Ville sainte de Jérusalem, le Saint-Siège cherche à obtenir des garanties internationales, comme le recommande l'Assemblée générale dans sa résolution 181 (II) de 1947.

Malgré l'importance fondamentale des lieux saints, ce qui est un conflit territorial et politique risque de se transformer en un conflit religieux et identitaire. Ce scénario doit être évité afin de ne pas compromettre davantage la recherche d'une solution politique indispensable. Il demeure donc essentiel que ceux qui exercent des fonctions politiques usent de leur autorité de manière responsable, tout en surmontant les différends grâce à un dialogue ouvert et honnête pour garantir une paix véritable et durable, plutôt que de simplement maintenir une paix illusoire qui n'est, par essence, qu'un équilibre entre pouvoir et peur. Une paix véritable et durable, en revanche, est le fruit d'un projet politique fondé sur la responsabilité et l'interdépendance mutuelles des êtres humains, une paix qui va au-delà des difficultés qui caractérisent cette époque de méfiance enracinée dans la peur de l'autre ou de l'étranger, ou dans nos craintes pour notre sécurité personnelle.

Un projet politique responsable ne ménage aucun effort pour protéger la vie de tous les citoyens, indépendamment de leur origine ou de leur appartenance

religieuse, créant ainsi les conditions nécessaires à un avenir digne et juste pour tous. À cet égard, il importe de ne pas perdre de vue la situation humanitaire à Gaza et dans les autres territoires occupés, et de saluer la réaction généreuse de la communauté internationale face au déficit financier dont a souffert l'année passée l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. L'aide à ceux qui en ont le plus besoin doit toujours passer avant les considérations politiques, et l'aide aux réfugiés palestiniens doit pouvoir continuer d'être fournie sans entrave tant que la situation ne sera pas réglée.

S'agissant des graves crises humanitaires qui touchent plusieurs régions du Moyen-Orient, il semble approprié, dans cette enceinte, de répéter les observations faites par le pape François lui-même concernant l'accueil généreux et la solidarité dont ont fait montre le Liban et la Jordanie, non pas parce que leurs citoyens vivent dans l'abondance, mais parce qu'ils ont consenti des sacrifices – pour soulager les souffrances des personnes touchées par les conflits dans la région, notamment les réfugiés palestiniens.

Dans la récente allocution qu'il a adressée au corps diplomatique à l'occasion de l'échange traditionnel des vœux du Nouvel An, le pape François a déclaré :

« Le Saint-Siège souhaite aussi que le dialogue entre Israéliens et Palestiniens puisse reprendre, afin qu'il soit possible enfin de parvenir à une entente et de donner une réponse aux légitimes aspirations des deux peuples, garantissant la coexistence de deux États et l'instauration d'une paix longuement attendue et désirée. L'engagement unanime de la communauté internationale est plus que jamais précieux et nécessaire pour atteindre cet objectif, comme aussi pour favoriser la paix dans toute la région ».

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Warraich (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. Nous remercions également le Coordonnateur spécial Nickolay, M. Mladenov, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui.

La semaine passée, l'accession de l'État de Palestine à la présidence du Groupe des 77 et de la Chine pour l'année 2019 a été non seulement une preuve de la confiance de la communauté internationale en la capacité de la Palestine de diriger le Groupe, mais également

une expression de solidarité avec le peuple palestinien qui souffre depuis longtemps. Malheureusement, ces moments d'espoir et d'optimisme deviennent de plus en plus rares dans le paysage politique bien aride de la région. Pour les Palestiniens, l'ombre menaçante d'une occupation illégale et oppressive ne fait que grandir au fil des ans. Leurs droits fondamentaux continuent d'être violés sans aucune retenue. Leur aspiration à vivre dans la dignité et la liberté reste un idéal lointain. Outre l'hostilité et la discorde sans fin qu'elle engendre, cette situation éloigne également les perspectives d'une paix durable dans la région.

Le Coordonnateur spécial nous a déjà livré une sombre analyse, à savoir que la région est au bord d'un nouveau précipice. Les activités de peuplement ininterrompues dans le territoire occupé contribuent directement à cette aggravation de la situation. Comme l'a noté le Coordonnateur spécial, au lieu de mettre fin à ces colonies illégales, Israël a en fait accéléré la construction de nouveaux logements en Cisjordanie occupée. Cette tendance est emblématique du mépris flagrant d'Israël pour le droit international et pour la volonté collective de la communauté internationale, notamment la résolution 2334 (2016). C'est également un revers pour la paix, et un signe que nous nous éloignons de la solution des deux États pour nous rapprocher d'une réalité à un seul État. La création de faits alternatifs sur le terrain ne peut pas changer les réalités historiques ni neutraliser les droits légaux des personnes vivant sous occupation, en Palestine ou, en fait, ailleurs.

Entretemps, le sort des citoyens ordinaires de Gaza est non seulement une tragédie humanitaire qui reste toujours aussi intense, mais également un outrage moral. Cette parodie doit cesser. Un État de Palestine viable, indépendant et d'un seul tenant, sur la base de paramètres internationalement convenus, des frontières d'avant 1967 et avec Al-Qods Al-Charif comme capitale, est la seule garantie pérenne d'une paix durable au Moyen-Orient. C'est également une condition préalable à la paix et à la stabilité internationales. Un financement suffisant, prévisible et durable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est également impératif.

La situation au Moyen-Orient nous rappelle tristement que la région reste en proie à des conflits, à l'instabilité et à la violence. Le conflit en Syrie continue d'avoir un coût humain énorme. Un processus intra-syrien d'engagement politique inclusif demeure le seul moyen d'instaurer une paix et une stabilité durables

dans le pays. Nous sommes convaincus que les efforts en cours sous l'égide de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Geir Pedersen, apporteront une contribution tangible à cette fin.

Le Pakistan se félicite également de l'élan diplomatique renouvelé en faveur d'une solution politique au conflit au Yémen. L'Accord de Stockholm a constitué un premier pas important. Il est maintenant essentiel que les parties respectent leurs engagements de manière crédible et transparente. Cela est vital non seulement pour une paix durable dans le pays, mais aussi pour le bien-être de millions de Yéménites – notamment les femmes et les enfants – qui ont un besoin urgent d'aide humanitaire. La prochaine conférence d'annonces de contributions de haut niveau qui se tiendra à Genève constituera également une bonne mesure de l'appui que la communauté internationale continuera d'apporter au peuple yéménite.

Le Secrétaire général, énonçant ses priorités pour 2019, a souligné que les besoins des populations et les attentes qu'elles placent dans l'ONU ne peuvent être satisfaits que par l'intensification des efforts diplomatiques. Nulle part ailleurs cela n'est plus urgent qu'au Moyen-Orient, en particulier en Palestine. Depuis bien trop longtemps, les Palestiniens se tournent vers cette salle, les yeux pleins d'espoir, et se demandent, comme nous l'a rappelé le Président Abbas en février 2018 :

« Si la justice pour tous ne peut être obtenue ici, vers qui d'autre pouvons-nous nous tourner? » (S/PV.8183, p. 11).

Nous ne devons pas décevoir le peuple palestinien, car ce qui est en jeu, ce sont la crédibilité de l'Organisation et les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, fondés sur la dignité inhérente de la personne humaine et le respect des droits fondamentaux de tous, y compris le droit à l'autodétermination.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, je me concentrerai sur trois thèmes : les conflits en Syrie et au Yémen et le processus de paix au Moyen-Orient.

S'agissant de la Syrie, nous voudrions remercier l'Envoyé spécial, M. Staffan De Mistura, pour les efforts inlassables qu'il déploie en vue de rétablir la paix pour le peuple syrien. Il a donné l'exemple en montrant

comment les processus de paix doivent concevoir des mécanismes inclusifs et impliquer la société civile et les groupes de femmes. Nous souhaitons au nouvel Envoyé, M. Geir Pedersen, plein succès dans ses efforts pour trouver une solution pacifique au conflit en Syrie. Nous encourageons vivement les membres du Conseil à se réunir et à convenir d'une solution politique durable dans l'intérêt du peuple syrien.

S'agissant du Yémen, la Norvège se félicite de l'Accord de Stockholm et de l'adoption des résolutions 2451 (2018) et 2452 (2019). La situation sur le terrain demeurant très fragile, il importe de maintenir la dynamique créée en Suède. Les efforts concertés des acteurs internationaux, régionaux et nationaux seront nécessaires pour faire en sorte que l'Accord de Stockholm soit mis en œuvre sur le terrain et que des progrès politiques et humanitaires soient réalisés. La représentation des femmes à tous les niveaux du processus politique est essentielle. La Norvège continuera d'accorder la priorité à l'aide humanitaire au Yémen.

Il existe un fort consensus international selon lequel seule une solution négociée à deux États peut mener à une paix durable entre les Israéliens et les Palestiniens. L'édification de l'État palestinien et le développement économique demeurent des éléments essentiels pour atteindre cet objectif, mais ne sauraient remplacer la nécessité d'un règlement politique.

La Norvège présidera la prochaine réunion du groupe international des donateurs à la Palestine, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, que l'Union européenne tiendra à Bruxelles le 12 avril. Dans la perspective de cette réunion, la Norvège encouragera les progrès sur les questions budgétaires en suspens entre l'Autorité palestinienne et Israël et prendra des mesures concertées pour atténuer les risques pour l'économie palestinienne. Les parties et les donateurs doivent également accélérer la mise en œuvre des principaux projets d'infrastructure dans les secteurs de l'eau et de l'énergie, en particulier à Gaza.

La situation à Gaza demeure très préoccupante. Il est essentiel d'améliorer l'accès à l'énergie, à l'eau potable, aux services de santé, à la création d'emplois et à la circulation des personnes et des biens à destination et en provenance de Gaza. La politique de la corde raide à l'intérieur et autour de Gaza ne conduira ni à la stabilité ni au développement. Les intérêts de la population de Gaza doivent passer en premier. Les donateurs

doivent mobiliser un appui en faveur du programme humanitaire pour Gaza, en coordination avec l'Autorité palestinienne. Les transferts financiers mensuels de l'Autorité palestinienne à Gaza sont une bouée de sauvetage pour la population et doivent se poursuivre. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient reste indispensable. Il est essentiel que les donateurs restent déterminés à soutenir cette organisation.

Depuis des décennies, la Norvège est un partenaire constant dans la promotion de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. Notre engagement à contribuer au règlement du conflit entre Israël et la Palestine repose sur notre ferme appui à la solution des deux États. En l'absence de progrès politiques, nous appelons toutes les parties et tous les donateurs à faire tout leur possible pour préserver les bases institutionnelles et économiques d'un futur État palestinien.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Alshamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je félicite la République dominicaine de présider le Conseil de sécurité pour ce mois et je vous remercie, Monsieur le Président, de tenir cet important débat. Je saisis également cette occasion pour exprimer la gratitude de ma délégation aux cinq membres sortants du Conseil et pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres non permanents, auxquels nous souhaitons plein succès.

Ma délégation s'associe aux déclarations qui seront faites par les représentants du Bangladesh et de la Libye au nom de l'Organisation de la coopération islamique et du Groupe des États arabes, respectivement. Nous remercions également M. Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, de son exposé ce matin.

La situation actuelle au Moyen-Orient exige que la communauté internationale et le Conseil de sécurité trouvent des solutions aux crises dans la région. Cela nous inciterait à passer de la gestion des crises à une approche globale de règlement des conflits afin de prévenir leur déclenchement et de travailler sérieusement à l'établissement de la paix et de la stabilité. La communauté internationale – et le Conseil de sécurité en particulier – doit faire face aux parties qui continuent de saper la stabilité régionale et la coexistence pacifique.

Cela permettrait à la région d'investir ses énergies et ses ressources dans l'édification de sociétés pacifiques, prospères et tolérantes, exemptes de conflits, de violence et de terrorisme.

Mon pays estime que la fin de l'occupation israélienne de tous les territoires arabes et palestiniens, la recherche d'une solution juste, globale et durable à la question palestinienne et la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, à l'Initiative de paix arabe et au mandat de la Conférence de Madrid, sont toutes des conditions indispensables à l'instauration de la stabilité dans la région. Nous soulignons la nécessité pour Israël de mettre fin à toutes ses pratiques illégales contre le peuple palestinien, en particulier la construction et l'expansion des colonies de peuplement et la violation des lieux saints, ainsi que sa loi sur le nationalisme juif, qui compromettent la solution des deux États et entravent les efforts internationaux de paix.

À cet égard, nous soulignons qu'il incombe à la communauté internationale, en vertu du droit international et de la Charte des Nations Unies, de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient et mettre fin à l'occupation par Israël de tous les territoires palestiniens et arabes. Les Émirats arabes unis saluent les efforts déployés par la République arabe d'Égypte pour promouvoir la réconciliation palestinienne.

En l'absence d'une solution juste et globale, la communauté internationale doit continuer d'aider le peuple palestinien dans tous les domaines, notamment l'éducation, les soins de santé et la sécurité alimentaire, afin de lui permettre de faire face aux défis de l'occupation et de réaliser les objectifs du développement durable, tout comme les autres peuples. En 2017 et 2018, les Émirats arabes unis ont fait don de plus de 173 millions de dollars pour aider la Palestine et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous soulignons notre engagement historique à soutenir directement l'UNRWA et notre peuple frère palestinien.

Nous continuons de contribuer, dans le cadre de la coalition constituée pour rétablir la légitimité au Yémen, au rétablissement de la paix et de la stabilité et de répondre aux besoins humanitaires de la population. Nous appuyons par ailleurs le processus politique supervisé par l'ONU dans le but de parvenir plus rapidement à une solution politique durable fondée

sur la résolution 2216 (2015). Dans ce contexte, nous réaffirmons notre appui aux efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen en vue de parvenir à un règlement politique global.

La coalition arabe se félicite de l'Accord de Stockholm sur Hodeïda et de l'adoption des résolutions 2451 (2018) et 2452 (2019). Elle a prouvé qu'elle était attachée à mettre concrètement en œuvre cet accord. Toutefois les milices houthistes ne respectent pas leurs obligations et continuent de violer l'Accord de façon quotidienne et systématique, commettant les pires crimes contre la population yéménite et menaçant la sécurité et la stabilité de la région ainsi que la navigation internationale, en plus de piller l'aide internationale. Tous ces agissements sont amplement documentés.

Tous ces crimes et toutes ces violations n'auraient jamais eu lieu si les houthistes n'avaient pas bénéficié de l'appui, de la protection et du soutien de l'Iran, qui continue de violer les résolutions 2216 (2015) et 2231 (2015) en fournissant des armes, des missiles balistiques et des drones aux houthistes, comme cela est détaillé dans les rapports du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014) ainsi que dans ceux du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015).

Nous connaissons tous l'influence néfaste et déstabilisatrice de l'Iran en Syrie. La présence iranienne dans ce pays arabe entrave toute solution politique qui permettrait aux Syriens de décider eux-mêmes de l'avenir de leur pays sans ingérence extérieure. À cet égard, nous insistons sur l'importance de la région arabe dans la recherche d'une solution politique. Nous tenons à exprimer notre plein appui aux efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen, pour trouver une solution politique qui soit conduite et prise en main par les Syriens dans le cadre des paramètres définis par la résolution 2254 (2015).

Que ce soit en Syrie ou au Yémen, il est clair que l'Iran est le dénominateur commun de ces deux conflits. Il représente une grave menace pour la stabilité et la sécurité du Moyen-Orient. Nous demandons par conséquent à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de faire pression sur l'Iran pour qu'il mette fin à ses interventions déstabilisatrices et expansionnistes dans la région, et surtout qu'il cesse d'appuyer et d'armer les groupes terroristes et les milices sectaires dans les pays arabes.

Les Émirats arabes unis estiment que le Plan d'action des Nations Unies pour la Libye représente le cadre le plus viable pour régler la crise politique dans ce pays. Nous nous félicitons des progrès réalisés à ce jour et réaffirmons notre plein appui aux efforts inlassables déployés par l'Envoyé spécial pour la Libye, M. Ghassan Salamé, pour mettre en œuvre ce plan d'action, à commencer par la convocation d'une conférence nationale au début de l'année devant réunir tous les acteurs libyens en vue de s'accorder sur une solution à la crise politique actuelle. Toutefois, nous tenons à faire part de notre inquiétude face à la menace grandissante des groupes terroristes en Libye et nous insistons sur la nécessité d'empêcher qu'ils n'étendent leur présence à toutes les régions et toutes les infrastructures vitales de la Libye. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour rétablir la sécurité et la stabilité en Libye.

Pour conclure, les Émirats arabes unis réaffirment leur volonté de coopérer avec les partenaires régionaux et internationaux afin d'instaurer la stabilité et le progrès dans la région, de lutter contre le terrorisme, de prévenir l'extrémisme et d'empêcher les ingérences extérieures dans les affaires intérieures des pays de la région du Moyen-Orient. Il faut redynamiser le rôle de la région arabe dans le règlement des problèmes arabes, tout en promouvant les valeurs de modération pour protéger les communautés et assurer la prospérité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Sparber (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous donner la possibilité de débattre de la situation au Moyen-Orient. L'évolution de la situation dans différentes parties de la région a fait de cette question un sujet de discussion important et grave pour tous les États Membres, qui devraient également avoir la possibilité de s'exprimer sur les autres crises dont le Conseil est saisi.

Nous continuons d'être déçus par l'incapacité du Conseil de sécurité de faire pression sur les parties au conflit en Syrie, qui semble inexorablement s'acheminer vers une issue négative pour le peuple syrien. Le conflit continue d'être marqué par des violations systématiques et flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment l'emploi d'armes chimiques, les déplacements massifs, la torture et les disparitions forcées. Nous continuons d'apprécier à sa juste valeur et d'appuyer l'important travail de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne chargée d'enquêter sur

les graves violations des droits de l'homme, et nous remercions la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en République arabe syrienne de ses efforts continus pour faire la lumière sur les circonstances de l'utilisation des armes chimiques en Syrie.

Le Liechtenstein se félicite de la décision prise à la session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction de demander à l'OIAC d'identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Cela représente une contribution importante aux efforts du Mécanisme international, impartial et indépendant pour la République arabe syrienne visant à ce que justice soit rendue et à établir les responsabilités pénales individuelles pour ces actes.

L'application du principe de responsabilité doit faire partie intégrante de tout accord politique visant à mettre fin au conflit en Syrie. C'est une revendication de longue date du peuple syrien et de très nombreux groupes de la société civile syrienne. La paix durable et la reconstruction effective du pays ne seront possibles que si ceux qui ont commis des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre à grande échelle sont amenés à rendre des comptes et exclus du pouvoir politique.

Nous jugeons encourageant le travail efficace accompli par le Mécanisme indépendant, dont le mandat englobe tous les auteurs des crimes commis, d'où qu'ils viennent. Les travaux du Mécanisme ont un effet concret, puisque nous voyons désormais des procédures pénales engagées sur la base de la compétence universelle dans plusieurs juridictions européennes. En outre, nous réitérons notre appel au Conseil à saisir la Cour pénale internationale de la situation en Syrie afin d'offrir une perspective de justice globale au peuple syrien, dans la droite ligne de l'appel clair lancé par le Secrétaire général à la précédente conférence de Bruxelles.

Nous partageons l'optimisme prudent du Conseil quant à l'évolution récente des efforts pour mettre fin à la guerre au Yémen et nous espérons que la nouvelle mission d'appui veillera à ce que les accords conclus à Stockholm soient pleinement appliqués et puissent être mis à profit. Le Liechtenstein appuie les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et de son équipe, et espère que les parties seront en mesure de préserver la dynamique positive observée récemment.

Tandis que le processus de paix va de l'avant, il est primordial que le Conseil s'attaque aux crimes atroces commis durant le conflit. Nous signalons que les deux tiers des membres actuels du Conseil sont signataires du Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence relatif à l'action du Conseil contre les atrocités criminelles, qui comprend notamment l'engagement de ne pas voter contre une résolution dans les cas d'atrocités criminelles et de prendre des mesures pour prévenir ces crimes et y mettre un terme. Guidé par ce dernier engagement, le Conseil devrait également prendre des mesures pour faire en sorte que le principe de responsabilité pour les atrocités criminelles fasse partie de tout accord de paix final afin d'empêcher une reprise du conflit et de garantir que le peuple yéménite obtienne réellement et concrètement justice.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je tiens aussi à féliciter votre pays ami pour son élection au Conseil, de même que l'Allemagne, l'Indonésie, la Belgique et l'Afrique du Sud. Nous leur souhaitons à tous plein succès dans leur action pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Je veux également exprimer ma sincère gratitude aux membres sortants et leur souhaiter toute la réussite possible dans le cadre de leurs travaux au sein des autres organes de l'ONU.

Le sort du peuple palestinien demeure tragique. Soixante-dix années se sont écoulées et le monde est toujours témoin de cette tragédie humaine profondément destructrice, qui a vu un peuple être déplacé de force de sa terre légitime au profit de ceux qui n'avaient aucun droit sur elle.

L'Arabie saoudite renouvelle sa condamnation catégorique de toutes les politiques, pratiques et plans israéliens non fondés en droit, ainsi que des tentatives illégales d'Israël visant à discriminer racialement le peuple palestinienne, à anéantir son identité nationale et à le priver de ses droits légitimes. Nous demandons à la communauté internationale, et au Conseil de sécurité en particulier, de prendre leurs responsabilités, d'agir rapidement pour stopper les projets de construction de colonies israéliennes et protéger le peuple palestinien, et d'oeuvrer en vue de contraindre Israël à mettre en oeuvre les résolutions de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016), à lever le blocus qu'il impose à Gaza, à

ouvrir rapidement et durablement les points de passage qu'il contrôle, et à mettre fin à la crise humanitaire et économique qui frappe le peuple palestinien.

Mon pays souligne la nécessité d'une paix globale et durable au Moyen-Orient en tant qu'option stratégique pour mettre fin au conflit israélo-arabe, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et à l'Initiative de paix arabe de 2002. Cette initiative lancée par mon pays prévoit la création d'un État palestinien dans les frontières du 4 juin 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale, le retour des réfugiés et la fin de l'occupation israélienne de tous les territoires arabes, y compris le Golan syrien et les territoires libanais occupés.

Le peuple syrien continue d'être victime d'une des pires crises que connaisse le monde en ce XXI^e siècle. L'ancien Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, a achevé son mandat sans obtenir les résultats souhaités, notamment faire avancer le processus politique et la mise en place de la commission constitutionnelle, et ce du fait de l'intransigeance du régime syrien et de sa réticence à accepter une solution politique juste qui mettrait fin aux souffrances du peuple syrien. Nous félicitons le nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen, de sa nomination et lui souhaitons plein succès dans l'accomplissement de ses tâches. Il peut compter sur le plein appui du Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite alors qu'il s'efforce de parvenir à un règlement politique sur la base de la résolution 2254 (2015), qui réaffirme la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Le Gouvernement de mon pays souligne l'importance de parvenir à une solution politique juste, afin de mettre fin aux souffrances des Syriens, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Syrie. Nous appelons au retrait du territoire syrien de toutes les forces étrangères et de tous les combattants étrangers - en particulier les forces iraniennes et les milices qui leur sont affiliées. Nous condamnons et rejetons aussi toute utilisation d'armes chimiques en Syrie et demandons à la communauté internationale de faire répondre de ces crimes ceux qui s'en rendent coupables.

S'agissant du dossier yéménite, plusieurs faits sont survenus dernièrement, le plus important ayant été la tenue d'une série de consultations entre Yéménites en Suède en décembre 2018, qui a abouti à l'Accord de Stockholm. Cet accord est considéré comme un nouvel élan donné à la quête d'une solution politique au

Yémen. Le Conseil a dans la foulée adopté la résolution 2451 (2018), qui vient compléter les dispositions de la résolution 2216 (2015) et entérine les éléments convenus entre les parties, tout en réaffirmant la nécessité d'un règlement politique de la crise yéménite.

Toutefois, le mépris affiché par les houthistes appuyés par le régime iranien renseigne sur leur mauvaise foi, comme le montre la sanglante attaque que ces milices ont menée contre la base aérienne d'Anad à l'aide d'un drone de fabrication iranienne, au cours de laquelle six officiers yéménites ont été tués et plusieurs autres blessés, ainsi que celle qui a visé un convoi de l'équipe d'observation du cessez-le-feu du Comité de coordination du ré déploiement de l'ONU à Hodeïda. Des informations obtenues auprès d'observateurs indépendants indiquent que l'Iran continue de fournir aux milices houthistes armes et expertise militaire, ce qui doit inciter le Conseil à agir pour contraindre l'Iran à respecter les résolutions qu'il a adoptées, en particulier les résolutions 2231 (2015), 2140 (2014) et 2216 (2015).

Les milices houthistes ont, à ce jour, violé 679 fois le cessez-le-feu, sans parler de la récente attaque contre le Comité de coordination du redéploiement et du détournement de l'aide humanitaire, comme l'a confirmé le Programme alimentaire mondial dans son communiqué du 31 décembre 2018. Tout ce mépris pour les efforts de l'ONU et de la région en vue de régler la crise yéménite atteste que ces milices n'ont nullement la volonté de participer sérieusement aux efforts déployés pour que le peuple yéménite retrouve sa félicité d'avant. Nous soulignons la nécessité de parvenir à un règlement politique global au Yémen qui garantisse la souveraineté de l'État sur l'ensemble de son territoire et l'unification de l'Armée, sur la base de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe, des résultats de la Conférence de dialogue national et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à commencer par la résolution 2216 (2015). Mon pays continuera d'aider le peuple yéménite frère et ses dirigeants légitimes et de répondre en toutes circonstances à ses besoins humanitaires.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Temenov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter la République dominicaine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous lui souhaitons plein succès dans la conduite des travaux du Conseil.

La dynamique au Moyen-Orient continue de préoccuper la communauté internationale, et c'est pourquoi le Kazakhstan voudrait se faire l'écho des inquiétudes exprimées aujourd'hui par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov. Nous sommes alarmés d'apprendre que près de 300 civils palestiniens, dont plus de 50 enfants, ont perdu tragiquement la vie en 2018, et que 29 000 autres ont été blessés. Les forces de sécurité israéliennes doivent faire un usage proportionné de la force et n'employer la force létale qu'en dernier ressort.

Notre position concernant le processus de paix au Moyen-Orient reste inchangée. Nous appuyons sans réserve la solution des deux États et appelons à une reprise rapide des négociations selon un format bilatéral et sans conditions préalables. Cela doit se faire conformément à la Charte des Nations Unies, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux autres mécanismes et initiatives, tels que la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient, l'Initiative de paix arabe, le mandat de la Conférence de Madrid et le principe de l'échange de territoires contre la paix.

Nous appuyons pleinement le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État libre, souverain et indépendant à l'intérieur des frontières internationales de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Jérusalem est la patrie commune de différentes ethnies et religions. La Palestine et Israël doivent respecter le droit de chacun d'exister et éviter tout acte de provocation susceptible d'aggraver la situation. Nous condamnons tous les actes de violence et de terrorisme, en particulier contre des civils innocents.

Nous voudrions souligner que la construction et l'expansion rapide de nouvelles colonies israéliennes, en violation de la résolution 2334 (2016), est devenue un obstacle majeur à la paix dans la région et n'engendre que souffrances intenses et difficultés pour les Palestiniens. La politique délibérée de démolition de bâtiments palestiniens, l'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, et la décision de réserver ces terres à l'usage exclusif d'une seule partie sapent la viabilité de la solution des deux États. Le Conseil doit faire respecter la résolution 2334 (2016).

Pour en venir à Gaza, la situation humanitaire difficile qui y règne doit rester une source de grave préoccupation pour nous tous. Le Kazakhstan réaffirme la nécessité vitale d'appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) face à un blocus qui

dure depuis une décennie et qui a privé la population de ses droits fondamentaux et en a rendu les deux tiers dépendants de l'aide humanitaire. L'éducation, les soins de santé et les services sociaux et d'urgence, qui contribuent à la dignité et entretiennent les espoirs de 5,4 millions de réfugiés palestiniens, sont aujourd'hui en péril. Mais surtout, répondre aux besoins humanitaires mène à la satisfaction sociale et, partant, à la stabilité de la région. Nous sommes préoccupés aussi par l'intention d'Israël de fermer les écoles de l'UNRWA à Jérusalem-Est. Astana encourage les États Membres ayant de l'influence, en particulier les pays arabes, les États-Unis et la Russie, ainsi que l'Union européenne, à exhorter Israël et la Palestine à revenir à la table de négociations, dans le but de conclure un accord sur des principes mutuellement acceptables concernant la coexistence des deux États, sur la base du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne le Yémen, le Kazakhstan se félicite de l'adoption, le 16 janvier, de la résolution 2452 (2019) portant création d'une nouvelle mission politique, la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda, en application de l'Accord de Stockholm conclu entre le Gouvernement yéménite et les houthistes sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa. La réunion des parties au conflit en vue de l'échange des prisonniers, tenue à Amman le 18 janvier, est un autre pas important vers la paix au Yémen, dont nous nous félicitons. Nous espérons que ces mesures constructives récentes, qui vont dans la bonne direction, permettront de relancer l'économie, de régler la crise humanitaire et de rétablir le fonctionnement des services publics de base au Yémen.

Enfin, le Kazakhstan réaffirme son ferme attachement aux efforts multilatéraux en faveur de la stabilité au Moyen-Orient, une région qui présentera un grand potentiel quand la paix y régnera – un objectif que nous devons tous poursuivre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioglu (Turquie) (*parle en anglais*) : La situation au Moyen-Orient demeure une source de vives préoccupations. Le terrorisme, la violence et les crises humanitaires se sont aggravés et touchent des millions de personnes innocentes dans la région. Face à cette triste réalité, nous devons continuer à concentrer nos efforts sur la nécessité urgente de régler le conflit israélo-palestinien. Faute de quoi, la région risque

de se déstabiliser davantage, ce qui exacerbera la radicalisation et l'extrémisme.

En dépit des appels que la communauté internationale ne cesse de lancer, les violations par Israël du droit international dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, se sont multipliées à un rythme alarmant. Nous sommes particulièrement préoccupés par la poursuite des activités de peuplement, qui visent à créer de nouvelles réalités sur le terrain. Cela est inacceptable. La résolution 2334 (2016) décrit clairement les effets destructeurs des activités illégales de peuplement. Les dispositions de cette résolution doivent être appliquées. Israël doit mettre immédiatement un terme à toutes les activités de peuplement ainsi qu'aux démolitions de maisons, aux confiscations de terres et à d'autres politiques qui privent les Palestiniens de leur droit au développement.

Il y a eu également des tentatives visant à priver le peuple palestinien de ses droits historiques et juridiques. En vertu des résolutions de l'ONU, les Palestiniens ont le droit de retourner dans leur patrie. Ce droit ne peut leur être refusé. Le statut de réfugiés des Palestiniens est un droit légitime – il ne peut être utilisé comme monnaie d'échange. La poursuite de ces pratiques ne fera qu'exacerber le sentiment d'injustice et engendrer le désespoir, ce qui n'est dans l'intérêt de qui que ce soit.

La situation dans la bande de Gaza est également très préoccupante. Les habitants de Gaza, auxquels un blocus a été imposé, continuent de vivre dans le désespoir et l'insécurité les plus profonds. Cette tragédie est aggravée par la pire crise financière de l'histoire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Tant qu'on n'aura pas trouvé une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien, les travaux de l'UNRWA seront indispensables. Nous avons tous le devoir moral d'apporter notre appui à l'UNRWA. En tant que Présidente de la Commission consultative de l'UNRWA et du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA, la Turquie continuera de contribuer à ses travaux et invite tous les acteurs à faire de même.

L'évolution récente de la situation nous rappelle une fois de plus qu'il faut relancer le processus de paix de toute urgence. La solution des deux États, par la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, demeure la seule voie vers une paix juste, globale et durable. Tous les plans ou initiatives de paix doivent se

fonder sur ces paramètres établis. C'est possible, et nous avons des raisons d'être optimistes.

La semaine dernière, l'État de Palestine a accédé la présidence du Groupe des 77 et la Chine. C'est un fait historique. Nous félicitons l'État de Palestine et lui souhaitons plein succès. Les Palestiniens ont une expérience directe de nombreux enjeux mondiaux. Leur présidence est une chance pour le Groupe des 77 et l'Assemblée générale. Nous espérons que l'État de Palestine sera bientôt Membre de l'ONU et que les Palestiniens prendront la place qui leur revient parmi nous, ce qui leur permettra de contribuer à l'action de l'ONU dans tous les domaines.

Je voudrais également faire quelques observations en ce qui concerne la Syrie. Nous continuons de contribuer à faire avancer le processus politique grâce aux efforts que nous déployons pour mener à bon terme la mise en place de la commission constitutionnelle. La participation de l'ONU et une composition équilibrée sont des éléments essentiels pour mettre en place une commission constitutionnelle légitime et crédible. Ces derniers mois, nous avons multiplié les consultations avec les autres garants du processus d'Astana et l'Envoyé spécial pour la Syrie à cette fin. Nous continuerons de coopérer étroitement avec le nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Geir Pedersen.

La Turquie est fermement résolue à lutter contre le terrorisme en Syrie, comme le prouvent les deux opérations antiterroristes d'envergure que nous avons menées contre Daech, le Parti de l'Union démocratique et les Unités de protection du peuple kurde. Nous ne tolérerons pas l'installation de refuges sûrs pour les organisations terroristes à proximité de nos frontières. Nous n'accepterons jamais des actions qui vont à l'encontre de l'unité de la Syrie et de la volonté du peuple syrien. En tant que membre de la coalition internationale, la Turquie est engagée en faveur de la défaite permanente de Daech. La Turquie et les États-Unis ont convenu de coordonner le processus de retrait pour éviter tout vide politique dans la région située à l'est de l'Euphrate. La Turquie est prête à continuer à apporter sa contribution en faveur d'une Syrie stable, pacifique et démocratique, tout en préservant son unité politique et son intégrité territoriale.

À chaque débat public sur le Moyen-Orient, nous sommes confrontés à un sombre tableau. Toutefois, ces problèmes ne sont pas inhérents à l'histoire ni à la culture de la région. Nous pouvons venir à bout de ces problèmes, à condition d'œuvrer de concert et dans la

bonne direction. Pour commencer, nous pouvons tous veiller au respect du droit international. Cela exige de l'unité, du courage et de la résilience, en particulier de la part du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Je voudrais tout d'abord féliciter la République dominicaine pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci et souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil. Je tiens également à les assurer du plein appui de l'OCI dans le cadre de leurs efforts pour s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

La présente séance se tient à un moment sombre, marqué par une série d'événements malheureux dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui aggravent les souffrances du peuple palestinien et mettent en péril les perspectives de paix. L'agression sans limites d'Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien et l'intensification des politiques d'implantation de colonies de peuplement, ainsi que les attaques persistantes contre les lieux saints islamiques et chrétiens, notamment la mosquée Al-Aqsa, donnent lieu à une situation toujours plus intolérable et explosive et exacerbent la crise humanitaire qui frappe le peuple palestinien, en particulier dans la bande de Gaza assiégée.

Les crises et les difficultés actuelles ne sauraient être envisagées isolément des mesures, des déclarations et des actes de provocation d'Israël, la Puissance occupante, ou d'autres parties, qui visent à modifier le statut juridique de Jérusalem illégalement et par la force, notamment les tentatives de déplacer certaines missions diplomatiques, au mépris du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. Ces actes irresponsables risquent d'affaiblir le système international, renforcent la politique israélienne consistant à imposer le fait accompli et ne font qu'exacerber l'impasse politique actuelle et saper les chances de voir la solution des deux États se concrétiser.

La situation désastreuse sur le terrain ne cesse de se détériorer et devient de plus en plus dangereuse du fait du blocus israélien illégal et de l'escalade de l'agression militaire et des raids visant l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,

qui ont tragiquement fait des morts parmi les civils et de nombreuses victimes parmi la population palestinienne, notamment de nombreux enfants innocents. Nous réaffirmons, à cet égard, qu'il incombe à cet organe de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à cette anarchie et à l'impunité dont jouit Israël, Puissance occupante. La communauté internationale, avec le Conseil de sécurité en tête, doit agir pour amener les auteurs de toutes les violations commises par Israël à répondre de leurs actes, conformément au droit international, notamment le droit humanitaire, le droit des droits de l'homme et le droit pénal, et pour assurer la protection du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, notamment dans la bande de Gaza.

En dépit de l'espoir qu'apporte le début de chaque nouvelle année, nous constatons une fois de plus avec regret qu'Israël, Puissance occupante, poursuit ses politiques illégales d'implantation de colonies de peuplement afin de renforcer son occupation illégale, d'exploiter plus facilement les terres et les ressources naturelles appartenant aux Palestiniens, de bloquer toute perspective de paix et de compromettre irrémédiablement la solution des deux États. Étant donné que la politique israélienne de colonisation constitue un mépris flagrant et une violation systématique de nombreuses résolutions de l'ONU, dont la résolution 2334 (2016), nous réaffirmons que le Conseil de sécurité, la Cour pénale internationale et tous les acteurs clefs doivent assumer leurs responsabilités en assurant la reddition des comptes, en défendant le droit international et en faisant cesser ces actes illicites.

Nous réaffirmons notre appui à l'adhésion de l'État de Palestine aux organisations et traités internationaux qui pourraient établir sa personnalité juridique à l'échelle internationale, ce qui est son droit inhérent. Cela pourrait contribuer à renforcer les outils juridiques qui assurent la protection du peuple palestinien. Nous renouvelons notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il envisage positivement l'admission de l'État de Palestine en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies et fasse une recommandation en ce sens. Nous invitons les États qui n'ont pas encore reconnu l'État de Palestine à le faire afin de promouvoir les chances de paix, et encourageons la prise de mesures politiques et juridiques afin de protéger et appuyer la solution des deux États.

Le Groupe de l'OCI demeure profondément préoccupé par l'instabilité et l'insuffisance du financement de l'Office de secours et de travaux des

Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Alors que la mobilisation et la solidarité impressionnantes de la communauté internationale, y compris des pays de l'OCI ainsi que des donateurs traditionnels et nouveaux, ont aidé l'Office à faire face à sa crise financière sans précédent en 2018, le début de la nouvelle année ravive les préoccupations concernant la pérennité de son financement sans laquelle il ne pourra continuer de fournir ses services vitaux sans interruption. Nous exhortons la communauté internationale à faire preuve de générosité et de responsabilité pour assurer un financement plus prévisible et plus durable de l'UNRWA afin qu'il puisse s'acquitter efficacement du mandat confié par l'Assemblée générale en faveur des réfugiés palestiniens, en attendant de trouver une solution juste à leur sort, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

L'Organisation de la coopération islamique exhorte le Conseil de sécurité à honorer ses engagements et à agir de manière responsable pour faire renaître l'espoir et les possibilités de progrès réels dans le cadre du processus de paix aujourd'hui dans l'impasse. L'engagement des acteurs internationaux à appuyer de manière constructive et efficace les efforts de paix au moyen d'un processus politique multilatéral afin de parvenir à une paix juste et durable sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et de l'Initiative de paix arabe a un poids moral et politique décisif et doit permettre au peuple palestinien de vivre dans la liberté et la dignité dans un État palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Martín Prada (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres. En outre, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie s'associent à cette déclaration.

Je voudrais tout d'abord réaffirmer l'attachement de l'Union européenne à un règlement juste et global du conflit israélo-palestinien par le biais de la solution des deux États et d'un accord mettant fin à l'occupation qui a commencé en 1967, ainsi qu'à toutes les revendications et répondant aux aspirations des deux parties.

La situation dans le territoire palestinien occupé a continué de se détériorer au cours des trois derniers mois, sans perspective d'horizon politique clair. La violence, y compris les attaques terroristes, et les troubles se sont intensifiés au cours des derniers mois de l'année dernière, tant en Cisjordanie qu'à Jérusalem. Des civils des deux côtés, dont des enfants, ont été tués ou blessés dans des épisodes violents. Tout en reconnaissant le droit légitime d'Israël de garantir la sécurité du peuple israélien, l'Union européenne attend des autorités israéliennes qu'elles respectent strictement les principes de nécessité et de proportionnalité dans son emploi de la force et qu'elles prennent des mesures contre la violence croissante des colons.

L'Union européenne condamne fermement tous les actes de violence, le terrorisme et l'incitation à la violence et à la haine, qui sont fondamentalement incompatibles avec la promotion d'une solution pacifique à deux États. Il existe aujourd'hui un risque d'escalade supplémentaire qui éloignerait plus encore les Israéliens et les Palestiniens de la fin du conflit. Ce risque est aggravé par l'approbation, en décembre 2018, de plans israéliens concernant la construction de plus de 2 000 unités de peuplement et le renouvellement des plans visant à légaliser les avant-postes en Cisjordanie. L'attribution d'une zone au sud de Bethléem aux fins de la planification d'une nouvelle colonie de peuplement constitue un sérieux coup porté à la viabilité de la solution des deux États.

La position de l'Union européenne sur la politique de colonisation israélienne, y compris l'expulsion de Palestiniens, comme par exemple à Cheikh Jarrah, et les activités connexes dans le territoire palestinien occupé est claire et reste inchangée : toute activité de colonisation est illégale au regard du droit international et compromet la viabilité de la solution des deux États ainsi que les perspectives de paix durable, tel que réaffirmé par la résolution 2334 (2016). Dans ce contexte, nous tenons à souligner une fois de plus que, si nous nous félicitons que la démolition prévue de Khan el-Ahmar, y compris son école, n'ait pas eu lieu, nous continuons d'en appeler à Israël pour qu'il retire ces plans une bonne fois pour toutes.

La situation politique et sécuritaire à Gaza demeure instable, et la situation humanitaire désastreuse est un sujet de grave préoccupation. Des erreurs d'appréciation pourraient facilement entraîner une nouvelle spirale dangereuse de violence, qui serait préjudiciable pour les deux parties. L'Union européenne,

en étroite collaboration avec le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, continuera d'apporter son soutien à la fourniture de soins de santé vitaux, d'œuvrer à accroître l'accès à l'eau potable et à l'approvisionnement en énergie et de contribuer aux efforts visant à améliorer les conditions humanitaires et économiques en général. Notre priorité reste de réduire les tensions et d'éviter un nouveau conflit à Gaza.

L'aide humanitaire et financière destinée à Gaza peut contribuer à répondre aux besoins les plus urgents des civils, mais elle ne peut constituer une solution durable à long terme. Les efforts financiers de tout membre de la communauté internationale ne peuvent avoir une incidence constructive et durable que s'ils sont coordonnés avec l'Autorité palestinienne et la communauté internationale dans son ensemble et sont étayés par des progrès vers une solution politique à Gaza. Pour garantir des résultats durables, un changement fondamental de la situation à Gaza est crucial. Cela passe, notamment, par la fin de la fermeture des points de passage et leur ouverture totale, parallèlement à la prise en compte des craintes légitimes d'Israël en matière de sécurité. L'Union européenne appelle toutes les parties à garantir un accès sans entrave à la bande de Gaza, y compris par tous les organes compétents de l'ONU, afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et d'assurer la protection des civils.

L'Union européenne exhorte encore une fois les factions palestiniennes à s'engager de bonne foi sur la voie de la réconciliation. Le retour de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza est nécessaire pour y améliorer durablement les conditions et la situation humanitaire. Il faut mettre fin aux mesures punitives à Gaza.

Malgré les efforts louables de l'Égypte, les pourparlers de réconciliation intrapalestinienne semblent être dans l'impasse. Les perspectives d'une réconciliation effective se sont encore détériorées après la décision de la Cour constitutionnelle en décembre de dissoudre le Conseil législatif palestinien et de tenir des élections législatives dans les six mois. Il y a quelques jours à peine, l'Autorité palestinienne a retiré son personnel du point de passage de Rafah, ce qui a entraîné la fermeture de la frontière. Il s'agit là d'une nouvelle évolution négative pour la population de Gaza.

L'Union européenne appelle toutes les factions palestiniennes à trouver un terrain d'entente et à travailler ensemble afin de répondre aux besoins de la population

palestinienne. Nous espérons que le Gouvernement s'attachera à organiser des élections authentiques et démocratiques pour tous les Palestiniens. Des institutions fortes, inclusives et démocratiques, fondées sur le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, sont essentielles à la création d'un État palestinien viable et souverain. Les divisions palestiniennes ne servent pas les intérêts du peuple et compromettent les perspectives d'une solution à deux États. Dans ce contexte, il importe de souligner que l'Union européenne continuera de soutenir les aspirations de la Palestine à accéder au statut d'État. Cela étant, il est de la plus haute importance que les acquis du passé ne soient pas perdus et que les institutions palestiniennes deviennent plus robustes, plus transparentes, plus responsables et plus démocratiques.

Il demeure crucial que la communauté internationale continue d'appuyer le travail important qu'accomplit l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Suspendre l'aide apportée par l'UNRWA aux réfugiés palestiniens aurait une incidence sur de très nombreux réfugiés palestiniens, entraînerait une instabilité accrue – y compris au-delà du territoire palestinien occupé – et créerait un vide qui ne ferait que servir les extrémistes. Collectivement, l'Union européenne et ses États membres sont les plus gros contributeurs au budget de l'UNRWA. Nous continuerons d'appuyer les efforts de l'Office pour mettre en place des mesures d'économie et engager des réformes. Nous sommes et continuerons d'être des soutiens solides, fiables et prévisibles pour l'Office, et mettrons tout en œuvre pour permettre à l'UNRWA de poursuivre ses opérations jusqu'au règlement juste, équitable, concerté et réaliste de la question du statut final des réfugiés palestiniens.

À Gaza et en Cisjordanie, la récente recrudescence de la violence nous rappelle que le statu quo n'existe pas. Il est indispensable de rétablir un horizon politique pour la paix entre Israéliens et Palestiniens si nous voulons atténuer la violence et contenir l'extrémisme dans la région.

Vingt-cinq ans après la signature des Accords d'Oslo, leurs acquis sont de plus en plus menacés par l'évolution négative de la situation sur le terrain, et ce, dans les deux camps. Les institutions palestiniennes sont affaiblies. La croissance de l'économie palestinienne n'atteint pas son plein potentiel, en raison notamment de l'occupation et de l'application incomplète du Protocole

de Paris. L'aptitude de l'Autorité palestinienne à exercer le contrôle sur ses propres ressources est toujours entravée, en particulier dans la zone C. L'absence de progrès concrets sur la voie de la réconciliation et du retour de l'Autorité palestinienne à Gaza continue d'avoir une incidence négative sur la situation sur le terrain. En conséquence, la perspective de la solution des deux États se disloque petit à petit.

Pourtant, il n'y a pas d'autre option crédible. C'est pourquoi l'Union européenne demeure attachée aux paramètres convenus au niveau international pour une paix juste et durable au Moyen-Orient, sur la base du droit international, des résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les résolutions 1860 (2009) et 2334 (2016), et des accords antérieurs. Pour qu'un plan de paix, quel qu'il soit, soit couronné de succès, il devra tenir compte de ces paramètres convenus au niveau international.

L'Union européenne en est sincèrement convaincue : il faut engager de sérieux efforts aux fins de reprendre des négociations véritables autour d'une solution qui prévoie deux États, dans les frontières de 1967 et ayant tous deux Jérusalem pour capitale, qui réponde aux besoins de sécurité israéliens et palestiniens et aux aspirations des Palestiniens à un État souverain, qui mette fin à l'occupation et qui résolve toutes les questions relatives au statut final pour mettre un terme au conflit. L'Union européenne continuera d'œuvrer à cette fin avec nos partenaires, les Israéliens et les Palestiniens, avec les acteurs régionaux tels que la Jordanie et l'Égypte, et avec nos partenaires du Quatuor pour le Moyen-Orient.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Ahmad Tajuddin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Avant tout, je m'associe aux autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, de l'entrée de la République dominicaine au Conseil de sécurité, aux côtés de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Indonésie. Je suis certain que, grâce au mandat qui vous a été confié, vous serez en mesure de mener de grandes tâches, dans le but ultime de maintenir la paix et la sécurité mondiales, comme nous y engage la Charte des Nations Unies.

La montée des tensions dans la bande de Gaza et en Cisjordanie ces dernières semaines, qui a fait des dizaines de morts supplémentaires, dont des enfants, parmi les civils palestiniens innocents, et qui s'accompagne toujours de la démolition illégale d'habitations

palestiniennes, n'engage guère à l'optimisme s'agissant des perspectives de la solution à deux États. Comme l'a décrit le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov, la situation en Palestine s'aggrave chaque jour davantage. La Malaisie condamne avec force les incidences de recours excessif, disproportionné et aveugle à la force par les forces israéliennes contre les civils palestiniens dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, en Cisjordanie et, tout particulièrement, dans la bande de Gaza.

Nous avons entendu les avertissements répétés du Secrétaire général António Guterres et du Coordonnateur spécial Mladenov concernant l'expansion des activités de peuplement illégales auxquelles se livre Israël, en dépit des pressions internationales considérables pour qu'il y mette fin immédiatement et complètement. À mesure que se poursuivent et se prolongent ces violations, la perspective d'une solution à deux États risque de se transformer en un rêve utopique de plus. Dans l'intérêt du progrès, la Malaisie renouvelle son appel aux parties concernées pour qu'elles fassent preuve de la plus grande retenue en vue de désamorcer les tensions.

Au terme de décennies durant lesquelles Israël a été autorisé à commettre des violations les unes après les autres, la Malaisie appelle une nouvelle fois tous les États Membres de l'ONU et la communauté internationale à continuer de faire pression sur Israël et à exiger qu'il cesse immédiatement et complètement toutes les activités illégales de peuplement dans les territoires occupés, ainsi que toutes les autres violations du droit international et du droit international humanitaire, et qu'il respecte pleinement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), et la Charte des Nations Unies.

L'impasse dans laquelle s'enferme le processus de paix au Moyen-Orient nécessite des solutions pragmatiques fondées sur le droit international et les normes internationales. Il est donc important que la communauté internationale réunisse les conditions requises pour des pourparlers de paix, afin de promouvoir les perspectives de régler pacifiquement ce conflit de longue date.

La Malaisie conserve résolument sa position de principe, adoptée de longue date, en faveur des droits inaliénables des Palestiniens, y compris à la création d'un État palestinien indépendant et souverain dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous considérons sans équivoque que le Conseil de sécurité doit de nouveau assumer le rôle d'intermédiaire suprême de la paix qui est le sien, en particulier en ce

qui concerne le conflit israélo-palestinien. Le déficit de confiance accusé de longue date du fait de l'inaction du Conseil doit à présent être comblé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Edrees (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter et à vous remercier, Monsieur le Président. Je remercie également M. Nickolay Mladenov de son exposé et de ses efforts constants pour promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient et en préserver le cahier des charges, ainsi que de ses tentatives visant à contenir la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza tout en encourageant continuellement les efforts de réconciliation palestiniens.

L'exposé et les déclarations d'aujourd'hui ne font que refléter l'injustice subie par le peuple palestinien. Nous le savons tous parfaitement. Point n'est besoin que j'aborde les facteurs ou motifs de cette situation, principalement due à la poursuite de l'occupation et des pratiques d'Israël qui, en dépit de ses agissements illégaux, a réussi à pérenniser une situation inacceptable sur le terrain. Nous avons déjà constaté les répercussions négatives de ces actes, et nous en constaterons d'autres à l'avenir si nous maintenons le statu quo.

J'évoquerai plutôt les points saillants de certains des objectifs que nous devons tous nous efforcer d'atteindre pour restaurer les droits inaliénables du peuple palestinien et mettre en place les fondements de la sécurité et de la stabilité dans la région, y compris pour le peuple israélien lui-même.

Qu'il me soit donc permis de souligner à nouveau les efforts constants de l'Égypte pour parvenir à la réconciliation palestinienne et au retour d'une autorité légitime à Gaza. Je saisis cette occasion pour appeler les parties à faire passer les intérêts du peuple palestinien en premier et à admettre que ce sont les différentes couches de la société dans la bande de Gaza et en Cisjordanie qui paient le coût exorbitant de la division. Le rétablissement des droits des Palestiniens et la fin de l'occupation nécessitent une action, des objectifs et des politiques unifiés.

En ce qui concerne le cœur du conflit et de la crise à l'examen – à savoir l'occupation continue par Israël de territoires palestiniens, y compris Al-Qods Al-Charif, depuis 1967 – il convient d'attirer l'attention du Conseil sur le fait que le chemin menant à la paix reste clair. Les parties doivent simplement reconnaître que les destins des peuples palestinien et israélien sont

liés. La sécurité des Israéliens et la véritable intégration d'Israël sur la base de ses paramètres géographiques ne se concrétiseront pas en construisant des murs ou des colonies de peuplement illégales, ou en maintenant l'état d'injustice qui est le quotidien du peuple palestinien depuis un siècle.

Je comprends la position de ceux qui estiment que parler du droit international, des résolutions du Conseil de sécurité ou de l'Initiative de paix arabe est redondant. Cependant, je ne suis pas d'accord avec ceux qui affirment que le fond et le contenu de ces paramètres n'ont pas permis de réaliser la paix souhaitée. Nous l'avons tous entendu ces dernières années, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle du Conseil. Cependant, nous n'avons pas observé leur mise en œuvre ou une quelconque tentative sérieuse de le faire, et nous n'avons donc jamais pu juger honnêtement si ces paramètres étaient propices à l'instauration de la paix.

J'appelle donc tous ceux qui prétendent que ces paramètres représentent une injustice contre Israël ou constituent une tentative d'imposer une solution sans négocier à lire attentivement l'Initiative de paix arabe ou à la comparer avec le contenu de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui porte création de l'État d'Israël, ou même avec le consensus international qui a fait suite à l'occupation de 1967. Ce n'est qu'alors qu'ils réaliseront l'étendue de la souplesse de l'Initiative de paix arabe sur tous les aspects. Je les prie également d'examiner toutes les résolutions adoptées par le Conseil pour se rendre compte qu'elles prônent toutes un règlement fondé sur des négociations. Ces négociations permettent de prendre en compte les intérêts des Palestiniens et des Israéliens.

Je réitère que nous sommes attachés à la solution des deux États, sur la base de la légitimité internationale, et aux négociations, sur la base des frontières de 1967 et avec Al-Qods Al-Charif pour capitale de la Palestine. Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il n'y a pas de plan B. Un changement de trajectoire reviendrait à détruire 25 années de travail accompli depuis la signature des Accords d'Oslo. Ce qui est encore plus dangereux c'est qu'il enracinerait la solution de fait à un État, que les deux peuples rejettent.

Pour terminer, je mets le Conseil en garde contre l'illusion du maintien du statu quo. C'est une croyance erronée qui ignore clairement les paramètres que je viens de mentionner. Cela mènerait les Israéliens et les Palestiniens vers une solution à un État rejetée par tous. Il ne peut y avoir de demi-mesure, et c'est pourquoi je

souhaite poser une question légitime à tous ceux qui considèrent qu'il est inutile de mentionner le cadre ou les paramètres de la solution des deux États : leur choix final est-il de se résoudre à la solution à un État? J'espère que la réponse à cette question est non.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous appuyons la déclaration que va prononcer le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

La délégation cubaine regrette que depuis le dernier débat public (voir S/PV.8375) consacré à cette question, aucune avancée n'ait été réalisée en faveur de la juste cause du peuple palestinien. Au contraire, la situation sur le terrain continue de se détériorer, et elle est marquée par des actes unilatéraux tels que le retrait de l'appui financier des États-Unis à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Il est lamentable que le Conseil de sécurité, du fait de l'obstruction réitérée de la délégation des États-Unis, n'ait même pas condamné l'escalade de la violence et les événements tragiques qui se sont produits dans la bande de Gaza depuis le 30 mars 2018.

La délégation cubaine réitère son rejet énergique du recours à une force disproportionnée et aveugle par Israël contre des civils palestiniens dans le territoire occupé, y compris Jérusalem-Est, et plus particulièrement dans la bande de Gaza, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire. Nous condamnons une fois de plus la construction et l'expansion illégales des implantations israéliennes dans le territoire palestinien occupé ainsi que la démolition et la saisie de structures appartenant à des Palestiniens. Toutes ces mesures, conjuguées au blocus de la bande de Gaza, violent la quatrième Convention de Genève et érodent la viabilité de la solution des deux États.

Nous réitérons notre appel au Conseil de sécurité afin qu'il honore la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales que lui confère la Charte des Nations Unies. Le Conseil doit exiger d'Israël qu'il mette fin immédiatement à l'occupation des territoires palestiniens, à ses politiques agressives et à ses pratiques colonisatrices, et qu'il respecte les résolutions sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question

palestinienne, adoptées par cet organe, en particulier la résolution 2334 (2016).

Nous réaffirmons notre appui sans réserve à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien, sur la base de la création de deux États pour permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et de créer un État indépendant et souverain à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et le droit au retour des réfugiés.

Nous rejetons la décision unilatérale du Gouvernement des États-Unis d'établir sa représentation diplomatique dans la ville de Jérusalem, ce qui ne fait qu'aggraver les tensions dans la région.

Nous réitérons également notre appel à appuyer la proposition du Président Mahmoud Abbas en faveur de l'organisation d'une conférence internationale pour la paix sur la base des paramètres et des mandats convenus. Nous exprimons notre solidarité sans faille avec le Gouvernement et le peuple palestiniens et nous appuyons l'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre de plein droit. Nous accueillons avec satisfaction l'adoption de la résolution 73/89 de l'Assemblée générale, intitulée « Pour une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient », qui réaffirme l'appui à la solution des deux États.

La délégation cubaine exige une fois de plus le retrait total et inconditionnel d'Israël du Golan syrien et de tous les territoires arabes occupés. Nous rappelons que toutes les actions et mesures prises par Israël pour modifier le statut juridique, la nature physique, la composition démographique et la structure institutionnelle du Golan syrien occupé ou pour y imposer sa juridiction et son administration constituent une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Nous exigeons le respect du multilatéralisme et l'arrêt de l'ingérence dans les affaires intérieures, de l'agression étrangère et de l'appui à des groupes terroristes en vue de promouvoir l'instabilité et les conflits au Moyen-Orient. Nous exigeons également qu'il soit mis fin à la fabrication de prétextes et de concepts dont le but est de justifier au Conseil l'emploi unilatéral de la force et les agressions contre des États souverains.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Atlassi (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et de votre initiative d'organiser le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je saisis également cette occasion pour féliciter les nouveaux membres du Conseil et leur souhaiter plein succès.

Par ailleurs, nous félicitons l'État de Palestine de son élection par acclamation à la présidence du Groupe des 77 et la Chine pour cette année et nous lui souhaitons plein succès.

Je remercie M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, de son important exposé sur ce point de l'ordre du jour.

L'année passée, nous avons été déçus par les divers problèmes, obstacles et désillusions liés à la question palestinienne, qui ont entravé tous nos efforts visant à rétablir la confiance et à reprendre les négociations sur le processus de paix. La situation en Palestine occupée continue de se détériorer en raison des politiques de judaïsation, de la construction de colonies de peuplement et de l'oppression systématique du peuple palestinien dont se rend coupable la Puissance occupante israélienne. Ces politiques compromettent la solution des deux États, exacerbent la situation et accroissent les tensions, autant d'éléments qui ne font qu'entraver le processus de paix, qui est déjà au point mort depuis cinq ans.

Le recours à la force, le meurtre de civils non armés et la poursuite de la construction d'implantations sont autant de violations des résolutions de l'ONU et en particulier de la résolution 2334 (2016). Elles perturbent le processus de paix et sont une provocation pour les Palestiniens et la communauté internationale. L'absence d'une vie digne ne contribue pas à instaurer la confiance ni le cadre approprié pour lancer le processus de paix.

Le Royaume du Maroc, dont le Roi, S. M. Mohammed VI, est le Président du Comité d'Al-Qods, insiste sur l'importance qu'il y a à sauvegarder le statut historique, juridique et politique de Jérusalem, tout en appelant l'Organisation des Nations Unies, en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité et le Quatuor, à assumer pleinement leurs responsabilités afin de prévenir toute

action susceptible de miner la situation ou de saper les efforts internationaux visant à régler le conflit israélo-palestinien. Sa Majesté a demandé à plusieurs reprises de s'abstenir de saper la situation politique actuelle de Jérusalem, en faisant valoir que Jérusalem est au cœur des questions relevant du statut final.

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a été une nouvelle occasion pour S. M. le Roi Mohammed VI de réaffirmer l'appui indéfectible du Maroc au droit historique et légitime du peuple palestinien de disposer d'un État indépendant et viable au sein des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions constitutives de la légitimité internationale. Dans une lettre de solidarité que Sa Majesté a adressée en novembre 2018 au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et, par son intermédiaire, au peuple palestinien dirigé par le Président Abbas, Sa Majesté a déclaré que :

« La question palestinienne est cruciale pour le Moyen-Orient et est au cœur du conflit dans la région. L'instauration d'une paix juste, durable et globale dans le cadre d'une solution prévoyant deux États est un choix stratégique, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et à l'Initiative de paix arabe, et non simplement une tactique politique. La question palestinienne est d'une importance cruciale pour la nation arabe et islamique, car la mosquée Al-Aqsa est située à Jérusalem, et car elle est un symbole de tolérance et de coexistence interreligieuses. C'est pourquoi les mesures unilatérales qui ont une incidence sur Jérusalem sont totalement inacceptables, illégales et illégitimes. Elles constituent des violations flagrantes du droit international et des résolutions de l'ONU, notamment les résolutions 476 (1980) et 478 (1980) et la résolution ES-10/20 de l'Assemblée générale, adoptée à sa dixième session extraordinaire d'urgence.

Le règlement de la question palestinienne conformément aux résolutions internationales empêche le terrorisme et l'extrémisme de saisir toute occasion de s'imposer après avoir pris pour prétexte l'absence de perspectives d'une solution à la question palestinienne et à la question de Jérusalem afin de justifier leurs projets criminels dans la région. Il est à craindre que les mesures prises concernant Jérusalem attentent aux

sentiments religieux et à la dimension spirituelle de la ville sainte, ce qui risque de transformer le conflit politique en un conflit religieux, avec tout ce qui en découlerait comme périls pour la paix et la sécurité internationales et pour la coexistence et la cohabitation souhaitées entre différentes civilisations et cultures ».

Pour terminer, la position du Maroc à l'égard du conflit est ferme et fondée sur l'Initiative de paix arabe et sur les principes et les modalités de la paix, en vue de la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, vivant côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et la concorde.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Kelapile (Botswana) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation saisit cette occasion pour vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, la République dominicaine, de votre élection en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2019-2020. Nous vous félicitons également, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier, immédiatement après votre élection au Conseil.

Dans le même ordre d'idées, nous adressons nos plus sincères félicitations aux autres nouveaux membres du Conseil : l'Afrique du Sud, la Belgique, l'Allemagne et l'Indonésie. Nous leur souhaitons plein succès dans l'exercice de leur mandat au sein de cet organe très important de l'Organisation des Nations Unies.

À cette étape critique, qu'il me soit permis d'exprimer les sincères condoléances et la sympathie de notre délégation à notre cher frère et ami l'Ambassadeur Jerry Matjila, ainsi qu'au peuple sud-africain, à la suite de la disparition de l'ancien Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'ONU, l'Ambassadeur Dumisani Kumalo. Les représentants qui le connaissaient étaient conscients de ses contributions non seulement au Conseil de sécurité, mais également à bien d'autres égards, notamment à la tête du Groupe des 77 et la Chine.

Ma délégation condamne en outre avec la plus grande fermeté les récents actes de terrorisme au Kenya et en Colombie, qui ont tous deux coûté la vie à de nombreux innocents et en ont blessé de nombreux autres. Nous condamnons également l'attaque meurtrière perpétrée contre un camp de l'ONU dans le nord du Mali, qui a coûté la vie à 10 soldats de la paix tchadiens.

Nous espérons que les auteurs de ces crimes odieux seront recherchés, retrouvés et traduits en justice.

Ma délégation remercie sincèrement votre délégation, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public trimestriel sur une question qui revêt une grande importance pour nombre d'entre nous, dont ma délégation, à savoir la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je remercie également le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de nous avoir fait part de ses vues extrêmement précieuses sur ce sujet.

Ma délégation s'associe à l'avance à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter aussi l'État de Palestine de son élection historique à la présidence du Groupe des 77 et la Chine pour 2019. Son élection à ce poste très important témoigne du crédit qu'accordent un grand nombre d'États membres à l'État de Palestine. Il est indéniable que les groupements régionaux et d'autres – notamment le plus important de tous, le Groupe des 77 et de la Chine – jouent un rôle déterminant s'agissant de garantir une approche harmonisée vis-à-vis des engagements multilatéraux et une meilleure coordination entre les principaux organes de l'ONU, comme l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Il n'est guère surprenant qu'un grand nombre de pays, dont le mien, restent fermement solidaires du peuple palestinien et appuient avec force son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

Dans les déclarations faites dans divers forums, le Botswana a toujours affirmé qu'il convenait de mettre en œuvre la solution des deux États. Nous croyons toujours qu'Israël et la Palestine peuvent coexister comme deux États souverains qui non seulement partagent une frontière commune, mais ont aussi une aspiration commune à la paix, à la sécurité et à la prospérité.

Nous restons cependant préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les négociations concernant le conflit israélo-palestinien, car cela constitue une menace grave pour la paix et la sécurité internationales et pour la région du Moyen-Orient dans son ensemble. Il importe, selon nous, de redoubler d'efforts pour, à terme, reprendre des négociations constructives en vue d'un règlement juste, durable et global du conflit. C'est pourquoi nous engageons

instamment la communauté internationale à redoubler d'efforts aux fins d'un règlement négocié facilité par le Quatuor pour le Moyen-Orient et d'autres acteurs, sur la base de l'Initiative de paix arabe, du mandat de la Conférence de Madrid et des résolutions pertinentes des Nations Unies. Nous encourageons en outre toutes les nations éprises de paix, en particulier celles de la région du Moyen-Orient, à mieux comprendre la dynamique et l'impact du conflit et à mobiliser la volonté et le courage nécessaires pour œuvrer en faveur d'un dialogue permettant de parvenir à une solution durable.

Assurément, au Moyen-Orient comme d'ailleurs partout dans le monde, la nouvelle génération, tout comme l'ancienne qui subit cette situation depuis fort longtemps, a droit à un avenir de paix, de tolérance et d'harmonie. Aux fins de la paix et de la protection de la vie de civils innocents, nous voudrions nous faire l'écho de l'appel lancé à tous les acteurs pour leur demander de s'acquitter des obligations auxquelles ils ont souscrit au titre de divers instruments internationaux, ainsi que de s'abstenir de toute action pouvant saper la dynamique imprimée au processus de négociation.

Nous appelons en outre au strict respect et à la pleine mise en œuvre, par l'ensemble des parties au conflit, de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment la résolution 2334 (2016), ainsi que des principes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Alors que la situation humanitaire à Gaza et dans les autres zones affectées continue de se détériorer, nous implorons les deux parties de cesser les hostilités, de reprendre les pourparlers de paix et de s'abstenir d'aggraver une situation déjà en train de se détériorer. Nous sommes pleinement confiants dans la capacité collective de la communauté internationale d'exercer davantage de pression sur les parties pour les amener à reprendre les pourparlers de paix intra-palestiniens et à relancer le dialogue israélo-palestinien.

Nous notons avec regret qu'en dépit des condamnations et des déclarations du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, les activités d'implantation de colonies de peuplement se poursuivent dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem. Nous réitérons que ces actes sont une violation du droit international et constituent un obstacle majeur à l'instauration de la paix. Nous sommes en outre vivement préoccupés par les poches de violences et de tensions, qui sont autant de facteurs contribuant à la détérioration

de la situation humanitaire, sécuritaire et politique, en particulier à Gaza.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la position de longue date de mon pays ainsi que sa conviction qu'il n'y a pas d'autre solution que celle des deux États. C'est, à notre sens, la seule à même de permettre, à long terme, la création d'un État palestinien plus sûr, plus libre et souverain dans les frontières internationales d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous réaffirmons la solidarité du Botswana avec le peuple palestinien, ainsi que notre appui indéfectible à sa juste cause. Nous appelons de nouveau au renforcement de la coordination des efforts internationaux visant à promouvoir un règlement juste, durable, global et pacifique de la situation au Moyen-Orient, en particulier la question de Palestine.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Kim Song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat public au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Ma délégation est tout à fait convaincue que le présent débat sera une excellente occasion de contribuer sensiblement au règlement des questions du Moyen-Orient.

De toutes les questions du Moyen-Orient, le règlement de la question palestinienne est aujourd'hui l'une des principales priorités dont le règlement ne peut être retardé, car elle est directement liée au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La crise au Moyen-Orient, déclenchée il y a plus de 70 ans par l'occupation par Israël des territoires arabes en 1948, n'est toujours pas réglée à ce jour du fait de l'autoritarisme d'Israël, conjugué aux politiques partiales poursuivies par certains. L'expansion rapide des colonies israéliennes, le blocus continu imposé à Gaza et la répression sauvage de manifestants palestiniens pacifiques ont suscité condamnation et rejet partout dans le monde, car ils constituent une série d'obstacles qui empêchent le peuple palestinien en lutte de récupérer ses territoires occupés et de créer un État indépendant.

Le comportement illégal et injuste d'Israël est étroitement lié à la politique de « deux poids, deux

mesures » d'un membre permanent du Conseil de sécurité, qui finance et parraine l'expansion territoriale d'Israël. Nous ne pouvons fermer les yeux sur le fait que les membres permanents du Conseil de sécurité insistent, d'une part, sur l'importance de garantir la paix tout en soutenant, d'autre part, la répression sauvage du peuple palestinien par Israël qui vise de façon arrogante à changer le statut de Jérusalem-Est. Le statut de Jérusalem-Est est une question très délicate qui doit être réglée de façon juste, en permettant au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination via un règlement global et durable des problèmes au Moyen-Orient.

À cet égard, ma délégation affirme qu'il est important de mettre pleinement en œuvre la résolution 2334 (2016), qui énonce les conditions nécessaires à la création d'un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières d'avant 1967, ainsi que les autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale appelant à la cessation complète de l'expansion des colonies de peuplement et de la répression sauvage du peuple palestinien et s'opposant à toute tentative de modifier le statut de Jérusalem-Est.

En outre, le Conseil de sécurité se doit d'assumer pleinement sa responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme le souhaite la communauté internationale. Le Conseil est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales et doit se concentrer directement sur la nature de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et prendre des mesures pour régler cette question comme il se doit. Il doit aussi enquêter de façon approfondie sur chaque acte illégal commis par Israël, y compris l'expansion territoriale, et prendre des mesures juridiquement contraignantes pour y mettre totalement fin.

La République populaire démocratique de Corée continuera d'apporter son appui sans faille au peuple palestinien et de lui démontrer sa solidarité dans sa lutte visant à mettre un terme à l'occupation israélienne et à recouvrer ses droits nationaux légitimes, notamment le droit de créer un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. Dans le même temps, ma délégation voudrait exprimer son plein appui et sa solidarité au peuple syrien dans ses efforts visant à récupérer le Golan syrien occupé et à garantir l'intégrité territoriale de son pays.

Pour terminer, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour préciser une fois de plus la position dictée

par les principes de la République populaire démocratique de Corée, à savoir que tous les différends doivent être réglés par le dialogue et les négociations entre les parties concernées sans aucune intervention étrangère.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes.

M. Abdelaziz (*parle en arabe*) : La séance d'aujourd'hui du Conseil de sécurité se tient en l'absence de toute perspective claire pour le processus de paix au Moyen-Orient et dans un contexte de mépris délibéré de principaux paramètres internationaux du processus de paix, notamment les accords d'Oslo et de Madrid, l'Initiative de paix arabe, la feuille de route internationale du Quatuor, le principe de l'échange de territoires contre la paix et le retour aux frontières du 4 juin 1967. Il s'agit en soi d'un grand échec du système multilatéral international et des positions fermes énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, qui reflètent un large consensus international en faveur de la juste cause palestinienne et du rejet de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et de toutes les pratiques unilatérales israéliennes qui vont à l'encontre des normes internationales établies.

La Ligue des États arabes appuie la position louable adoptée par les États et les peuples, de tous les groupes géographiques, face aux pressions visant à les contraindre à transférer leurs ambassades à Jérusalem, en violation du droit international et de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU. En conséquence, la Ligue des États arabes réaffirme l'illégalité de la décision des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et d'y transférer son ambassade et remercie les États qui ont refusé de céder à ces pressions et décidé de ne pas transférer leurs ambassades, ainsi que ceux qui ont refusé d'appliquer des décisions antérieures à cet égard, en vue de préserver la légitimité multilatérale internationale. La Ligue appelle tous les États à maintenir cette position, en rejetant la campagne acharnée visant à retirer la question de Jérusalem des cinq questions relevant du statut final.

Nous nous félicitons de l'appui international ferme apporté à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour lui permettre de s'acquitter de sa noble mission en répondant aux besoins humanitaires du peuple palestinien et pour contrer les effets négatifs de la décision des États-Unis de suspendre leur appui financier à l'Office, ce qui a entraîné un déficit

budgétaire qui a été largement comblé par les États qui croient dans la juste cause des réfugiés, notamment les États arabes.

À cet égard, la Ligue des États arabes réaffirme la nécessité de garantir le retour des réfugiés palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale de 1948, et l'importance de maintenir la question des réfugiés parmi les questions relevant du statut final, qui doivent être réglées définitivement par la voie des négociations directes entre les parties palestinienne et israélienne.

Dans le même temps, l'accélération des activités de peuplement par Israël est un défi majeur pour le processus de paix au Moyen-Orient et constitue une violation flagrante du droit international et de la résolution 2334 (2016). Par conséquent, la Ligue des États arabes condamne toutes les activités de peuplement israéliennes, y compris les tentatives d'Israël de contrôler les communautés nomades d'Abou Naouar et de Khan el-Ahmar en vue d'établir une connexion entre les colonies de peuplement israéliennes et Jérusalem-Est, capitale de l'État palestinien, et d'assiéger Jérusalem en encerclant sa périphérie d'une ceinture de colonies de peuplement. En outre, Israël met en œuvre d'autres projets de peuplement sous couvert de tourisme, comme le train à grande vitesse, dont la mise en œuvre a été accélérée, et le projet visant à créer un parc de loisirs reliant les avant-postes du mont des Oliviers qui surplombent le Haram al-Charif du côté est.

Pour protéger les lieux saints de toutes les religions, défendre l'identité historique de Jérusalem et préserver les droits du peuple frère palestinien, la Ligue des États arabes demande au Conseil de sécurité de s'opposer à ces plans expansionnistes coloniaux visant à modifier le statut historique, juridique et démographique de Jérusalem occupée.

Dans le même temps, la communauté internationale doit réaffirmer l'illégalité de lois racistes haineuses, comme la nouvelle loi sur l'État-nation adoptée récemment par la Knesset, qui vise à priver le peuple palestinien de ses droits sur ses terres historiques en codifiant les activités de peuplement, la confiscation des terres, la démolition des maisons et le déplacement des populations en violation flagrante du droit international, du droit humanitaire international, du droit international des droits de l'homme, y compris la quatrième Convention de Genève. La Ligue des États arabes met en garde contre les conséquences de ces lois et les positions racistes qui y sont associées, qui portent atteinte

aux droits inaliénables du peuple palestinien, qui bénéficient du plein appui de la communauté internationale.

Dans le même contexte, le Conseil de sécurité doit intervenir pour protéger le droit du peuple palestinien de manifester pacifiquement et d'exprimer ses positions légitimes contre l'occupation, sans être la cible d'attaques brutales de la part des forces d'occupation. Depuis les incidents survenus en relation avec la Journée de la terre, le 30 mars 2018, plus de 300 Palestiniens ont été tués et des dizaines de milliers d'autres ont été blessés. Il s'agissait de civils pacifiques et sans défense, qui manifestaient pour le droit au retour dans leurs territoires occupés et qui ont fait l'objet d'attaques à balles réelles par les forces d'occupation, en violation flagrante de toutes les lois pertinentes, et en toute impunité. Il devient de plus en plus urgent de créer un mécanisme international, sous les auspices de l'ONU, pour assurer la protection du peuple palestinien par l'intermédiaire d'un groupe d'observateurs, qui présenteraient au Conseil de sécurité des rapports périodiques et dans les plus brefs délais.

Le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale un rapport (A/ES-10/794) contenant un certain nombre d'idées sur la création d'un mécanisme international pour assurer la protection du peuple palestinien, en réponse à la résolution ES-10/20 de l'Assemblée générale du 13 juin 2018. Néanmoins, ce rapport est resté lettre morte et le Conseil de sécurité n'a pris aucune mesure à cet égard. Dans ce contexte, nous demandons au Conseil de prendre des mesures, sur la base de ce rapport et en coordination avec le Groupe des États arabes et la Ligue des États arabes, en vue d'établir un tel mécanisme sous les auspices de l'ONU pour protéger le peuple palestinien, à l'instar de l'envoi par le Conseil de sécurité de 90 observateurs internationaux non armés au Yémen chargés de surveiller la situation dans ce pays, conformément à l'Accord de Stockholm. Cette initiative pourrait être reproduite à plus grande échelle dans les territoires palestiniens occupés.

En dépit de la suspension du statut de la Syrie en tant que membre de la Ligue des États arabes, conformément au cadre juridique de la Ligue, la Syrie reste une question fondamentale pour le monde arabe. La Ligue est toujours favorable à un règlement global et pacifique de la question syrienne pour assurer la protection du peuple frère syrien. La Ligue réaffirme la nécessité de renforcer sa participation et celle des États arabes concernés aux processus de négociation visant à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil

de sécurité. À cet égard, je souligne que la Ligue des États arabes s'oppose fermement à toute tentative illégale de codifier l'occupation du territoire syrien ou libanais, qu'il s'agisse du Golan syrien ou des hameaux de Chebaa. Nous demandons le retrait immédiat, complet et inconditionnel d'Israël de ces territoires, conformément aux résolutions de la légitimité internationale.

Dans le même temps, la Ligue des États arabes exhorte le Conseil de sécurité à prendre à bras-le-corps le problème des ingérences flagrantes de l'Iran dans les affaires arabes, afin d'appuyer la mise en œuvre des décisions qu'elle a adoptées au sommet et au niveau ministériel. Elle demande également le retrait immédiat de l'Iran des trois îles émiriennes qu'il occupe. Tout cela doit aller de pair avec des progrès réguliers sur d'autres grandes questions liées à l'instauration de la paix et de la stabilité dans le monde arabe, au premier rang desquelles figurent le processus de paix au Moyen-Orient; la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale dans les frontières de 1967; et le rétablissement de la paix et de la sécurité en Syrie, en Libye, en Iraq, au Soudan, au Yémen, en Somalie et dans d'autres foyers de tension et d'instabilité qui continuent d'entraver les efforts déployés par les États arabes pour avancer sur la voie du progrès et de la prospérité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la Vice-Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M^{me} Rodríguez Camejo (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Avant toute chose, je voudrais féliciter la République dominicaine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Le Comité félicite également tous les nouveaux membres du Conseil.

Alors que nous nous réunissons pour le premier débat public trimestriel de l'année pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, nous exhortons le Conseil de sécurité à faire de 2019 une année d'action et de progrès vers une paix juste et durable et le plein exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous devons réparer collectivement l'injustice historique infligée à un peuple entier sous occupation, sans indépendance et privé de sa dignité et de ses droits fondamentaux, en premier lieu le droit à l'autodétermination.

Preuve supplémentaire de l'existence de l'État de Palestine en tant que membre à part entière du concert des nations, le plus grand groupe d'États Membres de l'ONU l'a élu à la présidence du Groupe des 77 et la Chine, qui représente 80 % de la communauté mondiale, pour nous conduire dans toutes nos négociations collectives en 2019. Il s'agit là d'un jalon important qui mérite d'être dûment pris en considération.

Je voudrais souligner certains événements qui ont marqué l'année écoulée et qui doivent nous rappeler la tâche qui nous attend. La paralysie politique et l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix se sont poursuivies, l'absence d'horizon politique est demeurée une source de frustration tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens, et la région a continué d'être menacée par le risque constant d'une déstabilisation encore plus prononcée. Des manifestations de civils palestiniens dans la bande de Gaza ont lieu depuis mars 2018 et la violence aveugle des forces d'occupation israéliennes a fait un grand nombre de victimes, dont plusieurs enfants.

Le Comité a exhorté à plusieurs reprises Israël, Puissance occupante, à lever le blocus illégal de Gaza, qui dure depuis 12 ans. Il faut éviter à tout prix l'escalade militaire et un conflit qui serait catastrophique, et apporter une réponse immédiate à la grave crise humanitaire, notamment en renforçant l'appui accordé à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et aux autres organismes des Nations Unies qui fournissent une aide vitale.

Malheureusement, malgré les efforts déployés par l'Égypte et d'autres acteurs, la réconciliation palestinienne n'a pas progressé. Le Comité estime que l'unité palestinienne demeure la meilleure garantie d'un avenir politiquement stable et économiquement viable pour le peuple palestinien.

Comme nous venons de l'entendre, la construction et la planification des colonies de peuplement israéliennes et la démolition et la confiscation des biens palestiniens, y compris à Jérusalem-Est, se sont poursuivies sans relâche, tout comme les incidents de violence liés aux colons en violation de la résolution 2334 (2016), entre autres. L'annonce récente de projets de nouvelles implantations toujours plus loin à l'intérieur de la Cisjordanie, près de Ramallah et de Bethléem, et l'inauguration d'une nouvelle route de cinq kilomètres divisée sur la longueur par un mur de béton pour séparer la circulation israélienne de la circulation palestinienne et relier les colonies situées aux abords de

Jérusalem, sont autant de nouvelles violations graves du droit international. Même la presse israélienne a parlé d'« apartheid routier » à propos de cette nouvelle route.

Les activités illégales de la Puissance occupante, en particulier la démolition prévue de villages bédouins entiers, tels que Khan el-Ahmar/Abou el-Hélou, et la réinstallation de leur population, n'ont retenu l'attention du Conseil que de manière fugace. La communauté internationale ferme les yeux non seulement sur les obligations de la Puissance occupante qui sont violées, mais aussi sur ses propres obligations en tant que tierce partie en vertu du droit international.

La résolution 2334 (2016) nous fournit une liste de mesures à prendre et la voie à suivre pour parvenir à un règlement juste et définitif entre deux États vivant côte à côte dans la sécurité, à l'intérieur des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale d'un État palestinien souverain et indépendant. Le Comité accueille avec satisfaction le rapport écrit du Secrétaire général (S/2018/614) sur l'application de la résolution 2334 (2016) et attend avec intérêt les prochains rapports dans le même format. Nous nous félicitons également des premières mesures prises par certains parlements pour assurer la mise en œuvre à l'échelle nationale du paragraphe 5 de la résolution 2334 (2016) et encourageons d'autres à faire de même.

Enfin, le Comité demande à tous les États Membres de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales sur toute question liée au statut final en violation du droit international et des résolutions de l'ONU. De telles mesures, si elles étaient appliquées, ne feraient que compromettre davantage la solution des deux États et les perspectives d'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens.

Sur une note positive, il convient de signaler que de nombreux États Membres ont accru leur appui financier à l'UNRWA afin d'assurer la poursuite de ses opérations vitales à la suite de la crise financière sans précédent qu'il a traversée en 2018. Le Comité en appelle à tous les États Membres pour qu'ils continuent de financer l'Office de manière fiable et prévisible jusqu'à ce que la question des réfugiés soit réglée de manière équitable et définitive sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU.

Le Comité est fermement convaincu que, si des initiatives unilatérales pour sortir de l'impasse actuelle peuvent être utiles, le Conseil de sécurité a

une responsabilité claire à cet égard et est la clef du règlement du conflit.

Enfin, le Comité invite tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les membres de l'Union européenne, à se joindre à la majorité des États de la communauté internationale – 139 à ce jour – et à reconnaître l'État de Palestine, en appuyant ses efforts pour devenir un État Membre de plein droit de l'ONU et prendre sa place dans le concert des nations. Cette mesure contribuerait à faire de 2019 l'année où la paix entre Israéliens et Palestiniens devient une réalité et où nous parvenons enfin à atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé collectivement il y a 71 ans..

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie vivement la présidence dominicaine d'avoir organisé ce très important débat public. Nous remercions également le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient d'avoir fait le point sur les derniers faits nouveaux et les difficultés persistantes s'agissant de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Le Viet Nam souscrit à la déclaration prononcée par le Représentant permanent adjoint de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il y a un an, lors du débat public tenu le 25 janvier 2018 (voir S/PV.8167), les orateurs avaient dit espérer des changements positifs au Moyen-Orient. Tout au long de l'année, le Conseil de sécurité et d'autres organes des Nations Unies ont fait des efforts constants pour régler cette insupportable situation. Cependant, le recours à une force excessive et aveugle s'est poursuivi. Des civils innocents continuent de souffrir. Le nombre de morts et de blessés a été le plus élevé de ces cinq dernières années. On continue de recenser des déplacés, en particulier des femmes et des enfants. L'avenir du processus de paix et de la solution des deux États demeure incertain. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est confronté à une grave crise de financement.

La situation au Moyen-Orient reste instable. Par rapport à il y a un an, le sort du peuple palestinien s'est aggravé. L'une des principales raisons en est que les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016), ne sont ni respectées ni

appliquées, et ont parfois même été violées. De toute évidence, nombre des parties concernées manquent de bonne volonté et ne prennent aucune mesure concrète pour se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'ONU. Le Viet Nam, pays qui a connu de nombreuses guerres, est lui aussi préoccupé par les souffrances injustifiables que subissent les civils. Nous suivons la situation de près, le cœur toujours plus lourd devant les événements tragiques qui se produisent.

Le Viet Nam réaffirme une nouvelle fois sa solidarité avec le peuple palestinien, son soutien à son juste combat et à ses droits inaliénables, et son appui à la solution des deux États, qui passe par la création d'un État palestinien indépendant, vivant en paix avec l'État d'Israël dans les frontières internationalement reconnues d'avant 1967.

Le Viet Nam s'oppose à l'usage excessif et aveugle de la force et se dit inquiet devant l'escalade des tensions et les violations des résolutions du Conseil de sécurité et du droit international. Nous exhortons toutes les parties à respecter le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les résolutions 478 (1980) et 2334 (2016), et à régler le conflit par des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies.

À l'avenir, le Viet Nam est favorable à ce que ces questions soient examinées régulièrement par le Conseil de sécurité, dans le but d'intensifier ses efforts visant à parvenir, à terme, à une solution durable dans la région. L'unité du Conseil est cruciale. Des mesures concrètes doivent être prises d'urgence pour faire respecter les résolutions du Conseil de sécurité, mettre fin aux souffrances de la population sur le terrain et faire cesser la violence et les hostilités.

Tous les efforts doivent viser à créer un environnement propice à la recherche d'un règlement global, juste et durable qui garantisse la protection de la vie, de la dignité et de la sécurité humaines, ainsi que la paix et la sécurité régionales, tout en tenant compte des intérêts légitimes de toutes les parties concernées. Les travaux de l'UNRWA et les efforts de la communauté internationale doivent être soutenus afin de répondre aux préoccupations humanitaires.

Nous espérons sincèrement que, en 2019, le Conseil fera preuve d'un leadership fort et efficace en déployant des efforts pragmatiques, et nous appelons toutes les parties concernées à respecter ses décisions et résolutions, dans l'optique de parvenir à une solution

pacifique et durable. Le Viet Nam est prêt à appuyer tous les efforts dans ce sens.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de la République dominicaine à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous apprécions vivement les efforts de votre prédécesseur et son excellente direction des travaux du Conseil le mois dernier.

Je remercie également M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son précieux exposé. Je saisis également cette occasion pour féliciter l'État de Palestine de son élection à la présidence du Groupe des 77 et la Chine et pour lui présenter tous nos vœux de succès. Nous sommes convaincus que la délégation palestinienne est apte à assumer pleinement cette tâche.

Le mois dernier, nous avons entendu de M. Mladenov un exposé (voir S/PV.8429) au cours duquel il a décrit des faits alarmants, dont il a réaffirmé toute l'horreur aujourd'hui. Ces faits traduisent l'évolution de la situation en Palestine occupée, notamment la poursuite de l'occupation militaire israélienne des territoires palestiniens, les confiscations de terres, les démolitions d'habitations palestiniennes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et l'expansion des colonies de peuplement, qui fait désormais peser une véritable menace sur la solution des deux États. Ces faits traduisent également la dangereuse escalade de la violence contre les manifestants palestiniens, la menace de guerre accrue et l'absence de progrès s'agissant de l'application de la résolution 2334 (2016), qui appelle à mettre fin à toutes les activités de peuplement. Cette résolution est toutefois violée au quotidien, de manière délibérée et flagrante, par les Israéliens, en particulier à Jérusalem-Est.

Malheureusement, l'exposé d'aujourd'hui n'a donné lieu à aucune lueur d'espoir. Tous ces rapports ne font qu'accroître la frustration et la déception que nous, États Membres de l'ONU, ressentons. Qu'en est-il des citoyens palestiniens qui, chaque jour, continuent de subir l'oppression de l'occupation et le blocus répressif imposé à Gaza?

À la lumière de toutes ces violations de la légitimité internationale et des résolutions du Conseil de sécurité, la situation en Palestine aujourd'hui impose au Conseil d'être plus efficace s'il veut préserver sa crédibilité, laquelle est compromise par la question palestinienne. La mesure la plus importante que puissent prendre le Conseil de sécurité et l'ONU est de mettre en œuvre la résolution ES-10/20 de l'Assemblée générale, sur la protection des civils palestiniens, comme l'indique le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/ES-10/794. Nous exhortons tous les États et les organisations de la société civile à assurer la protection des civils palestiniens et à mettre en place un mécanisme pratique et efficace pour mettre en œuvre la résolution de l'Assemblée générale et le rapport du Secrétaire général.

Nous appelons également le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour faciliter l'accession de l'État de Palestine au statut de membre à part entière de l'ONU, afin de préserver la solution des deux États, qui est véritablement en danger à l'heure actuelle. Nous demandons au Conseil de sécurité d'appliquer la résolution 2334 (2016), qui réaffirme que les colonies de peuplement israéliennes constituent une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la paix.

Nous prions en outre la communauté internationale de respecter le statut juridique de la ville sainte de Jérusalem et de ne pas reconnaître les politiques unilatérales visant à modifier son statut juridique, car ces mesures unilatérales violent le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU. Nous exhortons également l'ONU à trouver une solution durable au déficit financier de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient grâce à des mécanismes de financement prévisibles et durables pour éviter d'aggraver la situation des réfugiés palestiniens.

Nous devons offrir une lueur d'espoir au peuple palestinien. Nous avons simplement décrit leur sort, comme l'a expliqué M. Mladenov dans son exposé. Mais nous devons aussi travailler pour préserver le processus de paix conformément aux résolutions internationales pertinentes, à l'Initiative de paix arabe et au mandat reconnu par l'ONU.

Je voudrais ajouter que tout ce que j'ai dit s'applique aussi au Golan syrien occupé. À cet égard, nous insistons sur l'importance de l'unité et de l'intégrité territoriale des territoires arabes syriens ainsi que sur

leur libération de toute forme d'occupation, qui est condamnable. La Puissance occupante ne doit pas croire que ce qui se passe en Syrie aujourd'hui persuadera les peuples arabes d'accepter son occupation du Golan syrien, quelles que soient les mesures illégales qu'elle prend pour modifier l'identité des citoyens syriens dans le Golan et les détacher de leur patrie, comme elle a tenté de le faire en imposant des élections municipales dans le Golan syrien occupé, en violation flagrante du droit international.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à féliciter votre pays ami de son accession au statut de membre du Conseil de sécurité et à la présidence de ce dernier. Je félicite également les autres nouveaux membres non permanents.

Je remercie M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, de l'exposé détaillé qu'il a présenté ce matin.

Nous nous associons à la déclaration prononcée par le représentant de la Libye au nom du Groupe des États arabes.

La présente séance fait suite à une année de souffrance pour le peuple palestinien, durant laquelle ses droits ont été bafoués avec une violence accrue. Le nombre de victimes de la violence approche les 300. Outre l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix, cette détérioration des conditions de sécurité est un autre facteur qui souligne le besoin urgent d'apporter des solutions durables et la nécessité que toutes les parties prenantes œuvrent à la réalisation de cet objectif.

L'instauration d'une paix permanente, juste et globale passe par le règlement des questions relatives au statut final dans le cadre de négociations sérieuses entre les deux parties – palestinienne et israélienne – sur la base du mandat convenu, notamment l'Initiative de paix arabe; la création d'un État palestinien viable à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale; la fin de l'occupation israélienne des territoires arabes, y compris le Golan syrien et les territoires libanais; la cessation immédiate et totale des activités de colonisation; le retour des réfugiés; et le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien. La question de Jérusalem revêt une importance particulière car elle est au centre des tensions actuelles. À cet égard, nous rejetons toute tentative de modifier le statut actuel

d'Al-Qods Al-Charif et des lieux saints musulmans et chrétiens, en particulier la mosquée Al-Aqsa.

L'État du Qatar continue de défendre sa position et sa politique visant à jouer un rôle positif dans l'instauration de la paix et de la stabilité et la réalisation d'un règlement juste, permanent et global de la question de Palestine. Il est conscient de l'importance de la stabilité et de la nécessité de créer un environnement propice à la paix. Nous poursuivrons donc nos efforts pour contribuer à atténuer la souffrance humanitaire de nos frères palestiniens, en particulier compte tenu de la profonde détérioration de la situation dans la bande de Gaza du fait du maintien du blocus injuste imposé à Gaza depuis plus de 10 ans. L'aide humanitaire d'urgence fournie récemment par l'État du Qatar a grandement contribué à limiter la grave pénurie d'électricité et à empêcher la fermeture des écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient faute de fonds.

Le peuple syrien continue de subir les conséquences catastrophiques de la crise syrienne, en particulier les réfugiés et les déplacés syriens qui sont exposés à un hiver rigoureux. À cet égard, S. A. Cheik Tamim ben Hamad Al Thani, l'Émir de l'État du Qatar, a débloqué 50 millions de dollars afin d'apaiser cette souffrance. Cette intervention humanitaire était indiscutablement essentielle. Cependant, le seul moyen d'éliminer cette souffrance et les menaces à la paix et à la sécurité internationales nées de cette crise est de promouvoir une solution politique qui réponde aux aspirations de tous les Syriens, conformément au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2254 (2015), et qui maintienne l'unité, l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de la Syrie. Jusqu'à ce qu'une transition politique ait lieu et que la réconciliation nationale soit achevée, les auteurs de crimes au regard du droit international et du droit international humanitaire doivent être amenés à rendre des comptes.

En dépit des nombreuses crises graves qui touchent notre région, une nouvelle crise irresponsable a été provoquée par le blocus injuste imposé contre l'État du Qatar depuis plus d'un an et demi pour tenter de lui causer du tort et de ternir sa réputation. Les campagnes de haine et de mensonges menées par les pays à l'origine du blocus n'ont pas compromis la position de l'État du Qatar ni altéré la détermination de son peuple. Cependant, cette crise a des conséquences dangereuses

sur la stabilité régionale et les efforts collectifs que déploie le Conseil de coopération du Golfe pour lutter contre les menaces et les problèmes communs.

Qui plus est, le blocus est à l'origine de plusieurs violations graves des droits fondamentaux des citoyens qatariens et de tous les résidents de l'État du Qatar. Le maintien de ces mesures unilatérales illégales a créé un précédent et perturbe les relations internationales basées sur le droit international et le bon voisinage. Il faut s'opposer fermement à ces mesures et obtenir la levée immédiate de ce blocus injuste et illégal.

L'État du Qatar est déterminé à régler cette crise sur la base du dialogue, d'une manière qui garantisse sa souveraineté et la levée de ces mesures illégales. Nous avons renouvelé notre attachement aux efforts de médiation entrepris par S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État frère du Koweït. Nous apprécions vivement ses efforts et ceux que déploient d'autres pays en vue de régler la crise. La sage approche du Qatar face à cette crise a été claire dès le départ, et elle est conforme au droit international et aux mécanismes internationaux de règlement des différends, comme l'a montré la décision rendue par la Cour internationale de Justice en juillet 2018 en faveur de l'État du Qatar et contre les Émirats arabes unis, qui ont violé la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

J'ai commencé mon propos en parlant de la triste situation en 2018. Il convient probablement que je le termine en exprimant l'espoir que cette nouvelle année sera différente et que tous les acteurs concernés prendront des mesures sérieuses et concrètes pour régler la question palestinienne de manière juste, permanente et globale ainsi que pour s'attaquer avec sagesse à toutes les autres crises au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public, et je remercie le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de son précieux exposé.

L'année 2018 a été difficile en ce qui concerne la question de Palestine. En l'absence d'horizon politique, la méfiance mutuelle s'est aggravée et le nombre de victimes civiles a augmenté. Alors qu'une nouvelle année commence, nous comptons sur les parties pour prendre des mesures concrètes afin de rétablir la confiance et de créer un environnement propice à la

relance des négociations. Nous réitérons notre appel à la cessation de tous les actes de violence, de provocation et d'incitation. Le Japon demande instamment au Gouvernement israélien de geler ses activités de colonisation. Nous appelons les parties palestiniennes à oeuvrer sincèrement à la réconciliation afin de ramener Gaza sous le contrôle de l'Autorité palestinienne. Le Gouvernement japonais est déterminé à rester engagé pour préserver l'espoir d'un avenir pacifique.

Le développement de l'indépendance économique de la Palestine est une condition préalable à la réalisation de la solution des deux États. Le Japon considère qu'il importe de fournir un appui dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC), car les TIC permettront à la Palestine d'être connectée aux marchés mondiaux malgré ses limitations géographiques. Cette année, au Parc agro-industriel de Jéricho, nous avons l'intention d'étendre les programmes au domaine des TIC, notamment en créant, à l'intérieur du Parc, un centre palestinien de développement des capacités industrielles axé sur les TIC.

En ce qui concerne l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), en 2018, le Japon a apporté sa contribution la plus importante à ce jour, en se concentrant davantage sur l'éducation et les soins de santé. Nous sommes déterminés à continuer d'appuyer l'UNRWA et nous encourageons les autres à faire de même.

Au cours de la dernière semaine de haut niveau, le Premier Ministre Abe a annoncé un nouveau programme visant à inviter chaque année au Japon des enseignants du primaire et du secondaire de Gaza. Le premier groupe d'enseignants se rendra au Japon en mars. Nous espérons que de tels programmes aideront les jeunes Palestiniens à avoir espoir en l'avenir plutôt que de céder au radicalisme. Enfin, le Japon continue de penser que la question d'Israël et de la Palestine, y compris les questions relatives au statut final, doit être réglée par la négociation, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux accords antérieurs.

Je voudrais également saisir cette occasion pour parler de l'ensemble de la région. En ce qui concerne le Yémen, le Japon se félicite de la victoire obtenue le mois dernier à Stockholm. Nous saluons l'action menée par le Conseil de sécurité pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Stockholm, notamment par l'adoption des résolutions 2451 (2018) et 2452 (2019) et par la création de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord

sur Hodeïda. Nous espérons que l'Accord conduira à la paix au Yémen et permettra de régler rapidement les immenses problèmes humanitaires auxquels le peuple yéménite est confronté.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela a l'honneur de prendre la parole au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés au cours de ce débat public trimestriel pour parler d'une question à laquelle nous avons toujours attaché une importance particulière, à savoir la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Étant donné que c'est la première fois que nous prenons la parole ce mois-ci, qu'il nous soit permis d'exprimer nos meilleurs vœux à votre délégation, Monsieur le Président, pour la conduite des travaux de cet important organe au cours de ce mois. Nous voudrions également adresser nos félicitations les plus sincères à tous les nouveaux membres qui ont rejoint le Conseil de sécurité cette année, en particulier l'Indonésie et l'Afrique du Sud, qui, avec la République dominicaine, rejoignent également le groupe du Mouvement des pays non alignés au Conseil.

Une autre année s'est écoulée et la question palestinienne n'est toujours pas réglée. Qu'il nous soit permis de passer brièvement en revue quelques chiffres importants de l'année 2018. Deux cent quatre-vingt-quinze Palestiniens ont été assassinés et plus de 29 000 ont été blessés par les forces d'occupation israéliennes, ce qui est sans doute le nombre de victimes le plus élevé enregistré depuis la guerre menée par Israël dans la bande de Gaza en 2014. Pas moins de 5 617 nouvelles colonies de peuplement ont été construites et pas moins de 636 structures ont été démolies ou saisies dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ce qui a entraîné le déplacement forcé de centaines de civils palestiniens, dont 216 enfants et 127 femmes. Sans compter que la Puissance occupante a donné plus de 13 000 ordres de démolition de maisons et d'autres biens palestiniens, dont 40 écoles, qui sont toujours en suspens, ni le fait qu'à ce jour, environ 6 000 Palestiniens restent en captivité sous cette occupation brutale, subissant sans se rendre des traitements extrêmement inhumains.

En réfléchissant à cette dure et triste réalité, le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion

pour réaffirmer une fois de plus sa solidarité permanente avec le peuple palestinien et son soutien sans faille à ce peuple, à ses droits inaliénables et à sa juste cause, compte tenu en particulier de la conjoncture actuelle, où la situation sur le terrain dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en est à un stade critique et clairement insoutenable. À cet égard, les États membres du Mouvement réaffirment une fois de plus que l'occupation israélienne actuelle et le conflit israélo-palestinien dans son ensemble constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, qui exige une attention et une solution urgentes, conformément au droit international, aux résolutions pertinentes de l'ONU, et, bien entendu, à la Charte des Nations Unies elle-même et aux instruments de la diplomatie multilatérale. Nous croyons fermement au multilatéralisme et, comme le stipule la résolution 73/127 de l'Assemblée générale, promue par notre mouvement, nous demeurons attachés au règlement des différends par des mécanismes pacifiques, y compris par la diplomatie.

Le Conseil de sécurité a une responsabilité claire. Il doit défendre les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte et agir en conséquence pour mettre en œuvre ses propres résolutions, qui constituent non seulement la base d'un règlement pacifique, juste et durable du conflit, mais qui sont également juridiquement contraignantes pour tous les États Membres de l'ONU. C'est pourquoi nous jugeons profondément inquiétant que cet organe n'ait pas été en mesure, depuis trop longtemps, de s'acquitter de son mandat sur une question aussi importante, en raison du veto d'un de ses membres permanents. Nous trouvons également préoccupant qu'il n'ait pas fait en sorte qu'Israël, Puissance occupante, réponde de toutes ses violations et de son non-respect de l'autorité du Conseil.

Nonobstant tout ce qui précède, le Mouvement des pays non alignés continue de penser que la résolution 2334 (2016) offre la voie la plus viable vers la paix, en établissant les conditions requises et les paramètres essentiels pour parvenir à un règlement juste, sur la base de la solution des deux États fondée sur les frontières d'avant 1967 et en respectant le mandat que la communauté internationale a toujours approuvé, en vertu des résolutions pertinentes de l'ONU, du mandat de la conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor, en vue de faire en sorte que le peuple palestinien exerce ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination

et à l'indépendance, avec Jérusalem-Est pour capitale. En conséquence, nous appelons à la mise en œuvre pleine et effective de cette résolution. Cet organe important, chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit insister sur la nécessité du respect de cette résolution, en particulier par la Puissance occupante.

De même, les États membres du Mouvement appellent avec insistance au respect total et à la mise en œuvre intégrale de toutes les autres résolutions pertinentes, y compris celles relatives à la cessation totale de toutes les activités de peuplement israéliennes et celles relatives au statut de Jérusalem-Est occupée, car cela créerait les conditions nécessaires pour mettre fin à l'occupation, régler le conflit de manière juste dans tous ses aspects et faire de la paix et de la sécurité palestino-israéliennes une réalité, qui serait profitable aux deux peuples, à la région et à l'ensemble de la communauté internationale. Il est impératif que des mesures immédiates soient prises, conformément au droit international et aux résolutions de l'ONU, pour remédier à la situation actuelle sur le terrain, réduire les tensions et favoriser un environnement propice à la recherche de la paix. Il est également impératif d'éviter d'adopter des mesures unilatérales, provocatrices ou arbitraires, qui ne servent qu'à enhardir Israël et à lui permettre de poursuivre ses politiques et pratiques illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

S'agissant de la bande de Gaza, la situation continue de préoccuper vivement le Mouvement, en particulier la gravité de la situation humanitaire qui, malheureusement, ne cesse de se détériorer jour après jour. C'est pourquoi le Mouvement des pays non alignés réitère son appel à la levée totale du blocus israélien qui continue d'infliger d'indicibles souffrances humanitaires, sociales et économiques aux plus de 2 millions d'hommes, de femmes et d'enfants palestiniens de Gaza. Nous soulignons une fois de plus qu'il faut que cette crise soit abordée de façon intégrale, conformément au droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, et à toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies, dans le contexte de la situation générale résultant de la poursuite de l'occupation étrangère illégitime et brutale par Israël du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, depuis 1967, malgré les appels sans équivoque à mettre fin à cette occupation qui dure depuis plus d'un demi-siècle.

En outre, comme Israël a clairement renoncé aux obligations qui sont les siennes en tant que Puissance occupante d'assurer la protection de la population civile palestinienne en vertu de la quatrième Convention de Genève, les États membres du Mouvement appellent de nouveau la communauté internationale à garantir la protection des civils palestiniens dans la bande de Gaza et dans le reste des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, en vue d'atténuer la situation d'insécurité critique de la population occupée et de prévenir de nouvelles pertes de vies innocentes. Faute de quoi, la situation pourrait s'aggraver encore davantage et entraîner d'autres pertes tragiques de vies civiles. À cet égard, le Mouvement se dit encore une fois profondément préoccupé qu'Israël n'ait pas à rendre de comptes pour toutes les violations qu'il a commises, dont beaucoup peuvent être considérées comme des crimes de guerre. L'absence de justice ne fait qu'alimenter l'impunité et déstabiliser la situation sur le terrain, ce qui, à son tour, éloigne les perspectives de paix. C'est pourquoi nous continuons de demander à la communauté internationale, en particulier au Conseil, d'agir pour mettre un terme aux violations systématiques commises par la Puissance occupante contre la population civile palestinienne sous occupation, et pour la faire répondre de ces violations. Israël est tenu de souscrire à ses obligations et d'assumer ses responsabilités en vertu du droit international.

S'agissant de la situation dans le Golan syrien occupé, nous réaffirmons que toutes les mesures et actions qu'Israël, Puissance occupante, prend ou pourrait prendre – telle la décision illégale du 14 décembre 1981 visant à modifier le statut juridique, le caractère physique et la composition démographique du Golan syrien occupé et de sa structure institutionnelle, ainsi que celle d'appliquer sa juridiction et son administration dans cette zone, entre autres, outre sa tentative d'exercer sa souveraineté sur ce territoire en tenant des élections locales dans quatre localités syriennes – sont nulles et non avenues et sans aucun effet juridique. À cet égard, et conformément à notre position de principe, nous exigeons à nouveau qu'Israël se conforme à la résolution 497 (1981) et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

En ce qui concerne le Liban, nous réaffirmons la nécessité qu'Israël se retire de tous les territoires libanais, y compris des fermes de Chebaa, des collines de Kfarchouba et de la partie libanaise du village de Ghajar, jusqu'à la Ligne bleue. Nous engageons instamment

aussi Israël à cesser ses violations graves et persistantes de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Liban, conformément aux résolutions internationales pertinentes, en particulier la résolution 1701 (2006).

Pour résumer, les États membres du Mouvement voudraient saisir l'occasion de ce début de la nouvelle année 2019 pour demander une fois encore à la communauté internationale d'agir de façon collective et responsable pour défendre le droit international, et de faire tous les efforts nécessaires en appui à la cause palestinienne, l'objectif ultime étant de mettre fin à l'occupation étrangère de la Palestine et de Jérusalem-Est – une injustice qui dure depuis plus de 51 ans, ainsi qu'à la catastrophe et à la tragédie qui a frappé les Palestiniens en 1948, il y a plus de 70 ans, qui fait qu'ils ont perdu leur patrie et ont été déracinés et déplacés de force de leurs foyers, devenant ainsi des réfugiés dont les souffrances se poursuivent jusqu'à ce jour.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa solidarité permanente avec le peuple palestinien, ainsi que son appui indéfectible à sa juste cause. Dans le même temps, le Mouvement réitère son engagement à renforcer et à coordonner les efforts internationaux visant à promouvoir un règlement juste, durable, global et pacifique de la question palestinienne dans tous ses aspects, y compris le sort des réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Nous nourrissons le plus grand espoir que le peuple palestinien enregistrera cette année des avancées significatives dans la lutte historique qu'il mène pour obtenir justice, exercer ses droits inaliénables et réaliser ses aspirations nationales légitimes, notamment le droit à l'autodétermination, à la liberté et à la création d'un État de Palestine indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué la présente séance et je félicite les nouveaux membres du Conseil de sécurité de leur élection. Je salue la participation de la Ministre indonésienne des affaires étrangères à cette importante séance.

Je m'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

Nous nous félicitons de l'accession de la Palestine à la présidence du Groupe des 77 et la Chine, et nous appelons à son admission à l'ONU en tant que Membre à part entière.

La situation en Palestine s'est détériorée l'année dernière. Israël a tué en moins de 295 civils palestiniens et en a blessé plus de 29000. Beaucoup de ceux qui ont été tués et environ 7000 blessés étaient âgés de moins de 18 ans. Il s'agit là clairement d'exemples de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. En 2018 aussi, davantage de maisons palestiniennes ont été démolies et davantage de colonies de peuplement israéliennes illégales ont été construites, en violation flagrante du droit international. Et il existe de nouveaux plans de démolition d'autres maisons palestiniennes, de confiscation d'autres terres palestiniennes et de construction d'autres colonies de peuplement israéliennes illégales, ce qui signifie d'autres déplacements forcés d'autres familles palestiniennes.

L'année dernière, Israël a aussi renforcé le blocus illégal et inhumain qu'il impose à Gaza depuis une décennie, dont le maintien aggravera considérablement une situation humanitaire déjà grave. En 2018, en adoptant une loi conçue pour garantir la suprématie des Juifs sur les autres citoyens, Israël a légalisé le racisme. Très récemment, il a inauguré une route d'apartheid séparée par un long mur en béton, avec d'un côté une voie réservée uniquement aux véhicules israéliens et de l'autre une voie réservée uniquement aux véhicules palestiniens. Cela n'a rien de surprenant. Le régime israélien est raciste par nature. Il a d'abord construit un mur de ségrégation raciale, puis il a promulgué une loi sur la discrimination raciale, et il a maintenant construit une autoroute de l'apartheid. C'est extrêmement honteux. Cela doit être condamné dans les termes les plus fermes.

Nous devons également rejeter et condamner fermement la désignation d'Al-Qods Al-Charif comme étant la capitale israélienne, ainsi que la poursuite de l'occupation de certaines parties du Liban et du Golan syrien par Israël. De tels actes constituent des violations graves du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Enfin et surtout, revenons à la question principale : pourquoi les violations systématiques des droits inhérents des Palestiniens se sont-elles poursuivies sans relâche ces 70 dernières années? La réponse est simple : en protégeant Israël, les États-Unis ont rendu le Conseil totalement inefficace en ce qui concerne Israël. En conséquence, Israël a été enhardi par l'impunité. Au lieu

d'être puni, ce pays a été récompensé pour avoir commis tous les crimes internationaux à maintes reprises et avec effronterie.

C'est pourquoi, au cours de sa courte existence, Israël a livré plus de 15 guerres, occupé les territoires des pays arabes, envahi tous ses voisins sans exception, attaqué d'autres pays de la région et au-delà, du Moyen-Orient à l'Afrique, et acquis toutes sortes d'armes de destruction massive. Cette liste n'est pas exhaustive.

Ces dernières années, Israël a mené à plusieurs reprises des attaques contre des pays de la région, qu'il a revendiquées effrontément. Quelles mesures le Conseil a-t-il prises contre ces violations graves de la Charte des Nations Unies? Avons-nous entendu quoi que ce soit d'autre de la part des États-Unis, à part des déclarations partiales en faveur d'Israël? Ces violations ont-elles été condamnées par certains pays occidentaux membres du Conseil?

Israël s'est enhardi tellement que, tout récemment, il a déclaré qu'il avait mis au point des missiles offensifs qui pouvaient frapper n'importe où dans la région et n'importe quelle cible, menaçant ainsi implicitement tous les pays de la région. De même, il y a quelque temps, Israël a menacé l'Iran d'anéantissement nucléaire. Bien évidemment, il prend ses rêves pour des réalités.

Les violations flagrantes et systématiques du territoire et de la souveraineté des pays de la région par Israël doivent cesser. Ce pays doit rendre des comptes pour toutes ces violations. En rappelant l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, nous voudrions souligner que tous les pays de la région ont le droit inhérent de se défendre face à toute attaque armée de la part d'Israël. Personne ne peut les priver de ce droit ou le suspendre. Ces pays décideront quand et comment l'exercer.

La seule option maintenant est de mettre fin à cette impunité en amenant Israël à rendre des comptes pour ses crimes à l'encontre des Palestiniens. C'est ainsi que nous pourrions garantir l'application du droit international et décourager ceux qui voudraient le violer à l'avenir. C'est pour cette raison que nous sommes convaincus que le monde doit continuer d'appuyer la réalisation des droits des Palestiniens et rejeter toute nouvelle occupation, agression, oppression ou intimidation. Nous continuerons de le faire.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Maldives.

M^{me} Zahir (Maldives) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait remercier la République dominicaine d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter les nouveaux membres élus du Conseil - la Belgique, la République dominicaine, l'Allemagne, l'Indonésie et l'Afrique du Sud, qui ont pris leurs fonctions ce mois-ci.

Le Gouvernement et le peuple maldiviens attachent une grande importance à la question du Moyen-Orient, en particulier la question de Palestine. Je tiens à réaffirmer l'appui indéfectible de mon gouvernement au Conseil et au Secrétaire général dans tous les efforts qu'ils déploient pour instaurer une paix durable au Moyen-Orient.

Le conflit en Palestine dure depuis sept décennies en dépit de nombreux discussions, débats et résolutions de l'ONU, y compris par le Conseil. L'occupation illégale de la Palestine se poursuit jusqu'à ce jour, accompagnée de la démolition et de la saisie de biens appartenant à des Palestiniens, de l'implantation de colonies de peuplement illégales et de violations flagrantes des droits fondamentaux du peuple palestinien.

Le Gouvernement maldivien condamne ces actes d'agression et demande à Israël de lever le blocus imposé à la population civile de Gaza et de mettre un terme aux attaques disproportionnées qui prennent pour cible les civils palestiniens, notamment les femmes et les enfants. Les restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens depuis et vers la bande de Gaza doivent être levées immédiatement pour garantir l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire. Le Conseil de sécurité doit prendre d'urgence des mesures pour protéger les civils et assurer l'acheminement d'une aide humanitaire de base dont des millions de Palestiniens ont tant besoin.

Par ses résolutions 476 (1980) et 478 (1980), le Conseil de sécurité a affirmé que l'occupation israélienne de la Palestine, l'annexion de la ville sainte de Jérusalem et le transfert de la capitale israélienne à Jérusalem étaient nulles et non avenues. Il a également déclaré qu'il était illégal pour tout pays de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et d'y établir son ambassade. Par sa résolution 2334 (2016), le Conseil a demandé à tous les États de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967.

Pourtant, nous constatons que certains pays font fi des résolutions du Conseil.

Les Maldives ont toujours été convaincues que la création d'un État palestinien indépendant et souverain, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et vivant côte à côte dans la paix et l'harmonie avec Israël, était la meilleure et la seule solution pour mettre fin à ce conflit. Nous constatons avec une profonde déception que cette solution, à laquelle toutes les parties au conflit avaient souscrit par le passé, semble de plus en plus hors de portée.

Par conséquent, les Maldives appellent Israël à appliquer pleinement les résolutions du Conseil de sécurité et à s'acquitter de ses obligations juridiques découlant de la Charte des Nations Unies. Nous exhortons également le Conseil de sécurité et tous les Membres de l'ONU à redoubler d'efforts pour mettre un terme à ce conflit afin d'apporter une paix véritable et durable au peuple palestinien, ainsi qu'à Israël.

Le conflit en Syrie a déjà coûté la vie à des centaines de milliers de personnes, dont des enfants. Des villes et des villages entiers ont été rasés et réduits en ruines. Le climat de peur et d'incertitude qui en a résulté a poussé des millions de Syriens à fuir le pays. Les pays voisins, à savoir Liban, la Jordanie et la Turquie, ont du mal à faire face à cet exode massif de réfugiés, ce qui exacerbe la crise humanitaire qui frappe le peuple syrien. Néanmoins, le conflit est dans l'impasse, et aucune issue ne se profile à l'horizon.

Nous prenons note avec satisfaction de récentes discussions, notamment la Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, coprésidée par l'Union européenne et l'ONU en avril 2018. Nous sommes conscients que la conférence a permis de rallier un appui politique en faveur du processus de paix et de mobiliser une aide en faveur des Syriens. Toutefois, l'ONU et la communauté internationale doivent faire davantage pour relancer les pourparlers en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit.

La guerre au Yémen a touché des millions de civils, et les enfants sont les plus durement touchés. Les Maldives appuient le cessez-le-feu conclu par toutes les parties en décembre dernier sous l'égide de l'ONU et la création de couloirs humanitaires supervisés par l'ONU. Les Maldives saluent la décision du Conseil d'adopter, le 16 janvier, la résolution 2452 (2019) portant création d'une mission politique spéciale chargée

d'appuyer l'application de l'accord de cessez-le-feu du 13 décembre 2018.

Des conflits comme ceux qui sont en cours au Yémen et en Syrie sont un terreau fertile pour le terrorisme, une menace mondiale qui ne tient pas compte des frontières, ne fait pas de distinction entre les jeunes et les personnes âgées ou entre les femmes et les hommes, et ne respecte aucune religion ou culture. C'est une menace mondiale pour la paix et la sécurité. Il faut donc une solution mondiale plutôt qu'une solution locale. La communauté internationale a besoin d'une meilleure coordination, d'un meilleur partage de l'information et de meilleures stratégies de coopération pour lutter contre la menace du terrorisme.

Le Conseil de sécurité est l'organe le plus vital de l'ONU. Il a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il doit donc faire davantage pour s'assurer que son autorité et sa légitimité ne sont pas compromises. Le Conseil doit redoubler d'efforts pour faire en sorte que ses décisions soient respectées par tous, par chaque État membre et par chaque membre du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le représentant d'Israël a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

M. Bourgel (Israël) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la déclaration faite par le représentant de l'Iran, le tir de missiles sol-sol effectué par la Force Al-Qods contre Israël depuis le territoire syrien témoigne de l'intention qui se cache derrière l'implantation de l'Iran en Syrie. L'Iran cherche à faire de la Syrie, comme il l'a fait du Liban, une rampe de lancement pour les produits de son programme de missiles, avec Israël comme cible.

C'est précisément ce programme qui a été interdit par la résolution 2231 (2015). Le fait que l'Iran exporte des missiles et le terrorisme dans toute la région, en violation des résolutions 1559 (2004), 1701 (2006) et 2216 (2015), et dissémine son idéologie révolutionnaire destructrice, est révélateur de ses visées impérialistes et subversives. Les missiles iraniens portent un slogan terrifiant et sans équivoque : « Mort à Israël! ». Menacer la destruction d'un État Membre de l'ONU est une violation flagrante de l'essence même de la Charte des Nations Unies. Cela met en péril la paix et la sécurité mondiales.

En ce qui concerne la déclaration faite par la représentante du Liban, je voudrais souligner une fois de plus qu'Israël n'est pas intéressé par une escalade. Mais nous le savons tous, le réseau de terrorisme iranien est profondément enraciné au Liban. Alors qu'Israël a affaire à une organisation terroriste transnationale qui agit pour le compte de l'Iran, une organisation dont l'existence même constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, les mesures de protection que nous prenons – la destruction des tunnels du Hezbollah et la construction de la barrière de sécurité – se trouvent entièrement de notre côté de la Ligne bleue. Le Gouvernement libanais a clairement la responsabilité de préserver le calme et de prévenir les activités illégales et déstabilisatrices menées par le Hezbollah au Liban.

En ce qui concerne la déclaration faite par le représentant de la Syrie, au grand désarroi du monde entier, le régime d'Assad, qui terrorise son propre peuple depuis une décennie, se présente aujourd'hui comme une plateforme pour le terrorisme iranien. La communauté internationale doit s'unir pour lutter contre cet agent de la terreur.

La séance est levée à 16 h 40.